

---

# Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

---

Livre IV L'apport culturel des  
autres groupes ethniques

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ  
**COPIE DE DOSSIER**  
VEUILLEZ RETOURNER À LA  
RÉGIE INTERNE DE L'INFORMATION



ACCESS CODE CODE D'ACCÈS	<u>AFQD</u>
COPY / ISSUE EXEMPLAIRE / NUMÉRO	<u>C. 2</u>

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ  
COPIE DE DOCUMENT  
FC145  
.B55  
C314  
V.4  
VEUILLEZ RETOURNER  
RÉGIE INTERNE DE C. 2 aa



---

**Rapport  
de la Commission royale d'enquête  
sur le bilinguisme et le biculturalisme  
volume 4**



---

# Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme



À Son Excellence  
le Gouverneur général en conseil

Nous, les Commissaires  
constitués en commission royale,  
avons l'honneur de présenter  
à Votre Excellence  
le quatrième volume de notre rapport final,

Jean-Louis Gagnon, président conjoint  
A. Davidson Dunton, président conjoint  
Clément Cormier, c. s. c.  
Royce Frith  
Paul Lacoste  
M<sup>me</sup> Gertrude M. Laing  
André Raynauld  
J. B. Rudnyckyj  
F. R. Scott  
Paul Wyczynski

Peter C. Findlay, secrétaire conjoint  
Gilles Lalande, secrétaire conjoint

Michael Oliver, directeur de la recherche  
Léon Dion, conseiller spécial à la recherche

Ottawa, le 23 octobre 1969

©Droits de la Couronne réservés

En vente chez  
l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du  
gouvernement fédéral :

HALIFAX  
1735, rue Barrington

MONTRÉAL  
Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Sainte-Catherine

OTTAWA  
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO  
221, rue Yonge

WINNIPEG  
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER  
657, rue Granville

ou chez votre libraire

Prix \$4.00 (sujet à changement sans avis préalable)

N° de catalogue Z1-1963/1-5/4F

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA  
Ottawa, 1970



Il serait présomptueux de vouloir étudier dans ce livre de notre rapport l'ensemble des problèmes posés par l'existence au Canada « d'autres groupes ethniques », c'est-à-dire de groupes de personnes dont l'ascendance n'est ni britannique ni française. Nous nous emploierons plutôt à examiner le rôle de ces groupes dans l'histoire du pays, et à déterminer la nature de leur contribution à la vie canadienne.

Nous sommes conscients de la difficulté de notre tâche. En effet, il n'est pas facile — si même cela est faisable — de distinguer nettement, dans l'apport d'un individu, ce qui procède de son appartenance à tel groupe et ce qui résulte de son intégration à l'une ou l'autre des deux communautés de langues officielles. L'activité d'une personne n'est-elle pas souvent inspirée à la fois par le désir de conserver l'héritage culturel de ses origines et par le vif sentiment de participer à l'édification de son pays d'adoption? D'autre part, par « l'apport des autres groupes ethniques », faut-il entendre la somme des contributions individuelles, ou bien l'acceptation par l'ensemble des Canadiens de certaines caractéristiques culturelles qui appartenaient d'abord en propre à un groupe donné? Ce sont là quelques-unes des questions fondamentales que nous examinerons, sans toutefois prétendre y apporter des réponses définitives.

Il faut souhaiter, pour un avenir prochain, un élargissement du champ des recherches sociologiques au Canada, qui permettra de procéder enfin à l'étude systématique de ces questions. Certes, il existe d'intéressants essais historiques et de nombreuses monographies consacrées à tel ou tel groupe, mais, à notre connaissance, aucune étude d'ensemble. Nous avons nous-mêmes effectué des recherches sur les autres groupes ethniques et nous avons mis à profit les audiences publiques et les rencontres régionales, ainsi que les mémoires qui nous ont été adressés<sup>1</sup>. Il reste que nous n'avons pu étudier ces importants problèmes dans toute leur ampleur, et que nous reconnaissons d'emblée le caractère incomplet de certains développements. Aussi n'est-il pas impossible que, malgré tout le soin apporté à sa préparation, ce livre laisse le lecteur sur sa faim. Plutôt que de céder

1. Une bibliographie, en fin de volume, énumère la plupart des ouvrages que nous avons consultés.

à de faciles généralisations, nous avons préféré le concevoir dans la stricte perspective de notre mandat. Étudier « l'apport culturel des autres groupes ethniques » signifie pour nous, au premier chef, examiner les modalités de leur intégration à la vie du pays, tant sur le plan collectif qu'individuel.

En introduction, nous apportons certaines précisions indispensables à l'intelligence du livre. La première partie consiste en un aperçu historique retraçant les diverses étapes de l'immigration au Canada. La deuxième est consacrée au rôle économique, politique et social des « autres groupes ethniques ». Dans une troisième partie, nous passons successivement en revue leur place dans les secteurs de l'éducation, des communications de masse, des arts et des lettres. De l'ensemble du livre, 16 recommandations se dégagent, ainsi que cette invitation pressante lancée dans la postface : que l'on poursuive l'étude des « groupes ethniques ». En appendice on trouvera le texte du mandat de la Commission, de même qu'une abondante documentation statistique et les citations anglaises apparaissant en traduction dans le texte du rapport. Enfin, une bibliographie énumère les titres des ouvrages étayant le présent volume et auxquels nous renvoyons le lecteur désireux d'approfondir sa connaissance du sujet.





1. En tout premier lieu, situons le sujet de ce livre dans l'optique du mandat de la Commission<sup>1</sup>. Il y est dit que la Commission aura, entre autres tâches, celle de

recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, *compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport*<sup>2</sup>.

Le mandat précise en outre que la Commission devra

faire rapport sur le rôle dévolu aux institutions, tant publiques que privées, y compris les grands organes de communication, en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de *l'apport subséquent des autres cultures*<sup>3</sup>.

Les deux passages en italiques mettent en relief les impératifs du mandat en ce qui concerne les « autres groupes ethniques ». Cet apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada fera l'objet du présent livre, le quatrième de notre rapport.

2. On notera tout d'abord que si le mandat traite des questions relatives aux autres groupes ethniques, c'est par le biais du problème fondamental posé par le bilinguisme et le biculturalisme, dont elles sont inséparables, et dans le contexte de la coexistence des deux communautés principales, l'anglophone et la francophone. En deuxième lieu, on constate que le mandat, très large en soi, ne réclame pas l'étude exhaustive de

---

1. Le texte du mandat est reproduit à l'appendice 1.

2. Le souligné est de nous.

3. Le souligné est de nous.

la situation des membres des autres groupes ethniques, mais plutôt l'examen des modalités que revêt leur intégration aux deux sociétés dont sont issues les structures et les institutions du Canada. On nous demande, en particulier, de faire état de leur contribution à la vie canadienne, notamment de l'enrichissement qui résulte de la rencontre de plusieurs langues et de plusieurs cultures. Cet apport se traduit, au sein de la réalité canadienne, par la participation active de personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français aux différentes manifestations de la vie collective. Un tel échange de valeurs — surtout de celles qui relèvent de la langue et de la culture — se révélera bénéfique à condition qu'il s'effectue sous le signe de la compréhension et en vue d'un enrichissement mutuel.

Le Canada :  
pays fondé sur  
l'immigration

3. Le Canada, tout comme les États-Unis, est un pays de forte immigration : on pourrait l'appeler un pays « ouvert ». L'origine et les caractéristiques de ses structures démographiques diffèrent de celles du vieux continent où des nations millénaires — l'Espagne, l'Allemagne, la Pologne — vivent au rythme de générations qui se perpétuent d'elles-mêmes, sans qu'un flux d'immigrants y apporte de changement substantiel.

4. Vaste territoire peuplé d'abord d'Indiens et d'Esquimaux<sup>1</sup>, le Canada fut colonisé par les Français dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle, puis par les Britanniques. Déjà, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, des immigrants de diverses origines avaient commencé à arriver ; plus tard ils viendraient par vagues qui dépendraient presque toujours d'événements politiques et économiques. Les premiers Allemands débarquèrent vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. L'un des premiers Juifs à venir au Canada fut Aaron Hart, qui s'installa à Montréal en 1759. Au cours de la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, vinrent au Canada, entre autres, deux Polonais dont les noms deviendraient célèbres : Dominique Barcz, autour de 1750 (son nom s'écrira par la suite « Bartzsch » et « Debartzch ») et Auguste-François Globenski, en 1776. Après 1870, les Danois, les Hollandais, les Islandais et d'autres de plus en plus nombreux, se dirigèrent vers les Prairies. En 1891, Wasyl Eleniak et Iwan Pylypiw marquèrent symboliquement le début de l'immigration ukrainienne au Canada. Ces exemples permettent déjà de constater que l'histoire canadienne de beaucoup de ceux que l'on désigne couramment du terme « Néo-Canadiens » remonte loin dans le passé.

5. Aujourd'hui cette immigration se poursuit, et elle a une incidence profonde sur la situation des deux principales communautés. Il s'ensuit que la population du Canada subit d'importants changements dont il est

1. Le mandat ne contenant aucune mention des Indiens et des Esquimaux, nous n'avons pas étudié la question des populations indigènes du Canada. Voir à ce sujet les §§ 21-23 de l'Introduction générale.

impossible de prévoir avec certitude l'intensité qu'ils auront demain. Il serait donc infiniment souhaitable que les autorités canadiennes fournissent aux nouveaux venus des renseignements précis. Car il ne suffit pas d'assurer à l'immigrant travail et confort matériel ; il faut en outre l'éclairer sur certains points fondamentaux, dont dépendra sa condition de citoyen. L'immigrant doit, en particulier, savoir que le pays reconnaît deux langues officielles et qu'il a deux cultures principales, auxquelles correspondent deux sociétés, l'anglophone et la francophone. Ces deux sociétés forment deux communautés distinctes à l'intérieur du grand tout canadien.

6. D'autre part, être francophone ou anglophone ne signifie pas que l'on descende nécessairement de Britanniques ou de Français. Les immigrants, quelles que soient leur ethnie, leur langue maternelle, leur nationalité d'origine, ont le droit et la liberté de s'intégrer à l'une ou l'autre société. Favorisés par l'incontestable avantage d'avoir été les premiers à coloniser le Canada, les descendants de Britanniques et de Français partagent aujourd'hui avec tous les autres — et il doit en être ainsi au nom de l'égalité et d'une saine démocratie — les droits et les obligations qui découlent du dualisme fondamental du pays. C'est pourquoi le processus d'intégration, qui contribue au progrès des deux sociétés, aura comme postulats le bien de l'individu, celui de la société et celui du pays tout entier.

L'intégration et le problème des deux sociétés

7. Tout Canadien devrait jouir entièrement de ses droits naturels et civiques, du seul fait de son intégration à l'une des deux sociétés. Celui qui n'est ni d'origine britannique ni d'origine française doit se voir offrir les mêmes chances que le citoyen qui, de par sa naissance, fait partie de l'une ou l'autre. En accord avec l'époque où nous vivons, le processus d'intégration se doit d'être également profitable à la société qui accueille l'individu et à l'individu qui veut s'y faire une place. L'intégration exige que l'entière liberté de choisir soit accordée à la personne en cause et la société doit, par ses institutions, lui assurer des chances égales d'épanouissement.

8. L'intégration, au sens large du terme, n'implique pas, pour l'individu, la perte de son identité, de ses caractéristiques premières, de sa langue et de sa culture d'origine. Couper de ses racines l'homme, être pensant et sensible, risquerait tout simplement d'appauvrir sa personnalité et de priver la société d'une partie des valeurs qu'il lui apporte. L'intégration dont nous parlons n'est pas synonyme d'assimilation. Celle-ci implique l'identification quasi totale à un autre groupe linguistique et culturel ; l'individu renonce à son identité, allant parfois jusqu'à changer son nom. Ces deux façons de s'insérer dans une société — intégration et assimilation — se pratiquent certes au Canada et il faut permettre à chacun de choisir celle qui lui convient. Il nous semble

Intégration et assimilation

L'intégration et  
le déséquilibre  
canadien

pourtant que les personnes qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française optent résolument pour l'intégration.

9. Le choix, avons-nous dit, doit être libre. Mais choisir entre la société anglophone et la société francophone n'est pas toujours aisé pour les ressortissants des autres groupes ethniques. Le facteur économique joue un rôle important et la langue anglaise pèse lourdement dans la balance, ayant pour elle sa prédominance incontestable dans la civilisation nord-américaine. Dans cette entreprise où interviennent des facteurs économiques, sociaux et linguistiques, la communauté francophone, inférieure à l'anglophone sur le plan économique, ne peut pas facilement s'assurer l'adhésion des immigrants. C'est le cas à Montréal, et ailleurs également. En raison du déséquilibre entre les deux sociétés, la majorité des personnes d'une autre origine ethnique se tournent presque instinctivement vers le monde anglophone. Les répercussions d'un tel choix se font sentir dans les domaines qui sont de compétence provinciale, plus particulièrement aux niveaux social et scolaire. Si l'on avait parfois l'impression en lisant ce livre, que le groupe francophone se trouve sur le même pied que le groupe anglophone, il conviendrait de se rappeler qu'il est, en fait, en état d'infériorité dans tous les secteurs au Canada, et dans plusieurs au Québec même.

10. On nous a dit quelquefois au cours d'audiences publiques, tant au Québec que dans certaines villes de l'Ouest, que l'on peut s'intégrer, à la fois et avec le même bonheur, à la société anglophone et à la société francophone. Nous voudrions bien le croire mais, en fait, il s'agit plutôt là d'exceptions. Il nous semble que ceux qui l'affirment pensent à la maîtrise des deux langues officielles bien plus qu'à l'intégration à un double échelon. Il n'en est pas moins vrai que les membres des autres groupes ethniques, du moins la grande majorité d'entre eux, acceptent à regret le dualisme canadien, lui préférant de loin une option que l'on pourrait qualifier de « canadienne » tout court. Et lorsqu'il leur faut choisir entre les deux sociétés, avec tout ce que cela implique, ils penchent tout naturellement vers la plus forte, l'anglophone.

L'acculturation

11. Le processus d'intégration va de concert avec celui que les anthropologues appellent « acculturation<sup>1</sup> ». Quiconque choisit le Canada comme pays d'adoption, adopte en même temps un nouveau style de vie, un certain mode d'existence. Le phénomène est facilement perceptible dans le monde du travail, sur le plan des relations humaines, à l'école où se fait en grande partie l'éducation des enfants, et dans les rapports du citoyen avec les institutions publiques. À l'usine et au bureau, dans le train et l'avion, devant le tribunal et au Parlement, l'acculturation est manifeste, malgré les obstacles qui s'élèvent entre l'individu qui apprend à connaître son nouveau milieu et ce même milieu

1. Cette notion a été définie dans l'Introduction générale, § 41.



qui exerce sur lui ses multiples influences. Cette notion d'acculturation s'applique au processus d'adaptation au milieu où cet homme est contraint de vivre : l'individu ajuste son comportement à celui de la collectivité qui l'entoure.

12. L'acculturation est inévitable dans un pays multi-ethnique comme le Canada, et les deux sociétés elles-mêmes n'y échappent pas. L'intégration des immigrants à la vie nationale, facilitée par les institutions, est la condition la plus sûre de leur épanouissement. Mais, tout en faisant leur le mode de vie canadien, en partageant les avantages et les désavantages, les citoyens qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française ne sont nullement contraints de dissimuler leur culture première ou d'y renoncer. Il peut arriver que, dans l'expression de son ardent vouloir-vivre, cette culture aille à l'encontre des habitudes de la société d'accueil. Ouverte et moderne, celle-ci doit pouvoir intégrer ces éléments hétérogènes dans un système harmonieux, pour réaliser « l'unité dans la diversité ».

13. Nous avons déjà souligné dans l'Introduction générale (§§ 4-15) le danger d'utiliser l'origine ethnique pour établir une distinction par trop simpliste entre les « deux peuples fondateurs » et les « autres groupes ethniques », que certains estiment, à tort, écartés des centres d'influence ou traités en « citoyens de deuxième classe ». Rappelons aussi que les mots « *race* » et « peuple » sont pris dans leur sens traditionnel de groupe national et non dans leur sens biologique, et que nous accordons plus d'importance aux notions de langue et de culture qu'à celles de *race*, de peuple ou même de groupe ethnique.

14. Ce qui compte le plus dans notre conception du « groupe ethnique » n'est pas l'origine ethnique ni même la langue maternelle, mais la forte conviction d'appartenir à un groupe, et le vouloir-vivre collectif que celui-ci manifeste. L'origine ethnique, qu'elle soit française, anglaise, allemande, italienne ou autre, renvoie à la filiation biologique qui a sa source dans la naissance. La véritable adhésion de l'individu au groupe doit être un engagement. La seule différence ethnique considérée comme principe organisateur de la société tendrait à créer des groupes fermés, déterminés par le hasard de la naissance. Le groupe ethnique est, par conséquent, bien plus que le résultat d'un recensement, que la somme des individus d'une même origine ethnique : c'est une force au sein d'une collectivité, et sa vitalité est fondée sur le principe d'appartenance.

15. Au Canada, où le recensement de 1961 distingue une bonne trentaine « d'autres groupes ethniques » identifiés d'après l'origine ethnique des individus<sup>1</sup>, la situation est loin d'être claire. Elle paraît

L'origine ethnique  
et le groupe  
ethnique

Les « autres  
groupes ethniques »  
et la réalité  
canadienne

1. Voir le tableau n° 2, p. 000.

même très complexe lorsqu'on entend étudier objectivement le vouloir-vivre de ces groupes. Des communautés s'organisent et se développent, d'autres se dispersent et se désagrègent. Beaucoup de fils d'Allemands ou de Néerlandais n'ont plus rien à voir avec le groupe allemand ou le groupe néerlandais. En revanche, un Ukrainien, Canadien de la troisième génération, qui ne parle plus sa langue d'origine, ou un Juif qui ne sait ni le yiddish ni l'hébreu, participent avec une ferveur nouvelle aux activités culturelles de leurs groupes respectifs. Mesurer la vitalité d'un groupe ethnique en prenant comme critère l'appartenance d'individus à la collectivité qui se forme autour d'une culture d'origine est aussi difficile que déterminer avec certitude le degré de leur intégration à l'une des deux sociétés.

16. En 1961, les Canadiens se répartissaient ainsi, selon l'origine ethnique : 44 % étaient d'origine britannique, 30 %, d'origine française et 26 %, d'une autre origine<sup>1</sup>. Ces données sont utiles pour nous renseigner sur les souches de la population canadienne, mais elles peuvent aussi devenir trompeuses si l'on en tire la conclusion qu'il existe deux catégories de citoyens au Canada. Nous avons écarté, pour des raisons d'ordre moral et pratique, une conception « ethnique » du peuple canadien. Ne serait-il pas, en effet, illogique et discriminatoire de voir dans les « deux peuples fondateurs » dont l'héritage se transmet de père en fils, une sorte de caste privilégiée, et dans les « autres groupes ethniques », une catégorie inférieure ? D'autre part, faire le « portrait robot » isolé de l'un de ces groupes en partant d'une simple origine ethnique, équivaldrait à ignorer des facteurs aussi déterminants que le sentiment d'appartenance et le vouloir-vivre collectif. Bref, il ne faut pas confondre origine ethnique et groupe ethnique.

17. Malgré les données statistiques existantes, il serait donc difficile de dire avec exactitude combien de Canadiens s'identifient au groupe ethnique de leurs proches ou lointaines origines. Personne ne peut indiquer avec précision combien se sont intégrés à la société anglophone ou à la société francophone, ni apprécier jusqu'à quel point cette intégration est complète. Il est également impossible de déterminer l'intensité de l'attachement de tel ou tel à la langue et à la culture de ses origines. Ce double phénomène, l'intégration à l'une des deux sociétés et l'attachement à la culture première, caractérise l'individu autant que le groupe. La situation est encore compliquée par l'écart entre les générations, les mariages contractés par des personnes d'ethnies différentes, les distances et nombre d'autres facteurs d'ordre social et économique.

---

1. Voici la question du recensement de 1961 à propos de l'origine ethnique : « À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée (lors de votre arrivée) en Amérique ? »

18. Ces réserves faites, nous reconnaissons volontiers qu'il se trouve au Canada plusieurs groupes ethniques pleinement conscients de leur identité. Sans nuire en rien à l'unité nationale, ils veulent faire fructifier leur patrimoine linguistique et culturel. Ces groupes possèdent leurs propres associations, clubs, paroisses et organisations religieuses, ils maintiennent des écoles et expriment leurs vues collectives par la voix de leurs journaux. Certains se sont donné des porte-parole dynamiques, comme par exemple le Congrès juif canadien et le Canadian Polish Congress. Ces groupes agissent en tant que tels, utilisent leur langue et recréent, dans la mesure du possible, un climat propice à leur culture. Nier l'existence de ces groupes serait nier la réalité canadienne. La crainte que leur multiplication n'entraîne la « balkanisation » du Canada était peut-être justifiée il y a 50 ans ; aujourd'hui, elle serait sans fondement. Même si la dernière vague d'immigration est relativement récente, 1 % seulement de la population ne connaît ni l'anglais ni le français.

Les groupes ethniques et leur vouloir-vivre

19. Une situation où une population en place accueille de nouveaux venus à flot continu pose un problème humain que les Canadiens n'ont pas toujours résolu avec la plus grande générosité. Un pays comme le Canada doit reconnaître la diversité dans l'unité, se montrer hospitalier et proscrire toute forme de discrimination. Nous sommes appelés à côtoyer des personnes dont le nom de famille, l'accent, les traditions, le comportement tranchent avec les nôtres. Nous ne leur dirons pas qu'elles viennent « nous enlever le pain de la bouche ». Certaines sont ici depuis plusieurs décennies ; d'autres, arrivées plus récemment, doivent en même temps apprendre l'une des deux langues officielles — parfois les deux —, gagner leur vie, souvent en acceptant des besognes qui ne leur conviennent guère, nouer des liens avec leur nouveau milieu, s'adapter à de nouvelles habitudes, bref, apprendre à connaître le pays. Or, on nous a signalé maintes manifestations d'hostilité dont sont victimes des immigrés et même des Canadiens de diverses origines dont la famille est établie ici depuis deux ou trois générations. Dans notre pays, des hommes infligent à d'autres hommes des souffrances totalement gratuites. Quand elles se produisent à l'école, ces manifestations sont d'autant plus déplorables qu'elles frappent des enfants et risquent d'insuffler à d'autres enfants des préjugés durables. Nous ne prétendons pas que de tels comportements soient habituels ; au contraire, nous avons le sentiment que la xénophobie a diminué au Canada. Mais il suffit parfois de quelques injustices de cette nature pour que les bonnes relations entre les personnes soient compromises. Il existe des formes de discrimination trop subtiles pour tomber sous le coup de la loi, mais qui n'en portent pas moins préjudice, parfois gravement, à ceux qui les subissent. S'il se sent frappé d'ostracisme par la société, l'indi-

Un problème douloureux : la discrimination

vidu — ou le groupe — ou bien se repliera sur lui-même, ou bien se dressera pour lutter contre l'injustice.

À la recherche  
d'une appellation  
exacte

20. Comme tous ceux qui s'intéressent aux autres groupes ethniques et aux problèmes qui les touchent, nous nous sommes heurtés à de nombreuses difficultés d'ordre sémantique. « Autres groupes ethniques », « Néo-Canadiens », « mosaïque canadienne », voilà les trois termes auxquels on a le plus souvent recours pour rendre compte de cette réalité de notre pays. Dans le premier, le terme « ethnique » n'échappe pas à une certaine ambiguïté et semble synonyme d'étranger. Heureusement, l'expression intégrale, « les autres groupes ethniques », diminue les risques de fausse interprétation en laissant entendre que les deux groupes dominants du Canada, les Britanniques et les Français, sont aussi « ethniques ». Nous savons déjà combien cet adjectif « ethnique » est trompeur lorsqu'on parle du groupe anglophone ou du groupe francophone, ou du groupe tout court. Le sentiment d'appartenance est un facteur décisif. Quant au terme « Néo-Canadien », il n'est pas seulement trompeur, mais impropre quand on l'applique à une personne dont les ancêtres sont arrivés au Canada, il y a 50 ou 100 ans. Enfin, « mosaïque canadienne » a pour l'esprit le charme d'une jolie métaphore. Cette expression traduit peut-être la diversité d'un pays qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, sans pour autant désigner avec bonheur le phénomène sociologique et culturel qui nous intéresse. Nous signalons ces difficultés sans prétendre y apporter une solution.

La « troisième  
force »

21. Ces dernières années, on a voulu marquer l'importance des autres groupes ethniques en les englobant sous les désignations de « troisième force » ou « troisième élément ». S'appuyant sur le fait que 26 % des Canadiens ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française, on a cherché à établir une nette distinction entre cette tranche de la population et celles que forment les « Anglais » et les « Français » du Canada. Mais une telle conception est trop simpliste pour refléter fidèlement la réalité. Opter pour une notion de « troisième force » qui recouvrirait des quantités de personnes, dont souvent le seul trait commun est de n'être ni d'origine britannique ni d'origine française, c'est refuser la réalité objective. Comment amalgamer en un tout cohérent les aspirations des Canadiens d'origine chinoise de Vancouver et celles des Canadiens d'origine ukrainienne de Winnipeg ? Quelles sont les tendances des personnes d'origine néerlandaise ou allemande touchant l'intégration ? Où en est l'assimilation au sein du groupe venu autrefois de Scandinavie ? Quel est le véritable vouloir-vivre culturel de certains groupes en apparence bien organisés ? Les « autres groupes ethniques », nous le savons, sont disséminés à travers tout le pays, mais dans aucune des 10 provinces l'un d'eux, même parmi

les plus dynamiques ou les plus importants, ne constitue le cinquième de la population<sup>1</sup>. Quelques-uns ont des effectifs considérables dans plusieurs villes, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, dépassant même, dans certaines villes de l'Ouest, 10 % de la population. Néanmoins, leurs concentrations ne sont pas suffisantes pour que l'on envisage l'institution d'autres langues officielles ou que l'on remplace le concept de deux sociétés par celui de quatre ou de cinq. Il est donc clair qu'au sens politique du terme, cette « troisième force » n'existe pas au Canada, et n'est que le produit de compilations statistiques. Tout tend plutôt à indiquer que les personnes ayant une langue et une culture distinctes sont plus ou moins intégrées à la vie des communautés anglophone et francophone, où elles devraient trouver toutes les possibilités d'épanouissement et un statut égalitaire. C'est au sein des deux sociétés que les particularismes culturels doivent trouver le respect et l'encouragement favorisant leur survie.

22. En conséquence, nous avons plutôt tendance à voir dans ces « autres groupes ethniques » des groupes culturels. Leur rayonnement conçu dans cette optique a été notre préoccupation première lors de la préparation du présent livre. Fort heureusement, l'apport culturel sur lequel insiste le mandat s'allie très bien aux exigences de la réalité sociologique. Dans l'Introduction générale, nous avons scruté les divers sens du mot « culture ». Nous avons écarté les définitions excessivement larges aussi bien que celles qui s'en tenaient à une signification strictement humaniste, pour en retenir une qui ne vise pas exclusivement les œuvres de l'esprit. Pour nous, « la culture est une manière globale d'être, de penser, de sentir ; c'est un ensemble de mœurs et d'habitudes, c'est aussi une expérience commune ; c'est enfin un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue » (§ 38). Style de vie intégrant de multiples éléments qui colorent les pensées, les sentiments et les actes créateurs, la culture est comme la lumière qui éclaire les motifs d'un vitrail. Cette définition s'applique essentiellement aux deux cultures dominantes du Canada, qui se rattachent aux sociétés anglophone et francophone. Dans une certaine mesure, elle convient aussi aux autres cultures, surtout si celles-ci viennent enrichir l'une des deux cultures dominantes et progressent par la voie de l'intégration sociale. Les ruisseaux vont se jeter dans les rivières et leurs eaux se confondent et alimentent un même courant. Pour le groupe aussi bien que pour l'individu, la culture ne peut se mesurer à l'aune.

23. Notre analyse tentera d'apporter une réponse aux deux questions suivantes : a) dans quelle mesure les Canadiens dont l'origine n'est ni britannique ni française sont-ils intégrés à la société anglophone ou

« L'apport  
culturel » :  
perspective  
globale

« L'apport  
culturel » :  
perspective  
sociologique

1. Les Canadiens d'origine allemande atteignent 17 % en Saskatchewan, 14 % en Alberta, 10 % au Manitoba. Ceux d'origine ukrainienne représentent 11 % de la population au Manitoba, 9 % en Saskatchewan, 8 % en Alberta et 2 % en Colombie-Britannique.

à la société francophone ? b) dans quelle mesure restent-ils attachés à leur culture et à leur langue originelles ? Une telle méthode ne vaut que si elle aide à discerner les nuances du problème qui nous occupe. Il existe en effet des personnes parfaitement intégrées à l'une des deux sociétés du Canada et qui sont en même temps profondément attachées à la langue de leurs ancêtres — parfois sans pouvoir la parler —, et qui souscrivent de tout cœur à la culture qui s'y rattache. Aucune donnée ne nous permet d'établir avec exactitude leur importance numérique et nous devons nous contenter d'approximations. Du reste, il ne serait pas possible d'officialiser la culture, qui est un composé de forces très diverses et de manifestations dépendant de l'individu autant que du groupe.

« L'apport  
culturel » :  
perspective  
historique

24. Depuis longtemps, des immigrants d'origines ethniques fort diverses, surtout dans les régions de l'Ouest, prennent une part active au développement de notre pays. Il faut voir là la première contribution culturelle à la vie canadienne des personnes dont l'origine n'est ni britannique ni française. Chaque année plus nombreuses et mieux intégrées, ces personnes ne cessent d'apporter à ce pays leurs forces physiques et intellectuelles, leurs connaissances et leurs traditions. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale surtout, des immigrants originaires des différentes parties du monde et représentant la culture au sens humaniste du terme, arrivent en grand nombre. Ils sont professeurs, médecins, ingénieurs, artistes. Ils apportent à la vie canadienne une expérience acquise par de longues années d'études et de pratique. Ils déploient leur énergie dans les universités, les hôpitaux, les usines, les conservatoires, les laboratoires, partout où s'édifie la civilisation. La société partage avec eux les fruits de leur travail et, en même temps, découvre qu'ils ont aussi des traditions en propre. Difficiles à mesurer, leurs particularismes n'en constituent pas moins d'authentiques faits culturels.

L'héritage culturel

25. Rien n'empêche les personnes qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française de demeurer attachées à leur culture première, une fois qu'elles sont intégrées à la vie canadienne. Il faut encourager cette attitude car la société tout entière ne peut qu'en tirer profit. À certains Canadiens des deux principales cultures qui ne voient dans cet attachement qu'une aimable manifestation folklorique, un exotisme qui agrémente les fêtes de Pâques ou de Noël, nous voudrions dire qu'une telle conception ne correspond pas à la réalité. La culture d'origine marque profondément une personne et s'étend souvent à plusieurs générations. Il y a dans l'âme des attachements que l'on ne saurait expliquer. Il y a des habitudes ancrées profondément dans le tréfonds de l'être humain. Que dire alors de ceux qui ont quitté leur patrie pour en adopter une autre ? Une fois au Canada, ils sont mieux

à même d'apprécier ce qu'il leur a fallu laisser dans le pays qu'ils ont quitté. Au contact de nouvelles valeurs et de nouveaux usages, leur héritage culturel leur apparaît grandi. Le côté folklorique ne constitue qu'un aspect de ce vaste ensemble fait d'idées, de sentiments, de manifestations artistiques.

26. Chez les « autres groupes ethniques », certaines personnes acceptent volontiers le bilinguisme officiel, mais rejettent catégoriquement le biculturalisme. Elles considèrent le Canada comme un pays officiellement bilingue et foncièrement multi-culturel. Pour répondre à cette objection, nous rappellerons simplement notre conception du biculturalisme qui « recouvre deux réalités centrales : a) l'état de chacune des deux principales cultures, ses chances de vie et d'épanouissement ; b) la coexistence et la collaboration de ces deux cultures<sup>1</sup> ». D'autre part, le mandat de la Commission fait mention du « caractère fondamentalement biculturel de notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures ». Il est donc clair que nous ne devons aucunement ignorer la diversité culturelle du pays, tout en ayant pleine conscience de la présence de deux cultures dominantes, l'anglaise et la française. C'est d'ailleurs dans cette perspective où les relations humaines prennent leur vraie signification de rencontre, de collaboration et d'enrichissement, que nous étudions, tout au long de ce livre, l'apport des différentes cultures à la vie du Canada.

Face au  
biculturalisme

27. On ne saurait dissocier la culture et la langue qui lui sert de véhicule. La langue permet de s'exprimer et de communiquer avec autrui selon sa propre logique. La vitalité des diverses langues parlées au Canada varie d'un groupe culturel à l'autre, et même à l'intérieur de ces groupes, où de nombreuses personnes parlent mal leur langue d'origine, ou même ne la parlent plus. Dans l'ensemble, néanmoins, celles qui se soucient de leur héritage culturel se préoccupent également de leur langue maternelle. C'est encore là que le phénomène d'identification et le sentiment d'appartenance ont leurs racines.

Culture, langue  
et héritage culturel

28. Nous avons souligné les liens qui existent entre la culture et la langue. Dans le premier livre de notre rapport, consacré à la question des langues officielles, nous avons proposé (§ 418) une nouvelle version de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont l'alinéa 5 se lit comme suit :

Aucune disposition du présent article ne sera interprétée comme réduisant ou restreignant l'emploi d'une autre langue, établie au Canada par une loi actuelle ou future ou par la coutume.

Ce texte est suivi d'un commentaire qui met en relief certaines idées fondamentales (§ 424). Nous y déclarons notamment que les garanties

1. Introduction générale, § 46.

accordées aux langues officielles, l'anglais et le français, ne doivent en aucune façon restreindre le droit d'utiliser d'autres langues, qu'il s'agisse d'un droit déjà acquis ou susceptible d'être établi dans l'avenir. Les autres langues sont employées au Canada dans les rapports privés ou les activités de groupe. Leur étude à l'école publique, leur utilisation dans les établissements privés pour l'enseignement des disciplines, leur usage dans l'exercice des cultes sont parfaitement légitimes. Déjà certaines d'entre elles, dont l'allemand, l'ukrainien et l'italien, ont obtenu, sous diverses formes, une certaine reconnaissance régionale ou locale. Dans l'avenir, cette reconnaissance pourrait être élargie, et même consacrée par des lois et des règlements, dans les secteurs où un nombre suffisant de Canadiens utilisent couramment une autre langue que l'anglais ou le français — l'ukrainien, par exemple — et lorsque ces groupes manifestent un vouloir-vivre évident.

29. Nous ne sommes pas allés plus loin dans la recommandation portant sur l'article 133 de l'A. A. N. B. pour les trois raisons suivantes. Tout d'abord, selon notre interprétation du mandat de la Commission (interprétation que ne partage pas notre collègue le commissaire J. B. Rudnycky<sup>1</sup>), le changement constitutionnel doit porter exclusivement sur les deux langues officielles du pays ; d'où le titre du premier livre de notre rapport. De plus, nous avons estimé que l'alinéa 5 de la nouvelle version de l'article 133 suffirait à préserver les langues des autres groupes ethniques. Une interprétation large et une application raisonnable de cet article assureront à leur héritage culturel la protection nécessaire à son épanouissement. Enfin, nous sommes convaincus que certaines mesures d'ordre administratif et scolaire, prises au niveau provincial, conviennent mieux aux besoins linguistiques des divers groupes culturels qu'une formule constitutionnelle proposée par les autorités fédérales.

« Les autres  
groupes  
ethniques » : un  
phénomène positif

30. La présence au Canada d'un grand nombre de personnes de langue et de culture distinctes, en raison de leur naissance ou de leurs origines, constitue pour le pays une richesse d'une valeur inappréciable que les Canadiens ne doivent pas laisser perdre. Les cultures dominantes ne peuvent que trouver profit au rayonnement des autres cultures. L'abondance linguistique est certainement un avantage, dont les bienfaits pour le pays ne pourront jamais être estimés à leur juste valeur. Nous avons constamment proclamé notre désir de voir instaurer une association dans l'égalité entre tous les Canadiens, qu'ils appartiennent à la société francophone ou à la société anglophone. Les « autres groupes ethniques », que nous appelons aussi « autres groupes culturels », doivent jouir des mêmes avantages et subir les mêmes

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, « Observations du commissaire J. B. Rudnycky », pp. 163-176.]



contraintes. Une intégration rationnelle, qui respecte à la fois l'esprit de la démocratie et les valeurs humaines les plus profondes, peut engendrer une heureuse diversité dans un tout dynamique et harmonieux.

31. En définitive, la présence des autres groupes culturels au Canada est un fait positif. Les personnes qui en font partie jouissent, et devront toujours jouir, du droit qu'a tout être humain de sauvegarder sa langue et sa culture. L'exercice de ce droit exige de leur part un effort supplémentaire, dont il faut leur savoir gré. Leur présence facilite les communications entre le Canada et le reste du monde. Leurs valeurs culturelles s'expriment dans le domaine des idées et des arts, aussi bien que dans les traditions populaires et constituent, à notre sens, bien plus que des particularismes ethniques. Nous les considérons plutôt comme partie intégrante du trésor national. Nous étions donc plus que justifiés de nous intéresser à leur apport culturel, de l'étudier en détail et de proposer des moyens pour que les institutions culturelles, sociales, économiques et politiques du pays favorisent leurs espoirs légitimes et leurs chances d'avenir dans un Canada dynamique et prospère.







32. On peut distinguer quatre périodes dans le peuplement du Canada par des immigrants d'origines ethniques nombreuses autant que diverses. La première s'étend approximativement jusqu'à 1901, année où la politique d'immigration de sir Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur depuis 1896 et partisan du peuplement de l'Ouest, se traduit par une augmentation rapide des chiffres du recensement. Au cours de la deuxième période, qui va de 1901 à la première guerre mondiale, le Canada bénéficie du plus fort courant d'immigration de son histoire ; l'afflux s'interrompt brutalement avec la guerre. Le mouvement ne reprendra qu'au début des années 20, mais la crise économique brisera le nouvel élan, et l'immigration connaîtra un temps d'arrêt. Quant à la quatrième période, elle s'ouvre à la fin de la deuxième guerre mondiale<sup>1</sup>. Chaque période a attiré des immigrants de types différents. Au cours des années, l'origine, la condition sociale et le niveau d'instruction des immigrants ont varié considérablement, comme d'ailleurs le choix de la région où ils se fixaient.

33. L'histoire de ces quatre périodes est inscrite dans les données des recensements, mais celles-ci n'expliquent pas tout. Les questions sur l'origine ethnique n'ayant pas toujours été les mêmes à chaque recensement, on ne saurait établir de comparaisons parfaitement valables entre les différentes périodes. Au recensement de 1891, la population n'était répartie qu'entre Canadiens d'origine française et Canadiens d'une autre origine. Une difficulté supplémentaire tient à ce que bon nombre ne pouvaient indiquer avec précision leur origine ethnique, et qu'à différentes époques certains croyaient bon de la dissimuler ou d'en

Une documentation limitée

---

1. Voir les tableaux nos A-1 et A-2, à l'appendice II.

déclarer une autre<sup>1</sup>. Les statistiques touchant les immigrants n'étaient pas très détaillées non plus, particulièrement dans les premiers temps. Pour les années 1896-1900, par exemple, les immigrants sont répartis, selon l'origine, en trois catégories : « Britanniques », « Autres » et « En provenance des États-Unis ». En outre, bon nombre d'immigrants, ou sont rentrés dans leur pays, ou se sont dirigés ailleurs, souvent vers les États-Unis, si bien que, dans le cas d'un groupe particulier, la différence numérique entre deux recensements résulte non seulement de l'accroissement naturel et de l'immigration, mais aussi de l'émigration. Nous n'avons pas de statistiques officielles de l'émigration, mais on peut s'en faire une idée assez précise en consultant la documentation des États-Unis relative aux immigrants qui donnent le Canada comme pays de naissance ou de dernière résidence<sup>2</sup>.

#### A. Avant 1901

Diversité ethnique  
dès les débuts

34. Bien que l'élément britannique et l'élément français aient prédominé à la fois par le nombre et par l'influence culturelle, la population du Canada a toujours été hétérogène. Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, des gens d'origines ethniques très diverses ont immigré en Amérique du Nord britannique. Ils étaient également de conditions fort différentes : pêcheurs, agriculteurs, négociants, commerçants, militaires, aventuriers, esclaves et fugitifs. Les Juifs ont célébré en 1959 le bicentenaire de leur installation au Canada, qu'ils situent en 1759<sup>3</sup>, année où arriva à Montréal Aaron Hart, officier d'intendance des forces d'invasion du général Amherst et premier Juif établi au Canada. Les Polonais citent également plusieurs des leurs qui jouèrent un rôle dans l'histoire du Canada aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, et, parmi eux : Frédéric Globenski, né en 1790, juge à Rivière-du-Chêne, au Québec ; sir Casimir Gzowski, ingénieur civil et entrepreneur, né en 1813, qui construisit le pont international de Niagara ; Alexandre Édouard Kierzkowski, né en 1816, membre de la première législature de la Confédération.

Une lente  
augmentation

35. Jusqu'à 1901, le rythme de l'immigration progressa lentement. En 1871, moins de 8 %<sup>4</sup> de la population n'étaient pas d'origine britannique, française, indienne ou esquimaude ; en 1881, la proportion s'élevait à 9 % et en 1901, à 10 % (voir le tableau n° 1). Cette lente progression s'explique en partie par l'émigration aux États-Unis. En 1839, dans son rapport sur l'Amérique du Nord britannique, lord

1. RYDER, « The Interpretation of Origin Statistics ».

2. On peut obtenir cette documentation du service d'immigration et de naturalisation du ministère de la Justice des États-Unis.

3. SACK, *History of the Jews in Canada*, vol. I, p. 51. L'auteur y fait état de rapports des Juifs avec la Nouvelle-France et la Nouvelle-Écosse bien avant 1759.

4. Sauf exception, les pourcentages dans le texte sont arrondis.

TABLEAU 1 Variation de la composition ethnique de la population

Répartition de la population en nombres et en pourcentage, selon l'origine ethnique (Britanniques, Français, Indiens et Esquimaux, Autres origines) — Canada, 1871-1961

Année	Toutes origines		Britanniques		Français		Indiens et Esquimaux		Autres et non classés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1871	3 485 781	100	2 110 502	60,5	1 082 940	31,1	23 037	0,7	269 282	7,7
1881	4 324 810	100	2 548 514	58,9	1 298 929	30,0	108 547	2,5	368 820	8,6
1901	5 371 315	100	3 063 195	57,0	1 649 371	30,7	127 941	2,4	530 808	9,9
1911	7 206 643	100	3 999 081	55,5	2 061 719	28,6	105 611	1,5	1 040 232	14,4
1921	8 787 949	100	4 868 738	55,4	2 452 743	27,9	113 724	1,3	1 352 744	15,4
1931	10 376 786	100	5 381 071	51,9	2 927 990	28,2	128 890	1,2	1 938 835	18,7
1941	11 506 655	100	5 715 904	49,7	3 483 038	30,3	125 521	1,1	2 182 192	18,9
1951	14 009 429	100	6 709 685	47,9	4 319 167	30,8	165 607	1,2	2 814 970	20,1
1961	18 238 247	100	7 996 669	43,8	5 540 346	30,4	220 121	1,2	4 481 111	24,6

Source : Recensements du Canada.

1. On a omis 1891 faute de données suffisantes.

Durham relevait déjà la tendance des immigrants à quitter le Canada pour les États-Unis, et il estimait que c'était le cas de 60 % de ceux qui étaient entrés au pays entre 1829 et 1839<sup>1</sup>. On a calculé qu'au cours de chacune des décennies de 1861 à 1901, l'émigration a été supérieure à l'immigration<sup>2</sup>.

L'arrivée des  
Allemands

36. Au XIX<sup>e</sup> siècle, plus de la moitié des immigrants d'origine ni britannique ni française étaient allemands. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, quelques petits groupes s'étaient installés en Nouvelle-France. Entre 1750 et 1753, plusieurs milliers de protestants allemands émigrèrent en Nouvelle-Écosse, et environ 1 500 d'entre eux y fondèrent la colonie de Lunenburg. On comptait aussi des Allemands parmi les militaires licenciés et les immigrants de Nouvelle-Angleterre qui s'installèrent après 1760 dans les provinces Maritimes et la province de Québec d'alors, et parmi les loyalistes des années 1780. Après 1780, des sectateurs allemands (mennonites, frères moraves et « tunkers ») venant surtout des États-Unis s'établirent dans les provinces britanniques, en particulier dans le Haut-Canada. Entre 1830 et 1870, des immigrants de même origine ethnique s'installèrent dans le Haut-Canada, notamment dans le comté de Waterloo (surtout des mennonites) et un nombre plus restreint dans les provinces Maritimes et dans le Bas-Canada. Les premières colonies de mennonites allemands venues d'Europe orientale s'installèrent dans les Prairies entre 1874 et 1878 et furent rejointes par d'autres Allemands de différentes confessions en provenance d'Europe et des États-Unis. Des colons de même origine ethnique commencèrent à s'installer en Colombie-Britannique après 1850. Au recensement de 1901, les résidents d'origine allemande se classaient, pour l'importance numérique, immédiatement après les Britanniques en Ontario et au Manitoba, et au troisième rang en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Alberta ; ils occupaient la quatrième position en Colombie-Britannique et la cinquième au Québec.

Les Néerlandais  
et les Scandinaves

37. Les seuls autres groupes à former plus de 0,5 % de la population au recensement de 1901 étaient les Néerlandais et les Scandinaves. Comme les Allemands, nombre de Néerlandais arrivant en Amérique du Nord britannique étaient des soldats licenciés ou des loyalistes. On a pu compter parmi eux les « Pennsylvania Dutch », qui sont en fait des Allemands. Au cours des années 70, une colonie danoise s'était établie au Nouveau-Brunswick. En 1875 et 1876, un millier d'Islandais environ fondèrent des colonies agricoles sur la rive ouest du lac Winnipeg, après l'échec de tentatives semblables en Nouvelle-Écosse

1. Voir *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, vol. II, pp. 216-218.

2. KEYFITZ, « The Growth of Canadian Population », p. 62.



et en Ontario. Des Norvégiens, venant pour la plupart des États-Unis, s'installèrent près de Brown, au Manitoba, près de Calgary, en Alberta, et en différents points de la Colombie-Britannique<sup>1</sup>. Des Finlandais immigrèrent aussi au Canada au cours des années 70 et s'établirent dans la région de Port-Arthur.

38. Le grand mouvement d'immigration d'Europe centrale et d'Europe orientale des premières années du siècle a fait suite à l'établissement d'une colonie de Polonais à Wilno, en Ontario, et à une amorce d'implantation hongroise dans les Prairies sous les auspices du comte Esterhazy. Grâce à celui-ci, plusieurs centaines de familles hongroises venant des États-Unis immigrèrent dans l'Ouest du Canada et un certain nombre, venant directement de Hongrie, se fixèrent près de Minnedosa, au Manitoba, et en Saskatchewan, aux endroits que l'on nommerait plus tard Esterhazy et Kaposvar. Le comte Esterhazy persuada également des Slovaques, des Ukrainiens, des Allemands et des Tchèques de s'établir au Canada<sup>2</sup>.

Les autres  
Européens

39. Sur le littoral du Pacifique, les Asiatiques formaient une proportion notable de la population, malgré les mesures adoptées en 1878 pour restreindre leur entrée au Canada. En 1881, ils étaient au nombre de 4 400, pour la plupart des Chinois qui étaient allés en Californie à l'époque de la « ruée vers l'or ». De 1881 à 1884, 15 700 contractuels de Canton et de Hong-Kong entrèrent au Canada pour y travailler à la construction du Pacifique Canadien. Dans les Rocheuses, dit-on, un Chinois gît sous chaque mille de voie ferrée. Une fois la ligne achevée, le Pacifique Canadien déclina toute responsabilité à l'égard de ces travailleurs qui ne reçurent d'aide ni des autorités provinciales ni des autorités fédérales<sup>3</sup>. En 1901, le nombre des Asiatiques établis au Canada était de 23 700, dont 4 700 Japonais et quelque 1 700 Indiens. La majorité d'entre eux vivaient en Colombie-Britannique où ils formaient 11 % de la population et, presque tous étant des adultes du sexe masculin, une part encore plus grande de la population active<sup>4</sup>.

Les immigrés  
asiatiques sur  
le littoral du  
Pacifique

40. Les Noirs venus en Nouvelle-France et dans les provinces de l'Amérique du Nord britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle étaient des esclaves pour le plus grand nombre. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ils constituaient d'importantes colonies d'affranchis et de fugitifs dans les provinces Maritimes, dans la péninsule ontarienne et à Victoria. Nombre d'entre eux retournèrent aux États-Unis vers les années 1860, pendant et après la guerre de Sécession. Le recensement de 1871 fait état de 21 500 personnes de

L'immigration  
noire

1. LINDAL, *The Icelanders in Canada*, pp. 89-94, 102-143.

2. MACDONALD, *Canada : Immigration and Colonization, 1841-1903*, pp. 224-228 ; KIRSCHBAUM, « Slovaks in Canada », pp. 25-27.

3. Voir WOODSWORTH, *Canada and the Orient*, dont le chapitre II traite de l'immigration chinoise de 1853 à 1903.

4. On a estimé qu'en 1907 un quart de la population active de la Colombie-Britannique était d'origine asiatique. Voir TIMLIN, « Canada's Immigration Policy, 1896-1910 », p. 524.

race noire, ce qui constitue vraisemblablement une diminution par rapport aux périodes précédentes. Aux recensements de 1881, 1901 et 1911, on enregistre d'autres diminutions<sup>1</sup>.

### B. La colonisation des Prairies

41. L'émigration européenne de 1880 à 1914 a été considérée comme le plus important mouvement de population de l'histoire moderne<sup>2</sup>. La situation en Europe, caractérisée par l'effondrement des structures sociales, la révolution agricole et industrielle et la poussée démographique, incita des millions de personnes à partir pour les États-Unis et l'Amérique latine, particulièrement l'Argentine et le Brésil. Jusque vers la fin des années 1890, le Canada reçut très peu de ces migrants mais divers faits entraîneraient plus tard une immigration massive. La ruée vers l'or du Yukon, l'achèvement du premier chemin de fer transcontinental et la construction d'autres lignes, la fin de la poussée vers l'Ouest aux États-Unis, les progrès dans la mise en valeur des terres sèches ainsi que la mise au point d'une politique gouvernementale d'aide à l'immigration contribuèrent à attirer au Canada plus de 3 millions d'immigrants au cours de la période allant de 1896 à 1914. L'année 1913 marquait le chiffre sans précédent de 400 000. Aussi, le but principal de la politique d'immigration de Clifford Sifton, « peupler de paysans laborieux les solitudes de l'Ouest<sup>3</sup> », était-il atteint. Parmi ces immigrants, 1 250 000 venaient du Royaume-Uni, près d'un million des États-Unis, et des milliers d'autres directement de l'Europe continentale. Entre les recensements de 1901 et de 1921, la population d'origine autre que britannique, française, indienne ou esquimaude augmenta de 800 000 personnes ; en 1921, elle représentait 15 % de la population totale.

Accroissement de  
l'immigration  
européenne

42. Dans l'Ouest, chez les groupes déjà établis, le nombre des colons s'accrut considérablement au cours de cette période. Dans les provinces des Prairies, les Allemands, par exemple, passaient de 46 800 en 1901 à 148 000 en 1911, beaucoup ayant immigré sous l'égide d'organismes catholiques allemands. Au recensement de 1921, le nombre des Canadiens d'origine allemande dans les trois provinces des Prairies avait fléchi à 123 000, mais cette baisse ne reflétait pas la réalité, car bon nombre avaient probablement dissimulé leur origine pendant et après

1. Ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, Direction de la citoyenneté canadienne, *Rameaux de la famille canadienne*, p. 101 ; LONDON, « Negro Migration to Canada », p. 22. On estime qu'il y avait 50 000 Noirs au Canada. Environ 15 000 ou 16 000 sont arrivés entre 1850 et 1860.

2. CRAIG, « The Canadian Setting », p. 8.

3. DAFOE, *Clifford Sifton in Relation to His Times*, p. 131. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

la première guerre mondiale. En 1931, le recensement faisait état de 242 000 Canadiens d'origine allemande dans ces provinces. Le nombre des habitants d'origine scandinave avait aussi beaucoup augmenté ; des agriculteurs norvégiens et danois avaient quitté les États-Unis pour s'établir comme colons et beaucoup de Suédois étaient venus au Canada comme travailleurs du rail. Au recensement de 1901, on comptait 17 300 personnes de souche scandinave dans les Prairies et 130 000 en 1921.

43. Mais ce qui a surtout caractérisé cette période a été l'affluence d'Européens du Centre et de l'Est : Ukrainiens, Polonais, Hongrois, Roumains et Russes. Les frontières de l'Europe orientale ayant changé fréquemment au cours de l'avant-guerre, les immigrants d'origine paysanne hésitaient souvent sur leur désignation ethnique ; on ne saurait donc s'en remettre entièrement aux chiffres du recensement pour ces catégories d'immigrants. C'est entre autres le cas des Ukrainiens. L'Ukraine n'était pas alors État souverain et ne le serait que de 1917 à 1921<sup>1</sup>. Vers la fin des années 40, des Ukrainiens éprouvaient encore des difficultés à faire admettre aux services canadiens de l'immigration leur origine ethnique. Entre 1901 et 1921, ce groupe passa de 5 600 à 96 000 dans les trois provinces des Prairies, et les Polonais de 2 800 à 32 000. Les Hongrois ne figuraient pas comme catégorie de population distincte avant le recensement de 1921, qui en relève 13 200.

44. Les premiers immigrants ukrainiens reconnus comme tels, Wasyl Eleniak et Ywan Pylypiw, s'installèrent au Canada en 1891. La venue massive d'Ukrainiens commença en 1896 sous la direction de Joseph Oleskow, qui répondait aux invitations pressantes de Clifford Sifton. Agronome, Oleskow s'était ému de la situation difficile des immigrés ukrainiens au Brésil et ailleurs en Amérique du Sud ; aussi avait-il étudié les autres possibilités d'émigration. Il voyait dans le Canada un pays d'avenir. En 1895, le ministère de l'Intérieur l'invita à visiter le pays. Une visite ainsi que des rapports avec les fonctionnaires canadiens, par entretiens ou par lettres, augmentèrent encore son enthousiasme. De retour à Lvov, il traite de l'émigration au Canada dans une brochure qui a une très grande influence sur le paysannat ukrainien. Il organise lui-même des groupes d'émigrants, dont le premier, réunissant 107 personnes, débarque à Québec le premier mai 1896. C'est l'avant-garde d'un courant d'immigration ukrainienne qui ne s'interrompra qu'en 1914 avec la guerre<sup>2</sup>.

45. Au recensement de 1901, en Saskatchewan, les colons d'origine russe se classaient immédiatement après les personnes d'origine britan-

L'immigration  
ukrainienne

L'arrivée des  
doukhobors

1. KAYE, *Early Ukrainian Settlements*, pp. xxiii-xxvi ; WOYCENKO, *The Ukrainians in Canada*, pp. 15-17.

2. KAYE, *Early Ukrainian Settlements*.

nique, indienne ou esquimaude, et allemande : de 7 000 à 8 000 étaient des doukhobors arrivés en 1899 avant que le territoire ne soit constitué en province. D'autres doukhobors s'y installèrent avant le recensement de 1911, mais à la même époque beaucoup de nouveaux venus se dirigèrent plutôt vers la Colombie-Britannique<sup>1</sup>. Cette province, dont la population ne comprenait que 227 colons d'origine russe en 1901, en comptait 4 400 en 1911, et 7 800 en 1921.

L'essor de  
Winnipeg

46. Pour ces milliers d'immigrants, Winnipeg était le seuil de la terre promise. La plupart ne faisaient que traverser la ville, mais certains s'y fixaient<sup>2</sup>. La colonisation des Prairies se reflète dans l'essor rapide qu'a connu Winnipeg entre 1881 et 1911 et l'hétérogénéité ethnique croissante de cette ville. Localité de 8 000 habitants en 1881, Winnipeg était devenue, 30 ans plus tard, la métropole des Prairies, avec 136 000 habitants ; la population d'origine britannique avait fléchi de 84 % à 59 %. En 1921, la ville compte 176 000 habitants, dont 67 % se déclarent d'origine britannique. Cependant, cette proportion est vraisemblablement faussée du fait de la xénophobie qui régnait après la guerre et de la grève générale de 1919<sup>3</sup>. En 1931, 61 % de la population étaient d'origine britannique, mais cette proportion n'a cessé de décroître au cours des décennies suivantes<sup>4</sup>.

La croissance  
urbaine  
se poursuit

47. Les Italiens, comme beaucoup d'autres gens venus s'établir au Canada, étaient poussés à partir par l'instabilité économique et politique de leur pays. Ils espéraient travailler sur les chantiers ferroviaires et dans les entreprises de construction au Canada. Leur nombre passait de 11 000 en 1901, à 46 000 en 1911, et à 67 000 en 1921. La population d'origine juive augmenta également, soit de 16 100 en 1901, à 76 200 en 1911, et à 126 000 en 1921 ; beaucoup étaient des réfugiés d'Europe centrale. La plupart des immigrants de ces deux groupes se fixèrent dans les villes du Québec et de l'Ontario, mais certains Italiens s'engagèrent sur les chantiers ferroviaires de l'Ouest et des Juifs s'établirent à Winnipeg ou fondèrent des colonies agricoles au Manitoba. En 1921, à Toronto, les Juifs occupaient numériquement la deuxième position, derrière les Britanniques. Beaucoup moins nombreux, les immigrants grecs, syriens, libanais et arméniens se fixaient de préférence dans les villes du centre du Canada, comme les Italiens et les Juifs.

1. *The Doukhobors of British Columbia*, pp. 7-8, WRIGHT, *Slava Bohu: The Story of the Doukhobors* ; WOODCOCK et AVAKUMOVIC, *The Doukhobors*, particulièrement les chapitres 6 et 10.

2. L'ouvrage de WOODSWORTH, *Strangers Within Our Gates or Coming Canadians*, contient une étude sur les immigrants établis à Winnipeg au cours de cette période.

3. MASTERS, *The Winnipeg General Strike*, pp. 103-106, 113. L'auteur étudie l'amendement qu'on a apporté à la loi de l'immigration pendant la grève de façon à permettre aux autorités d'expulser ceux qui n'étaient pas nés au Canada ; cependant cette mesure n'a jamais été appliquée contre les meneurs syndicaux.

4. DONNELLY, « Ethnic Participation in Municipal Government ».

48. Clifford Sifton s'opposa à l'immigration asiatique, mais le nombre des Chinois ne cessa d'augmenter sur le littoral du Pacifique, en dépit d'une « capitation » à l'entrée, dont le montant s'élevait à \$ 100 en 1900 et à \$ 500 en 1903. Il y a eu également affluence de Japonais ; au cours des 10 premiers mois de 1907, il en est venu plus de 8 000. Un mouvement d'opinion antiasiatique réclamant une réglementation plus sévère de l'immigration prit de l'ampleur en Colombie-Britannique et aboutit aux émeutes raciales de septembre 1907, à Vancouver, qui attirèrent l'attention du public sur la question. Il s'ensuivit un *gentlemen's agreement* en vertu duquel le Japon s'engageait à limiter l'émigration de ses manœuvres vers le Canada, sauf demande expresse des autorités fédérales canadiennes<sup>1</sup>. Les Japonais déjà établis au Canada s'étaient fixés à proximité du littoral du Pacifique ; ils se livraient surtout à l'agriculture, à la pêche, à l'exploitation forestière ou travaillaient dans les constructions navales ou dans les mines. En 1921, on comptait, en Colombie-Britannique, 24 000 des 40 000 Chinois fixés au Canada et 15 000 des 16 000 Japonais. On y dénombrait également 5 000 Indiens, sikhs pour la plupart, arrivés entre 1905 et 1908 et travaillant principalement sur les chantiers ferroviaires, dans l'exploitation forestière et l'industrie du bois d'œuvre<sup>2</sup>.

Augmentation  
de l'immigration  
asiatique

### C. Entre les deux guerres

49. La première guerre mondiale avait interrompu l'immigration, et ses séquelles devaient en gêner la reprise pendant plusieurs années. Néanmoins, à compter de 1923, on assiste à une nouvelle vague qui va s'amplifiant, sans toutefois atteindre les chiffres exceptionnels des années 1902-1913. Cette troisième période dure jusqu'à la crise économique qui entraîne, à partir de 1931, un net déclin de l'immigration. Les États-Unis établissent des quotas qui ont pour effet de réduire le chiffre annuel de l'immigration, surtout en provenance du sud et de l'est de l'Europe. Le Canada prend alors la relève. Certes, il restreint l'immigration dans une certaine mesure, mais n'applique pas le système en vigueur aux États-Unis. Il dresse une liste de pays dits « préférés » et « non préférés » ; les Chinois sont écartés, pour ainsi dire, et l'entrée des autres Asiatiques est rigoureusement limitée. Néanmoins, la proportion des personnes d'origine ni britannique, ni française, ni indienne, ni esquimande dans la population était supérieure à 18 % en 1931.

1. WOODSWORTH, *Canada and the Orient*, pp. 44, 45, 72-99, et l'appendice e.

2. MAYER, « A Report on the East Indian Community in Vancouver », p. 2. Bien que sujets britanniques, les Indiens pouvaient, après 1908, se voir interdire l'accès du Canada, s'ils n'arrivaient pas directement de leur pays.

## Attrait de la ville

50. Au cours de cette période, les immigrants qui se dirigeaient vers l'Ouest étaient moins nombreux qu'au début du siècle. Les terres à blé étaient prises et le boom du blé fléchissait. Contrairement à leurs devanciers, les nouveaux venus préféraient la ville. Ils avaient tendance à se fixer dans les centres industriels et commerciaux de l'Ontario et du Québec, ou à se diriger vers les agglomérations minières et papetières du nord de ces provinces, alors en plein essor. L'exode rural contribuait aussi à augmenter la population de ces centres urbains. En 1928, un comité de la Chambre des communes s'émut de ce que les immigrants, destinés en principe à fournir de la main-d'œuvre agricole, étaient fortement attirés par les villes et aboutissaient souvent dans les quartiers déshérités, mais on ne prit aucune mesure pour remédier à cette situation<sup>1</sup>.

51. Pour la période de 1920 à 1939, le nombre des immigrants qui se déclarent d'origine ukrainienne s'élève à 67 000. La prise de conscience de leur identité ethnique incitant nombre d'immigrés plus anciens à se déclarer Ukrainiens, ce groupe passe du huitième rang, au recensement de 1921, au quatrième à celui de 1941.

52. Les immigrants ukrainiens au cours de cette période sont souvent plus instruits que leurs devanciers et ils sont plus nombreux à s'établir dans les villes :

Si les raisons qui les ont amenés au Canada sont les mêmes que pour les premiers arrivants (motifs économiques et politiques), ils ont l'avantage d'une certaine instruction ; beaucoup ont fait des études secondaires ou supérieures. La guerre et le progrès technique leur ont permis d'acquérir des connaissances et des aptitudes nouvelles ; nombre d'entre eux ont servi dans l'armée ukrainienne. L'existence éphémère d'une Ukraine indépendante (1917-1921) a fait naître chez eux un profond sentiment national ; ils connaissent très bien l'histoire de leur pays et, contrairement à leurs aînés, ils sont bien fixés sur leur identité nationale. Ces immigrants préfèrent vivre à la ville et un petit nombre seulement s'établissent définitivement à la campagne. Certains considèrent les travaux des champs comme un emploi temporaire avant d'obtenir du travail à la ville, d'autres s'établissent à leur compte dès qu'ils ont réuni un capital suffisant<sup>2</sup>.

On observe à ce propos que les colonies ukrainiennes, qui se limitaient aux Prairies avant la première guerre mondiale, essaient ensuite dans d'autres régions. De 1931 à 1941, le nombre des Ukrainiens double en Ontario et triple en Colombie-Britannique. Les Polonais et les Hongrois entrés au Canada au cours des années 20 ont également une instruction et des aptitudes techniques plus poussées que ceux qui sont arrivés avant la première guerre ; cet avantage les incite à se fixer dans

1. Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, *Procès-verbaux, témoignages et rapports*, appendice 8.

2. WOYCENKO, *The Ukrainians in Canada*, p. 13. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

les centres urbains. Le nombre des Hongrois s'élève rapidement au cours de la période 1921-1931.

53. Au recensement de 1921, le Canada comptait 100 000 personnes d'origine russe, ce qui marque une progression étonnante par rapport aux chiffres de 1911 (44 400) et de 1931 (88 100). C'est dans les Prairies que tous les accroissements se sont produits. Il est toutefois possible que beaucoup de germanophones, en raison du ressentiment nourri à leur égard à la suite de la première guerre mondiale, se soient déclarés d'origine russe, s'ils avaient, à une époque ou une autre, vécu dans la Russie impériale. Il convient de noter qu'après la Révolution de 1917, un certain nombre de Russes avaient émigré au Canada<sup>1</sup>.

L'immigration  
russe

54. Les Scandinaves affluent toujours et s'établissent dans les régions agricoles de l'Ouest. De 1923 à 1930, quelque 20 000 Suédois, 19 500 Norvégiens et 17 000 Danois entrent au Canada. Le groupe des Scandinaves passe de 167 000 en 1921 à 228 000 en 1931. Plus de 43 000 d'entre eux se fixent en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Autres groupes  
en progrès

55. Au cours des années 20, environ 6 500 mennonites allemands, appartenant pour la plupart à l'élément conservateur de cette secte, quittent le Manitoba et la Saskatchewan pour le Mexique. À la même époque, les associations mennonites de colonisation font venir 20 000 personnes au Canada. D'autres associations amènent des milliers de mennonites et autres sectateurs, dont la plupart s'établissent dans l'Ouest. Comme les autres immigrants, et contrairement à leurs devanciers, ces mennonites préfèrent se fixer dans les villes<sup>2</sup>.

56. Pendant cette période, beaucoup d'immigrants se fixent dans les villes minières et industrielles de la Colombie-Britannique et du nord de l'Ontario. Il y a parmi eux de nombreux Finlandais, ruraux et ouvriers, victimes des luttes sociales qui ont suivi l'indépendance de leur pays en 1917. Beaucoup vont grossir les colonies finlandaises de la région de Port-Arthur ou essaient à Sault-Sainte-Marie, Timmins, Sudbury, Toronto, Montréal et Vancouver.

57. Quant au mouvement d'immigration italienne, il cesse rapidement. À partir de 1925, le fascisme décourage l'émigration, sauf à destination de l'Afrique du Nord; les difficultés économiques du Canada et le contingentement de l'immigration font le reste<sup>3</sup>. Entre 1921 et 1941, l'immigration et l'accroissement naturel ne suffisent pas à doubler le chiffre de la population d'origine italienne, dont Montréal et Toronto restaient les deux centres de prédilection. En 1941, on dénombrait 23 800 personnes d'origine italienne à Montréal et 14 200 à Toronto.

1. TARASOFF, « Russians of the Greater Vancouver Area », pp. 139-141.

2. FRANCIS, *In Search of Utopia*, pp. 192, 204, 209, 210.

3. BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal*; HOBART, « Italian Immigrants in Edmonton ».

Restrictions  
à l'immigration

58. Au cours de cette période, 20 200 immigrants juifs s'établissent au Canada, pour la plupart dans les centres urbains. Quelle que soit leur nationalité, les Juifs constituent aux yeux des autorités canadiennes une catégorie à part et sont soumis à des conditions particulières<sup>1</sup>. Des mouvements d'opinion demandent également que l'on restreigne plus sévèrement l'immigration asiatique en prenant des mesures analogues à celles adoptées aux États-Unis. À partir de 1923, les autorités canadiennes n'admettent que certaines catégories particulières de Chinois ; de plus, en 1928 le *gentlemen's agreement* de 1908 avec le Japon est révisé : désormais, on n'admettra que 150 Japonais par an<sup>2</sup>. Les mises en garde contre « le péril jaune » ont tant d'effet que le recensement de 1931 n'indique plus que 85 600 résidents d'origine asiatique, soit une augmentation de moins de 19 000 en 10 ans, et qu'en 1941 leur nombre est tombé à 74 000. La diminution est particulièrement accusée dans le cas de l'élément chinois ; elle découle de l'absence d'une immigration de relève et de l'extinction du premier groupe d'immigrants que caractérisait une répartition par sexe extrêmement déséquilibrée, d'où un accroissement naturel très faible. À partir de 1923, les Noirs ont eux aussi à souffrir de mesures discriminatoires. À cette époque, on décide que seuls les ressortissants des pays du Commonwealth à prédominance blanche seront considérés comme sujets britanniques.

Ralentissement de  
l'immigration

59. Pendant la crise économique des années 30, le gouvernement canadien réduit l'immigration. De 1911 à 1921, 1 804 000 personnes ont immigré au Canada, et, de 1922 à 1931, 1 166 000. Au cours de la décennie suivante, soit de 1932 à 1941, le chiffre tombait à 140 000 et l'on estime que le nombre des émigrants dépassa alors de 100 000 celui des immigrants<sup>3</sup>. Les expulsions, généralement peu nombreuses, augmentèrent rapidement au début des années 30 avec l'application, contre certains chômeurs, des dispositions prévoyant l'expulsion des immigrants entièrement à la charge de la société<sup>4</sup>. Entre 1931 et 1941, les groupes de souche allemande, russe et asiatique diminuèrent respectivement d'environ 9 000, 4 500 et 10 500. Proportionnellement, la population des autres groupes ethniques demeura stable dans l'ensemble du pays, sauf dans les trois provinces des Prairies où elle augmenta d'environ 3 points par suite d'une diminution de 48 000 personnes chez l'élément britannique de la Saskatchewan et du Manitoba.

1. Voir, dans les *Délibérations* du Comité permanent de l'immigration et du travail, pp. 184-186, la déposition faite le 3 juillet 1946 par M. Louis Rosenberg, directeur du service des recherches du Congrès juif canadien.

2. WOODSWORTH, *Canada and the Orient*, pp. 111-115, appendice D.

3. Selon CORBETT, dans *Canada's Immigration Policy*, p. 148. KEYFITZ (« The Growth of Canadian Population », p. 56) avance le chiffre de 112 000.

4. WOODCOCK et AVAKUMOVIC, *The Doukhobors*, p. 299.



60. Le mouvement des immigrants vers les villes se poursuivit au cours des années 30. Les personnes fuyant les régions de l'Ouest éprouvées par la sécheresse allèrent dans de nombreuses villes grossir les diverses petites colonies qui s'y trouvaient établies ; par exemple, la colonie roumaine de Montréal, qui remontait au début du siècle, grandit considérablement, et une colonie hongroise se constitua à Toronto<sup>1</sup>.

61. À la fin des années 30, on comptait des réfugiés parmi les immigrants, mais, étant donné la lenteur du redressement économique, les autorités canadiennes n'autorisaient pas volontiers l'accès du pays même aux victimes du nazisme. Cette tendance à faire passer les considérations économiques avant les considérations humanitaires s'appuyait sans doute sur l'antisémitisme que certains groupuscules bruyants et même violents manifestaient alors en différentes régions du Canada<sup>2</sup>.

Politique à  
l'endroit des  
réfugiés

#### D. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale

62. L'immigration reprend immédiatement après la seconde guerre mondiale : cette nouvelle affluence aura valu au Canada 2 100 000 entrées<sup>3</sup>, en 1961. L'éventail des origines ethniques, des classes sociales et des professions de ces immigrants est plus large que jamais, et cette période d'immigration intense aura été plus longue que celles qui ont précédé et suivi la première guerre mondiale. À part les Britanniques, les groupes les plus fortement représentés sont les Italiens, les Allemands, les Néerlandais, les Polonais et les Juifs<sup>4</sup>. Les Britanniques forment le tiers des nouveaux venus.

63. Au cours de cette période, le Canada s'est fortement urbanisé et industrialisé ; aussi la grande majorité des immigrants se sont-ils fixés dans les villes. Beaucoup se sont dirigés vers Montréal, mais c'est Toronto qui est véritablement devenu le centre de prédilection des immigrants. En 1961, la ville comptait 42 % de citoyens nés hors du Canada, et la zone métropolitaine de recensement, 33 %. La proportion des immigrants arrivés entre 1946 et 1961 s'établit à 29 % pour la ville, et à 22 % pour la zone métropolitaine de recensement.

Faveur toujours  
grandissante des  
villes

1. KOSA, *Land of Choice*, pp. 33-34.

2. HUGHES, *French Canada in Transition*, pp. 212-219 ; CRAIG, « The Canadian Setting », pp. 10-12 ; WRONG, « Ontario's Jews in the Larger Community », pp. 53-54.

3. Voir le tableau n° A-1.

4. Les personnes se déclarant d'origine juive passèrent de 170 240 en 1941, à seulement 173 344 en 1961. Notons que cette année-là, 254 368 personnes se déclaraient de religion juive, dont 27 000 d'origine polonaise, 23 000 d'origine russe et des effectifs moins importants appartenant à d'autres groupes ethniques.

## Les réfugiés

64. Parmi les immigrants de cette période, 300 000 étaient des réfugiés qui avaient quitté leur pays en raison de bouleversements politiques. Ceux-ci ayant touché toutes les classes sociales, bon nombre étaient des citoyens. Leur niveau d'instruction et leur formation professionnelle étaient élevés, ils possédaient des talents artistiques, connaissaient plusieurs langues et avaient de l'expérience dans les affaires, l'administration, l'armée ou dans un métier spécialisé.

65. Les Hongrois venus au Canada après l'insurrection de 1956 offrent sans doute le meilleur exemple de cette évolution de l'immigration, bien que les Ukrainiens, les Lituanais, les Estoniens, les Lettons, les Juifs et les Polonais soient à classer dans la même catégorie<sup>1</sup>. Au début de la dernière guerre, plus de 2 500 ressortissants allemands et autrichiens — juifs pour la plupart —, internés en Grande-Bretagne depuis le début des hostilités, avaient été envoyés en captivité au Canada. À leur libération, un millier environ décidèrent de rester au pays, dont beaucoup d'artistes et d'intellectuels qui ont contribué notablement aux arts, aux lettres et aux sciences. Les réfugiés juifs d'après la guerre venaient surtout de Pologne, quelques-uns de Hongrie après 1956, d'Égypte et d'Afrique du Nord à la suite des événements qui agitèrent ces pays à la fin des années 50. Ils se dirigeaient en général vers Toronto et Montréal; cette dernière ville présentait un attrait particulier pour les Juifs francophones du Moyen-Orient, comme pour beaucoup de francophones d'Afrique du Nord.

Évolution des  
habitudes  
en matière  
d'habitation

66. Comme nous l'avons mentionné, la plupart des groupes d'immigrants depuis 1945 comprenaient en assez grand nombre des gens instruits et qualifiés, qui avaient choisi le Canada pour les raisons suivantes : son évolution économique et sociale lui conférait plus d'attrait et sa nouvelle politique d'immigration en facilitait l'accès. À l'inverse des immigrants arrivés avant eux et moins qualifiés, les nouveaux venus se sont en général non pas rassemblés en groupes compacts dans les villes, mais au contraire éparpillés rapidement dans tous les quartiers, parmi des Canadiens ayant le même niveau d'instruction, la même profession et les mêmes goûts.

67. Néanmoins, les immigrants de pays économiquement peu avancés, tels l'Italie, la Grèce et le Portugal, continuaient à venir pour la plupart de régions rurales, de villages et de petites villes. Ils persistaient à se regrouper dans certains quartiers, ressemblant ainsi aux premiers ruraux qui s'étaient installés dans les villes canadiennes et américaines. C'est depuis la fin de la guerre que l'immigration italienne a été la plus intense, et plus spécialement entre 1951 et 1960, alors que 250 000

1. Le groupe polonais comprenait environ 4 500 anciens combattants qui étaient entrés au Canada à titre exceptionnel, immédiatement après la guerre.

Italiens sont venus au pays. L'immigration grecque et portugaise, longtemps faible, augmenta brusquement au début des années 50 et n'a cessé depuis de se maintenir à un niveau élevé. La plupart des immigrants d'Italie, de Grèce et du Portugal se sont fixés dans les villes, particulièrement à Toronto, à Montréal et à Vancouver. À Toronto, vers les années 60, les personnes d'origine italienne venaient au deuxième rang, après celles d'origine britannique.

68. Malgré l'industrialisation rapide qui a suivi la guerre, une forte proportion d'immigrants néerlandais, agriculteurs dans leur pays, se sont orientés vers les cultures maraîchères et la production laitière, à proximité des marchés urbains du sud de l'Ontario et du sud de l'Alberta.

Les agriculteurs  
néerlandais

69. Les habitants d'origine japonaise ont peut-être plus souffert de la guerre que tout autre groupe. Dès l'entrée en guerre du Japon, ils furent éloignés du littoral du Pacifique et regroupés dans des camps. À la fin des hostilités, 4 000 furent contraints de quitter le pays à la suite d'un accord de « rapatriement » ; plus de la moitié étaient nés au Canada et les deux tiers étaient citoyens canadiens<sup>1</sup>. La plupart de ceux qui sont restés au Canada ne sont pas retournés en Colombie-Britannique. Nombre d'entre eux se sont fixés dans l'agglomération torontoise, où on en dénombrait environ 8 000<sup>2</sup> en 1961.

Le déplacement  
des Japonais

70. Il n'y a pas eu de reprise sensible de l'immigration japonaise après la guerre. L'immigration chinoise, presque nulle à partir de 1923, s'est intensifiée après l'abrogation, en 1947, de certaines mesures restrictives. De 1949 à la fin de 1961, on dénombre 25 000 immigrants appartenant à ce groupe. L'immigration indienne, pakistanaise et cingalaise se met également à augmenter vers la fin des années 50.

L'immigration  
asiatique

71. Entre 1941 et 1951, la population noire du Canada passait de 22 200 à 18 000 mais en 1961 elle atteignait le chiffre de 32 100. La diminution constatée pendant et après la guerre reflète sans doute une certaine tendance des jeunes Noirs à émigrer aux États-Unis pour y faire leurs études supérieures et y trouver de l'emploi. L'immigration noire s'intensifia en 1953 et reste élevée depuis.

La population  
noire

72. L'immigration britannique a toujours été élevée ; d'une année à l'autre, les immigrants de cette origine se classent au premier ou au deuxième rang. L'immigration française est demeurée très faible jusqu'à 1951, année où elle a marqué une légère augmentation. L'accroissement naturel a permis aux Canadiens d'origine française de continuer à former la même proportion de la population, tandis que celle du groupe britannique baissait régulièrement.

L'immigration  
britannique et  
française

1. LA VIOLETTE, *The Canadian Japanese and World War II*.

2. D'après le mémoire présenté à la Commission par la National Japanese Canadian Citizens Association.

TABLEAU 2 Composition ethnique de la population

Répartition de la population en nombre et en pourcentage, selon l'origine ethnique — Canada, 1961

Origine ethnique	Nombre	Pourcentage
Total	18 238 247	100,0
Britanniques	7 996 669	43,8
Anglais	4 195 175	23,0
Écossais	1 902 302	10,4
Irlandais	1 753 351	9,6
Autres	145 841	0,8
Français	5 540 346	30,4
Européens, autres que Britanniques ou Français	4 116 849	22,6
Allemands	1 049 599	5,7
Ukrainiens	473 337	2,6
Italiens	450 351	2,5
Néerlandais	429 679	2,3
Polonais	323 517	1,8
Juifs	173 344	0,9
Norvégiens	148 681	0,8
Hongrois	126 220	0,7
Suédois	121 757	0,7
Russes	119 168	0,7
Autrichiens	106 535	0,6
Danois	85 473	0,5
Tchèques et Slovaques	73 061	0,4
Yougoslaves	68 587	0,4
Belges	61 382	0,3
Finlandais	59 436	0,3
Grecs	56 475	0,3
Roumains	43 805	0,2
Islandais	30 623	0,2
Litvaniens	27 629	0,2
Autres	88 190	0,5
Asiatiques	121 753	0,7
Chinois	58 197	0,3
Japonais	29 157	0,2
Autres	34 399	0,2
Indiens et Esquimaux	220 121	1,2
Divers	242 509	1,3
Autres et non déclarés	210 382	1,1
Noirs	32 127	0,2

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 92-545.

73. Les autres groupes ethniques ne sont pas uniformément répartis à travers le pays<sup>1</sup>. Les provinces Atlantiques et le Québec (Montréal mis à part) sont restés à majorité britannique ou française. Les autres groupes représentent dans les trois provinces des Prairies 47 % de la population, en Colombie-Britannique, 34 %, et en Ontario, 29 %. Une forte proportion de la population de ces cinq provinces n'est pas née au Canada ; les chiffres vont de 16 % en Saskatchewan à 26 % en Colombie-Britannique, contre 7 % au Québec et moins encore dans les provinces Atlantiques.

Répartition  
géographique

74. Au recensement de 1961, à peu près le quart de la population n'était pas d'origine ethnique britannique, française, indienne ou esquimaude. En fait, une forte proportion de ces personnes sont nées au Canada ; c'est le cas de 77 % des Canadiens d'origine ukrainienne et de 73 % de ceux d'origine allemande, russe et scandinave. La répartition de la population d'après l'origine ethnique au recensement de 1961 figure au tableau n° 2. Dans les chapitres suivants, nous étudierons le rôle joué dans l'essor du Canada par les personnes d'une autre origine.

---

1. Voir les tableaux nos A-3 à A-22, app. II.









75. Dans les trois chapitres qui suivent, nous examinons le comportement économique, politique et social des personnes qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française. Le chapitre II traite principalement de l'intégration des personnes d'une autre origine ethnique dans la structure professionnelle du pays. Dans le chapitre III, nous examinons leur participation à la politique et à l'administration publique ; dans le chapitre IV, leurs caractéristiques familiales et religieuses, leur niveau d'instruction, ainsi que leur action dans diverses associations volontaires à caractère ethnique.

76. Ce que nous avons particulièrement tenté dans ces chapitres, c'est de dégager le rôle joué dans la vie canadienne par les personnes qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française, et d'analyser l'influence de leurs particularismes culturels. Ces personnes, en somme, peuvent jouer un double rôle : d'une part en tant que membres de la communauté canadienne, et d'autre part en tant que membres de groupes culturels distincts. En abordant notre sujet dans cette optique particulière, nous n'endossons nullement l'idée qu'il puisse exister au Canada une « troisième force » constituée de toutes les personnes qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française. Le recensement fait état d'une trentaine d'origines ethniques différentes, sans pour autant en donner une liste exhaustive, et les groupes diffèrent par le nombre de leurs membres, la concentration, l'époque d'immigration et le sentiment d'appartenance. Par ailleurs, nous avons voulu examiner la façon dont le Canada a accueilli les immigrants de toutes les origines et leur a facilité l'intégration dans ses structures économiques, politiques et sociales. Enfin, nous nous sommes demandé quels changements ces personnes et ces groupes ont effectivement produits sur la société canadienne.



77. Au Canada, les faits économiques ont toujours constitué un important régulateur de l'immigration et déterminé dans une certaine mesure le nombre et les catégories d'immigrants ; ils ont en outre influé sur le choix des régions et des types de localités où ils se sont fixés, ainsi que sur leurs déplacements ultérieurs. Ces nouveaux venus, de leur côté, ont profondément modifié notre économie, grossissant les rangs de la population active, augmentant le potentiel de connaissances et d'expérience du pays, et accroissant le nombre des consommateurs. De nos jours, les Canadiens d'origine ni britannique ni française jouent un rôle de premier plan dans le système économique du pays. Malgré la présence de nouveaux immigrants parmi eux, ils ne forment pas une couche inférieure particulièrement vulnérable aux changements techniques ou aux crises économiques ; au contraire, ils sont présents dans toutes les catégories professionnelles et à tous les niveaux de revenus.

78. Les Canadiens d'origine ni britannique ni française forment une proportion de la population active légèrement supérieure à leur proportion dans la population globale. D'après le recensement de 1961, ils constituent 28 % de la population active âgée de 15 ans et plus, 28 % de la population active masculine, et 27 % de la population active féminine. Au Canada, 78% des personnes du sexe masculin de 15 ans et plus font partie de la population active. La population d'origine française et britannique y est sous-représentée<sup>1</sup>, alors que plus de

---

1. Les termes « sous-représenté » et « surreprésenté » n'impliquent aucun jugement quant à une « juste » proportion. On emploie le terme « surreprésenté » lorsque, dans une catégorie, la proportion des personnes d'une origine ethnique donnée est supérieure à la proportion de cette catégorie relativement à la population active globale ; le terme « sous-représenté » s'applique dans le cas contraire.

80 % de la population masculine d'origine allemande, italienne, juive et ukrainienne, et 78 % de tous les autres groupes réunis<sup>1</sup> font partie de la population active.

Composition de la population urbaine

79. Le recensement de 1961 distinguait au Canada une population urbaine (70 %), une population rurale non agricole (19 %), et une population rurale agricole<sup>2</sup> (11 %). La population est urbaine à raison de 71 % chez les Britanniques, de 68 % chez les Français, de 70 % chez les personnes d'autres origines européennes, et de 89 % chez les Asiatiques. On note de grands écarts dans les pourcentages de population urbaine parmi les groupes d'origine ni britannique ni française, depuis les Juifs (99 %) et les Italiens (95 %) jusqu'aux Néerlandais, aux Scandinaves, aux Allemands et aux Ukrainiens (de 56 % à 65 %), quatre groupes assez bien représentés dans la population rurale agricole (de 18 à 22 %).

Composition de la population active masculine

80. Les Canadiens d'origine ni britannique ni française ont progressé en importance au sein de la population active masculine depuis 1941, année où ils ne représentaient que 22 % du total. Ils se sont rapprochés en outre d'une répartition « normale » ; en effet, d'un recensement à l'autre, leur proportion dans chacune des principales catégories professionnelles accusait de moins en moins d'écart relativement à l'ensemble des effectifs. En 1941, 46 % des travailleurs masculins d'origine ni britannique ni française étaient dans l'agriculture contre 38 % pour l'ensemble de la population active ; l'écart n'était plus que de 7 points en 1951, puis de 4 en 1961<sup>3</sup>. La même année, l'écart pour les autres catégories professionnelles était inférieur à 2 points. La surreprésentation chez les manœuvres et les employés des services s'est légèrement accrue après 1941, tandis que la sous-représentation dans la catégorie des ouvriers qualifiés faisait place à une légère surreprésentation. La représentation augmentait également dans d'autres catégories, telles les professions de spécialistes et de techniciens, les emplois de bureau, la vente, ainsi que les transports et communications, bien que dans toutes celles-ci elle soit demeurée légèrement en deçà de la normale. Il est à noter que la population active d'origine britannique ou française est moins bien représentée au sein des nouvelles professions de spécialistes et de techniciens que celle d'une autre origine.

Professions et groupes ethniques

81. Il arrive souvent que les travailleurs d'une origine donnée s'orientent particulièrement vers telle ou telle catégorie professionnelle<sup>4</sup>.

1. Voir le tableau n° A-23, à l'appendice II.

2. Par population urbaine, on entend celle des localités de 1 000 personnes ou plus (constituées officiellement ou non en cités, villes ou villages), et des grandes agglomérations. Le reste de la population est classé sous la rubrique « rurale », elle-même divisée en rurale agricole (comprenant toute exploitation d'une acre ou plus, ayant vendu pour au moins \$ 50 de produits agricoles), et rurale non agricole.

3. RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

4. Voir les tableaux n°s A-24 et A-25, app. II.

Dans les professions d'administrateurs, de spécialistes et de techniciens, les Juifs et les Asiatiques sont surreprésentés non seulement par rapport à l'ensemble de la population active masculine, mais aussi par rapport aux Britanniques. On y trouve 53 % des Juifs et 31 % des Asiatiques. Quant aux Italiens, ils y sont sous-représentés, avec 9 % de leurs effectifs, alors que la proportion de l'ensemble de la population active masculine est de 18 %. Les Juifs et les Asiatiques sont surreprésentés également dans les autres professions du secteur tertiaire (emplois de bureau, vente, services), avec 23 % et 35 % respectivement, à rapprocher de 21 % pour l'ensemble de la population active masculine. Cette surreprésentation est due principalement à une très forte concentration des Asiatiques dans la catégorie des services et des Juifs dans la vente. En revanche, les Italiens, les Hongrois, les Allemands et les Scandinaves sont sous-représentés dans ces catégories.

82. Dans la catégorie des transports et des communications, les Juifs sont nettement sous-représentés, de même que dans toutes les professions des secteurs primaire et secondaire, alors que 44 % des Italiens, 35 % des Polonais et des Hongrois, et 33 % des Allemands sont ouvriers qualifiés. Les Néerlandais et les Allemands sont surreprésentés chez les ouvriers qualifiés de l'industrie alimentaire, les Italiens chez les travailleurs du cuir, les Allemands et les Scandinaves chez les ouvriers du bois, les Juifs et les Italiens chez les ouvriers du vêtement. Les Italiens forment 16 % des ouvriers qualifiés du bâtiment, mais seulement 3 % de l'ensemble de la population active masculine.

83. Ukrainiens, Scandinaves, Néerlandais, Allemands et Hongrois sont surreprésentés dans les professions agricoles, mais Italiens, Juifs et Asiatiques y sont nettement sous-représentés. Un Italien sur cinq est manœuvre, ce qui constitue une forte surreprésentation dans cette catégorie ; dans l'industrie du bâtiment, un manœuvre sur cinq est Italien. Dans les autres professions du secteur primaire, les Scandinaves sont légèrement surreprésentés dans l'exploitation forestière, les Asiatiques dans la pêche, les Polonais et les Hongrois dans l'industrie minière.

84. Les données relatives à la population active féminine sont beaucoup moins sûres que celles concernant les hommes ; toutefois, la proportion des femmes semble s'accroître dans la population active. La participation féminine aux diverses catégories professionnelles varie considérablement selon l'origine<sup>1</sup>. Sous ce rapport, l'élément juif est également surreprésenté dans les professions administratives : 10 % en font partie. Les Italiennes y sont nettement sous-représentées (2 %). Aucune origine ethnique ne se détache de façon particulière dans les

Composition de la  
population active  
du sexe féminin

1. Voir les tableaux n<sup>os</sup> A-26 et A-27, app. II.

professions de spécialistes et de techniciennes mais là encore, les Italiennes sont nettement sous-représentées, puisque 4 % seulement en font partie. La main-d'œuvre féminine juive et scandinave est quelque peu surreprésentée dans les professions du secteur tertiaire. Les Juives sont relativement nombreuses dans les emplois de bureau et de vente, mais beaucoup moins dans les services, tandis que les Scandinaves ont une représentation proportionnelle dans les emplois de bureau et sont légèrement surreprésentées dans la vente et les services. Parmi les ouvrières qualifiées, les Italiennes sont fortement surreprésentées (43 % en font partie), les Hongroises et les Polonaises légèrement surreprésentées (16 % et 15 %) et les Scandinaves nettement sous-représentées (5 %).

Répartition  
des revenus

85. Nous avons calculé le revenu global moyen<sup>1</sup> de la population masculine répartie en sept catégories selon l'origine ethnique : Britanniques, Français, Allemands, Italiens, Juifs, Ukrainiens et « autres origines », d'après un échantillon de 1 % pour l'ensemble du Canada (tableau n° 3) et de 20 % pour les zones métropolitaines de recensement de Montréal, Ottawa et Toronto (tableau n° 4). Ces différents groupes se classent dans un ordre d'une constance remarquable. Les Juifs sont en tête, suivis des Britanniques ; viennent ensuite les Allemands et le groupe désigné « autres », les Allemands se classant mieux à Montréal et à Toronto, et les « autres » à Ottawa ; viennent enfin, par ordre décroissant, les Ukrainiens, les Français (devant les Ukrainiens à Toronto), et les Italiens. Prise comme un tout, la population d'origine ni britannique ni française se répartit à peu près comme l'ensemble de la population, entre les secteurs rural agricole, rural non agricole et urbain, de même qu'entre les catégories professionnelles. Il subsiste cependant des différences importantes d'un groupe à l'autre, qui se reflètent dans la disparité des revenus.

86. Il est évident que l'origine ethnique influe sur la place de l'individu dans la structure économique, non seulement chez les Britanniques et les Français, mais aussi chez tous les autres. Ces derniers ayant fait l'objet de si peu de recherche, il s'avère difficile de préciser ce qui détermine leurs diverses situations économiques. Certains facteurs se détachent cependant avec clarté ; citons, à titre d'exemples, les conditions d'établissement au Canada, l'époque d'immigration, les professions caractéristiques des immigrants et de certains groupes ethniques, les échelles de valeurs, l'incidence de la discrimination et de l'exploitation, et les problèmes suscités par les barrières linguistiques. Nous examinons ces facteurs dans les paragraphes qui suivent.

1. On trouvera un exposé plus complet de la question au chapitre premier de notre livre sur le monde du travail.

TABLEAU 3 Revenu global moyen

Revenu global moyen de la population active masculine non agricole et de l'ensemble de la population active masculine, classées selon l'origine ethnique — Canada, 1961

	Population active masculine non agricole		Ensemble de la population active masculine
	Dollars	Indice	Indice
Toutes origines	4 414	100,0	100,0
Britanniques	4 852	109,9	109,8
Français	3 872	87,7	85,8
Allemands	4 207	95,3	103,1
Italiens	3 621	82,0	81,0
Juifs	7 426	168,2	166,9
Ukrainiens	4 128	93,5	86,8
Autres	4 153	94,1	98,2

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

TABLEAU 4 Revenu global moyen — Montréal, Ottawa, Toronto

Revenu global moyen de la population active non agricole, classée selon l'origine ethnique — Zones métropolitaines de recensement de Montréal, Ottawa et Toronto, 1961

	Montréal		Ottawa		Toronto	
	Revenu \$	Indice	Revenu \$	Indice	Revenu \$	Indice
Toutes origines	4 720	100,0	5 103	100,0	5 080	100,0
Britanniques	6 216	131,7	5 862	114,9	5 557	109,4
Français	4 243	98,9	4 281	83,9	4 381	86,2
Allemands	5 040	106,8	4 694	92,0	4 770	93,9
Italiens	3 379	71,6	3 624	71,0	3 189	62,8
Juifs	6 996	148,2	9 370	183,6	6 658	131,1
Ukrainiens	4 341	92,0	4 612	90,4	4 086	90,4
Autres	4 790	101,5	5 100	99,9	4 542	89,4

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

### A. Les conditions d'établissement au Canada

Le modèle  
américain

87. L'expérience des 12 millions d'immigrants d'Europe méridionale, centrale et orientale qui se sont établis aux États-Unis entre 1880 et 1914 constitue le modèle par excellence de la fusion de nombreux groupes ethniques dans le système économique d'une société industrielle moderne. Paysans déracinés pour la plupart, ils se sont établis dans les agglomérations urbaines du pays et se sont intégrés au système économique par le bas de l'échelle, comme simples manœuvres non syndiqués. Ce mouvement tendait à pousser vers de meilleurs emplois les immigrés plus anciens, qui avaient acquis une certaine connaissance de l'anglais et de la société américaine. S'ils trouvaient des possibilités dans des voies légitimes — lesquelles ne manquent pas dans une économie en pleine expansion —, ils accédaient par l'instruction et l'initiative au monde des affaires et aux professions libérales. Faute de trouver de telles possibilités, certains s'élevaient par le biais du crime organisé, quitte à légitimer leur situation par la suite. D'autres, bien entendu, restaient au bas de l'échelle ou à peu près, souvent méconnus de ceux qui croyaient à l'*American dream*.

Particularités de  
l'expérience  
canadienne

88. Ce modèle ne s'applique pas à tous les groupes ethniques des États-Unis ; citons à ce sujet les Allemands et les Scandinaves qui se sont établis dans les grandes plaines du centre ainsi que les réfugiés politiques arrivés à diverses époques. Il s'applique encore moins au Canada, et cela pour quatre raisons. Premièrement, le développement du Canada a été très lent au début, certains groupes arrivant d'une manière très progressive plutôt que par vagues. Deuxièmement, notre pays disposait encore de terres inoccupées alors que l'ère de la colonisation était terminée depuis longtemps aux États-Unis. Troisièmement, à l'époque où l'agriculture perdait chez nous de sa force expansionniste, nombre de nouveaux immigrants étaient déjà des citoyens raffinés, apportant avec eux l'instruction et diverses capacités. Quatrièmement, aucun des principaux groupes ethniques du Canada n'a cessé de recevoir de nouveaux renforts depuis assez longtemps pour avoir vécu tout le cycle d'un groupe d'immigrés. La grande variété des professions exercées par les personnes des origines ethniques relevées dans le recensement de 1961 reflète tous ces facteurs.

89. Les groupes ethniques installés au Canada peuvent être répartis selon trois types d'antécédents et de formes de peuplement : immigrants d'origine rurale qui se sont fixés dans les campagnes, immigrants d'origine rurale qui se sont fixés dans les villes, et immigrants d'origine urbaine qui se sont fixés dans les villes. Un quatrième type, constitué d'immigrants qui ont quitté la ville pour s'établir dans les localités rurales, revêt peu d'importance dans la pratique.



90. Les ruraux qui se sont établis dans les campagnes du Canada ont constitué la catégorie prédominante au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première partie du XX<sup>e</sup>. Sauf dans le territoire actuel du Québec, les villes tendaient à prendre un caractère britannique, et abritaient en général les institutions gouvernementales, militaires et ecclésiastiques. Bon nombre de commerçants et d'industriels étaient des Américains d'origine britannique. Les Irlandais constituaient l'élément le plus turbulent du prolétariat urbain. Les villes abritaient aussi des membres d'autres groupes ethniques, même parmi les élites, mais il s'agissait la plupart du temps de personnes qui avaient immigré à titre individuel.

Le peuplement  
rural

91. Les premiers arrivants, en particulier des Allemands, des Néerlandais et des Scandinaves, ont généralement occupé les meilleures terres ; cela explique sans doute leurs revenus élevés. Leur persistance à s'orienter vers l'agriculture peut aussi entrer en ligne de compte. Il faut dire aussi que certaines communautés, notamment les mennonites et les huttérites, ont un genre de vie et une échelle des valeurs qui tendent à perpétuer la vie rurale. L'importance qu'elles attachent au travail assidu, à la frugalité et à l'ascétisme, de même que leurs traditions touchant la socialisation des jeunes et la transmission des exploitations agricoles par voie de succession, ont contribué à fixer une partie importante de la jeunesse dans les communautés rurales. Le cas des huttérites est particulièrement significatif à cet égard<sup>1</sup> : en raison de leur taux de natalité élevé et de leur faible taux de mortalité, ils éprouvent de la difficulté non tant à retenir les jeunes, naturellement attirés par la ville, qu'à trouver de nouvelles terres cultivables pour leurs colonies. D'où leurs démêlés avec les gouvernements provinciaux de l'Alberta et du Manitoba.

92. Les immigrants d'Europe centrale et orientale qui s'implantèrent dans la région des Prairies entre 1896 et 1914 étaient, eux aussi, des ruraux. En 1903, Clifford Sifton pouvait déclarer :

Alors que les États-Unis reçoivent des milliers de *manœuvres* d'Europe méridionale, qui vont tous s'entasser dans leurs villes, nous continuons à recevoir presque exclusivement des *agriculteurs*, qui se dirigent directement vers les campagnes<sup>2</sup>.

Les villes se développaient à cette époque dans la partie centrale du Canada, mais les immigrants n'étaient quand même bien accueillis que s'ils étaient disposés à s'établir dans les régions rurales. Les meilleures terres ayant été occupées par des immigrants venus des provinces de l'Est, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Europe occidentale et septentrionale, les Ukrainiens, les Polonais, les Roumains et les autres

1. WILLMS, « The Brethren Known as Hutterians », pp. 398-399.

2. Cité dans WALMSLEY, « Some Aspects of Canada's Immigration Policy ». Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

immigrants d'Europe orientale se sont vu attribuer des terres de valeur inégale, et parfois même de rentabilité marginale<sup>1</sup>. Tout comme les Allemands, les Ukrainiens de cette période avaient un mode de vie rural. Aujourd'hui, 77 % des Canadiens d'origine ukrainienne sont nés au pays, mais la place qu'ils occupent dans l'agriculture demeure considérable.

93. Les immigrants ont réussi parfois à créer en terres pauvres des exploitations prospères, grâce à l'introduction de nouvelles cultures ou à l'adoption de nouvelles méthodes. En Ontario, par exemple, les comtés de Norfolk, d'Oxford et d'Elgin, à sol sablonneux, étaient économiquement sous-développés, jusqu'à ce que des immigrants belges y introduisent la culture du tabac dans les années 20. Ces cultivateurs sont demeurés prospères pendant la crise de 1929. Dans les années 50, un prêtre de l'endroit estimait à près de 3 000 le nombre des exploitations, dont 1 000 (parmi les meilleures) appartenaient à des Belges, 1 000 à des Hongrois, et le reste à « des Slovaques, des Allemands, des Polonais, des Lituaniens et des Canadiens<sup>2</sup> ».

Migrations vers  
les villes

94. L'industrialisation du Canada a entraîné dans tous les groupes des migrations vers les villes. La proportion accrue des Canadiens d'origine ukrainienne, allemande, néerlandaise, polonaise, russe ou scandinave établis à l'heure actuelle dans les agglomérations urbaines n'est donc pas due uniquement à l'immigration d'après-guerre. Elle découle pour une bonne part de migrations des Canadiens de naissance vers les centres urbains.

95. Cette évolution a été suscitée par la construction du chemin de fer et du réseau routier, indispensables à l'exploitation agricole des Prairies. Des immigrants qui avaient d'abord l'intention de se fixer à la campagne à leur arrivée, prirent des emplois de manœuvres ou d'ouvriers peu spécialisés. Par la suite, ils passèrent des chemins de fer à l'usine ou aux travaux de construction dans les villes du centre du Canada. Ce fut d'abord le cas des Irlandais catholiques dans les années 1840 et 1850<sup>3</sup>, mais, à part quelques exceptions, dont un certain nombre d'Italiens originaires surtout du sud de l'Italie, au tournant du siècle, ceux qui s'engagèrent dans la même voie ne le firent que beaucoup plus tard.

L'établissement  
des Italiens

96. Bien avant leur émigration au Canada, les Italiens avaient acquis l'habitude du travail salarié et de la mobilité professionnelle. Leur orientation vers les centres urbains répondait probablement au désir de perpétuer leur genre de vie. Peu préparés à des emplois d'un niveau plus élevé et ne possédant guère les ressources permettant d'y aspirer,

1. YOUNG, *The Ukrainian Canadians*, pp. 54-55.

2. KOSA, *Land of Choice*, p. 32.

3. DUNCAN, « Irish Famine, Immigration and the Social Structure of Canada West », pp. 19-40.

ils se dirigèrent tout naturellement vers les villes, pour s'embaucher dans les usines comme ouvriers ou travailleurs peu spécialisés, ou manœuvres, à l'exemple des immigrants aux États-Unis. Nombre d'entre eux s'orientèrent vers la construction, d'autres vers l'industrie minière de l'ouest et du nord de l'Ontario ; leurs femmes devaient se contenter d'emplois inférieurs et mal rémunérés dans l'industrie du vêtement. Hommes et femmes s'orientèrent vers le secteur des services. La plupart des immigrants italiens d'après-guerre étaient, eux aussi, d'origine rurale et se dirigèrent de même vers les métiers exercés par leurs prédécesseurs.

97. Les Hongrois, auxquels John Kosa a consacré une étude à Toronto dans les années 50, étaient des ruraux qui s'étaient fixés dans les villes, après un bref séjour, pour la plupart d'entre eux, dans des exploitations agricoles du Canada. En Hongrie, ils avaient appartenu aux classes pauvres, composées surtout de métayers. Ils avaient immigré au Canada à l'âge adulte, avant 1939. Kosa signale qu'ils ont débuté au bas de l'échelle professionnelle. Ils gravitaient de préférence autour de petites entreprises : pensions, restaurants, épiceries, plomberies et exploitations horticoles. Le travail n'y exigeait pas la maîtrise de l'anglais ni beaucoup de capitaux. De plus, les membres de la famille pouvaient même y consacrer leurs heures de loisir. Ils avaient pu accumuler les fonds nécessaires, à force de frugalité et en résistant aux pressions du milieu en matière de logement, de nourriture, de vêtements et d'autres biens de consommation. Dès qu'ils s'étaient haussés par leurs revenus au niveau de la classe moyenne, leurs emplois et leurs dépenses devenaient ceux du reste de la population.

Le cas des immigrants hongrois

98. D'autres immigrants hongrois étaient des membres de la noblesse arrivés au Canada après la deuxième guerre mondiale. Anciens propriétaires terriens, ils méprisaient le commerce et l'industrie, comme peu dignes de leur rang. Quelques-uns se lancèrent dans l'agriculture, mais la plupart se fixèrent dans les villes. En général, leur éducation n'était pas d'une grande utilité, et ils durent souvent accepter des emplois subalternes : gardiens, concierges, veilleurs de nuit ou manœuvres. Avec le temps, certains d'entre eux ont obtenu des postes au sein du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ; d'autres, beaucoup moins nombreux, se sont lancés dans des activités spécialisées, dont celles de professeur d'équitation ou de maître d'armes. Leur intégration économique a été cependant assez lente, si on la compare à celle d'autres immigrants des classes moyennes, dont le genre de vie et l'expérience étaient nettement plus adaptés à la vie urbaine au Canada<sup>1</sup>.

1. KOSA, *Land of Choice*, pp. 29-36, 39.

L'immigration  
juive

99. De tous les groupes originaires des centres urbains d'Europe et qui se sont fixés dans les villes du Canada, le groupe juif occupe une place tout à fait à part. Les immigrants juifs comptaient peu d'agriculteurs dans leurs rangs. Dans une lettre adressée à John A. Macdonald, et dans laquelle il parlait des victimes des pogroms russes de 1880, Alexander T. Galt faisait remarquer que « certains étaient agriculteurs, mais la plupart commerçants<sup>1</sup> ». Les *shtetl* (petites communautés juives de villes ou de villages) d'Europe orientale d'où venaient surtout les immigrants juifs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, n'étaient pas urbaines d'après les normes nord-américaines ; aussi a-t-on élaboré, à l'époque de la colonisation de l'Ouest du Canada, plusieurs plans visant à implanter les Juifs à la campagne, mais quelques-uns seulement furent mis à exécution. Certains Juifs s'établirent également dans les centres ruraux comme commerçants ou membres des professions libérales, fournissant ainsi aux agriculteurs européens les services que ces derniers avaient coutume de recevoir des Juifs dans leurs pays d'origine<sup>2</sup>. En dehors de ces cas, les immigrants juifs se sont presque invariablement dirigés vers les centres urbains.

100. Entre 1800 et 1875, il se forma à Montréal, à Toronto et à Victoria de petites communautés juives constituées principalement de Juifs allemands et anglais. Il s'agissait sans doute d'hommes de valeur, puisqu'ils se sont montrés actifs dans toutes les branches du commerce et de l'industrie (fourrures, vêtement, banque et assurances), en médecine, en droit et dans la vie universitaire. Il y avait néanmoins des Juifs pauvres, comme en témoignent les archives des premières sociétés philanthropiques ; leurs professions demeurent cependant difficiles à déterminer.

101. La première grande vague d'immigrants juifs déferla sur le Canada vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En dépit des connaissances, de l'expérience des affaires et de l'instruction de certains Juifs d'Europe orientale, c'est au bas de l'échelle professionnelle qu'ils ont dû commencer. Les rescapés des pogroms russes, arrivés à Winnipeg peu après 1880, ne trouvèrent pas d'ateliers ou d'usines qui auraient pu les employer ; ils durent travailler à la construction du chemin de fer, à l'aménagement des égouts ou dans le bâtiment. À Montréal et à Toronto, l'industrie du vêtement et la boulangerie constituèrent les premiers secteurs d'activité pour nombre d'immigrants juifs ; d'autres se faisaient colporteurs avant d'ouvrir un petit magasin. De même que leurs frères aux États-Unis, ils devaient rayonner bientôt dans d'autres secteurs professionnels. À Toronto, parmi 100 candidats lors de la première session plénière

1. Cité dans SACK, *History of the Jews in Canada*, vol. I, p. 262. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

2. WOYCENKO, *The Ukrainians in Canada*, pp. 53-55.

du Congrès juif canadien, en 1919, « on remarquait des étudiants, des presseurs, des professeurs d'hébreu, un *shochet*, un dentiste, des confecteurs de manteaux, des petits commerçants et des organisateurs syndicalistes<sup>1</sup> ».

102. Un nombre important de réfugiés et d'immigrants de l'après-guerre, originaires des centres urbains de divers pays, sont venus s'établir dans les villes du Canada. Certains ont eu de la difficulté à exercer leur profession antérieure ou celle pour laquelle ils s'étaient préparés. Les études, les connaissances et l'expérience des juges, des avocats et des fonctionnaires ne sont pas aisément transposables d'une société à l'autre. Certains immigrants, surtout parmi les plus âgés, ont éprouvé de la difficulté à se familiariser avec l'anglais ou le français. En outre, de nombreux corps de métiers ont imposé des restrictions très sévères à l'endroit des immigrants, sous prétexte qu'il faut maintenir les normes de qualité de la profession. Dans la plupart des cas, les immigrants sont obligés de faire des stages de deux à cinq ans et de subir des examens d'entrée<sup>2</sup>. Mais on peut dire qu'en règle générale les immigrants d'après-guerre se sont rapidement adaptés au milieu des affaires, aux professions libérales et aux différents métiers. Quant à ceux qui ont apporté des capitaux, ils ont créé un nombre impressionnant d'entreprises, et assuré ainsi du travail à des milliers de personnes.

Les autres immigrants « urbains »

### B. L'époque d'immigration

103. Les formes de peuplement ont varié dans une très large mesure selon l'époque d'arrivée des immigrés. Jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, les immigrants, pour la plupart d'origine rurale, se fixaient à la campagne dès leur arrivée ; ceux qui sont venus par la suite étaient en grande partie des citadins et s'établissaient dans les centres urbains. Au recensement de 1961, le pourcentage des citadins parmi les Canadiens de naissance était inférieur à celui de n'importe lequel des groupes importants d'immigrés. Ceux qui sont arrivés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale comptent proportionnellement encore plus de citadins que leurs prédécesseurs (tableau n° 5). Les formes de peuplement ont varié aussi selon l'époque de mise en valeur des régions, les immigrants ayant naturellement tendance à se diriger vers celles qui sont en expansion.

1. KAYFETZ, « The Jewish Community in Toronto », p. 24. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III. Le *shochet* est une personne habilitée à pratiquer l'abattage rituel.

2. L'arrivée de réfugiés tchécoslovaques en 1968, dont un grand nombre ayant une formation spécialisée, a souligné l'actualité de cette question ; certains ont d'ailleurs bénéficié de dispenses spéciales.

TABLEAU 5 Urbanisation et origine ethnique

Pourcentage des citoyens dans la population totale, dans la population née au Canada et dans la population immigrée, classées selon l'origine ethnique — Canada, 1961

Origine ethnique	Population totale	Personnes nées au Canada	Immigrés arrivés avant 1946	Immigrés arrivés entre 1946 et 1961 <sup>1</sup>
Toutes origines	69,6	67,5	75,7	86,4
Britanniques	71,2	69,2	81,0	86,9
Français	68,2	68,0	73,0	84,3
Allemands	61,8	56,8	55,9	83,5
Italiens	94,7	92,3	91,8	97,0
Juifs	98,8	98,6	98,9	99,4
Néerlandais	55,6	52,3	54,5	62,7
Polonais	76,0	71,8	75,0	88,3
Russes	65,1	60,7	71,7	88,9
Scandinaves	59,9	58,9	55,4	77,7
Ukrainiens	65,2	63,3	61,2	90,3
Autres Européens	76,7	69,8	70,8	88,9
Asiatiques	89,3	87,7	88,7	92,8
Non déclarés	48,7	46,9	79,7	86,6

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 99-516.

1. Comprend les cinq premiers mois de 1961.

Le rapport entre  
la région et le  
revenu

104. Au Canada, la région a une influence sensible sur le revenu ; on peut dire qu'en règle générale les revenus sont bas dans les provinces Atlantiques et au Québec (à l'exclusion de la région montréalaise), qu'ils sont plus élevés à Montréal et dans les Prairies, et qu'ils sont les plus élevés en Ontario et en Colombie-Britannique<sup>1</sup>. On a remarqué d'autre part que la prédominance économique de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, de même que celle de la population active d'origine non française, s'explique en grande partie par la tendance des immigrants à se joindre à la communauté anglophone plutôt qu'à la communauté francophone, et par l'entrée massive d'immigrants en Ontario<sup>2</sup>. Par ailleurs, comme les Ukrainiens demeurent largement groupés dans les provinces des Prairies, leur niveau de revenu s'en trouve indéniablement influencé. On peut cependant rester en marge de la prospérité dans une région où les salaires sont élevés. C'est le cas de la plupart des Italiens, implantés dans des régions à revenus élevés,

1. RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre III, § 112.

mais ne participant pas au bien-être général par manque de connaissances et d'instruction, ou parce qu'ils sont arrivés récemment au Canada.

105. Quelle qu'ait été leur origine ethnique, les premiers immigrants ont dû faire face à une situation très différente de celle que trouveraient plus tard leurs compatriotes. Les pionniers ont dû se débrouiller tout seuls. Ceux qui les ont suivis pouvaient compter sur le gîte, les conseils, la protection et même un emploi, grâce aux parents déjà installés. Ils pouvaient s'intégrer à un ensemble d'institutions communautaires ou au moins s'appuyer sur elles avant d'en créer d'autres.

106. La situation économique du pays au moment de l'arrivée des immigrants a elle aussi influé sur leur bien-être matériel. Ceux qui sont arrivés avant une période de récession, et en particulier avant la crise des années 30, ont moins bien réussi que les immigrants arrivés au cours de la longue période d'expansion et de prospérité économique qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Kosa peut ainsi affirmer que les difficultés économiques éprouvées par les immigrés hongrois à Toronto furent aggravées par la crise, malgré leurs vertus paysannes, dont la frugalité, l'assiduité au travail et le détachement face aux signes extérieurs de richesse, qui leur ont permis d'affronter la situation mieux que d'autres Canadiens<sup>1</sup>. La crise de 1929 a également freiné le progrès d'autres groupes ethniques sur le plan économique.

Les incidences de la situation économique

Comme un très grand nombre d'Italiens occupaient alors à Montréal des emplois tout au bas de l'échelle socio-économique, ils furent parmi les premières victimes de la crise...

Avec le recul, et si l'on considère le rythme auquel les immigrants italiens de l'après-guerre ont réussi à progresser sur le plan économique et social, on peut affirmer, je crois, que c'est la crise qui a empêché la génération antérieure de se tailler une place plus avantageuse à Montréal. Parmi les immigrés arrivés depuis la guerre, nombreux sont ceux qui ont reproché à leurs prédécesseurs leur manque d'ambition et leur incapacité à tirer profit des occasions offertes. C'était là ne pas tenir compte de l'effet écrasant de la crise sur ceux qui venaient tout juste de s'installer dans leur nouveau pays<sup>2</sup>.

Après la guerre, le Canada a adopté des formes de sécurité sociale dont nombre d'immigrés avaient bénéficié dans leurs pays d'origine. C'est le cas notamment de l'assurance-chômage et des allocations familiales.

107. Les membres des groupes ethniques originaires du camp adverse connurent des situations difficiles au cours des deux dernières guerres, surtout s'il s'agissait d'immigrants récents, facilement reconnaissables

La discrimination pendant la guerre

1. KOSA, *Land of Choice*, pp. 33-34.

2. BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal*.

au début des hostilités, ou de personnes qui n'étaient pas à leur compte. Les salariés urbains d'origine allemande furent particulièrement affectés par les deux guerres, comme le furent d'ailleurs les salariés urbains d'origine italienne pendant la dernière guerre. Mais c'est la population d'origine japonaise qui fut la plus sérieusement touchée au cours du dernier conflit mondial : elle eut à subir la confiscation de ses biens et le déplacement forcé, et ce n'est que bien des années plus tard qu'elle reçut des indemnités, d'ailleurs fort insuffisantes<sup>1</sup>.

Répartition par  
sexe

108. Jusqu'à récemment, la majorité des immigrants étaient du sexe masculin. Toute catégorie ethnique comprenant un grand nombre d'immigrants de fraîche date se trouve par conséquent surreprésentée au sein de la population active, en raison de la répartition selon le sexe et l'âge<sup>2</sup>. Les premières vagues d'immigrants doukhobors constituaient une exception à cet égard ; elles étaient constituées d'une immense majorité de femmes, un grand nombre d'hommes se trouvant en prison à l'époque de l'émigration. Après 1910, l'immigration japonaise fut également caractérisée par un pourcentage élevé de femmes, ce qui permit de réduire l'écart, sinon d'établir l'équilibre entre les deux sexes. Parallèlement à l'urbanisation, la population canadienne s'est rapprochée de cet équilibre, et parfois même a connu un léger excédent de l'élément féminin (compensé, dans une certaine mesure, par la forte proportion des femmes chez les personnes émigrant aux États-Unis). En 1961, l'excédent de l'élément masculin était encore important dans les principaux groupes, sauf chez les Britanniques, les Français, les Juifs et les Allemands. Au sein de la population de 15 ans et plus, le nombre des hommes pour 100 femmes était de 189 pour le groupe chinois, et de plus de 120 pour diverses origines européennes, notamment la hongroise, la tchèque, la slovaque et l'italienne, ainsi que pour certaines origines asiatiques autres que la chinoise et la japonaise. Chez les Polonais, les Russes et les Scandinaves, le rapport s'établissait à un peu plus de 115 hommes pour 100 femmes.

109. La catégorie des hommes n'est pas la seule à être surreprésentée au sein des effectifs travailleurs de l'ensemble des groupes d'origine ni britannique ni française. Les immigrées y sont surreprésentées par rapport aux femmes nées au Canada. C'est que les immigrants veulent acquérir rapidement un certain statut économique<sup>3</sup>. En 1965, à Montréal, 35 % des femmes d'immigrés italiens avaient un emploi, comparativement à 24 % des femmes mariées d'origine italienne nées au Canada. D'après une enquête menée à Toronto<sup>4</sup>, 24 %

1. On pourra se reporter au mémoire présenté à la Commission par la National Japanese Canadian Citizens Association.

2. Voir le tableau n° A-23, app. II.

3. RICHMOND, « The Standard of Living of Post-War Immigrants in Canada », pp. 43-45.

4. Voir le *Globe and Mail* du 28 septembre 1966.



des immigrées italiennes de l'échantillon travaillaient à temps plein (les autres avaient refusé de répondre ou déclaré ne pas travailler). À Edmonton, où la plupart des personnes d'origine italienne étaient des immigrés, 46 % des femmes mariées de l'échantillon utilisé travaillaient à temps plein ou à temps partiel, dont une fraction importante dans l'industrie du vêtement<sup>1</sup>.

110. La plupart des immigrants arrivent au Canada dans la force de l'âge : par conséquent, la situation économique d'un groupe qui compte une forte proportion d'immigrants se ressent d'un âge moyen relativement bas. En 1961, une personne sur six seulement était âgée de 45 ans ou plus chez les Italiens, contre une sur trois chez les Juifs et une sur quatre chez les Ukrainiens ; cette dernière proportion s'applique également au reste de la population. Le pourcentage des Italiens de 65 ans et plus était plus faible encore. On n'en comptait en effet que 4 %, comparativement à 8 % chez les Juifs, 6 % chez les Ukrainiens, et 8 % pour l'ensemble de la population canadienne. Les faibles revenus de la population d'origine italienne sont donc en partie liés à l'âge moyen peu élevé de ce groupe.

Répartition selon l'âge

111. En 1960, les revenus personnels moyens de la population non agricole âgée de 15 ans et plus étaient sensiblement les mêmes pour les personnes nées au Canada et les immigrants d'avant ou d'après-guerre. Ces chiffres tenaient également compte des immigrants en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni, qui jouissaient des revenus moyens les plus élevés<sup>2</sup>. Les chiffres globaux indiquent, eux aussi, qu'il faut plusieurs années aux immigrants pour atteindre des revenus qui égalent la moyenne canadienne. Les différents groupes non britanniques se caractérisent également par des écarts de revenu considérables.

Comparaison des niveaux de revenu

112. L'époque d'immigration influe donc sur l'importance de l'écart économique entre les deux principaux groupes ethniques du Canada et les autres. Cet écart est plus prononcé au début ; il diminue avec le temps, mais à des rythmes très différents d'un groupe à l'autre. Ainsi, les descendants des Allemands et des Néerlandais qui immigrèrent avant la Confédération ne se distinguent pas, pour un bon nombre, des Canadiens d'origine britannique. On trouve cependant des personnes d'origine allemande et néerlandaise qui ont immigré à la même époque, mais qui se sont trouvées isolées soit géographiquement soit en raison de leurs croyances religieuses : on les distingue toujours du reste de la population, mais moins nettement qu'à l'origine. Des recherches plus approfondies en vue de déterminer le lien qui existe entre la situation économique, la différence culturelle par rapport aux deux groupes principaux, et le degré d'identification ethnique, s'avèreraient utiles et intéressantes.

1. HOBART, « Italian Immigrants in Edmonton ».

2. RICHMOND, « The Standard of Living of Post-War Immigrants in Canada », pp. 43-46.

### C. Professions particulières aux immigrants et aux membres de certains groupes

Les professions  
liées au « statut  
d'arrivant »

113. La répartition professionnelle chez les personnes d'une même origine ethnique est souvent fonction de ce que l'on a appelé le « statut d'arrivant » :

Le statut d'arrivant implique l'acceptation d'un niveau professionnel inférieur et le passage par des processus d'assimilation établis et relevant de l'appréciation du groupe déjà en place. Le statut d'arrivant est susceptible de s'améliorer avec le temps, mais il arrive que ce statut devienne permanent, comme c'est le cas pour les Chinois du Canada. La plupart des groupes minoritaires installés au Canada ont été soumis à un moment ou à un autre à ce statut, certains s'en sont dégagés, mais pas tous<sup>1</sup>.

Nombre d'immigrants ont été recherchés et admis au Canada pour y exercer des professions bien déterminées, souvent aux niveaux inférieurs. Les emplois qui s'offrent aux nouveaux venus — et qu'ils essayent d'éviter par la suite — sont en règle générale ceux qui requièrent peu de connaissances professionnelles, sinon aucune, qui sont peu rémunérés et comportent peu d'exigences en matière de langue. Nous citerons à titre d'exemple certains travaux dans la construction, les mines, l'exploitation forestière, l'industrie du vêtement, les restaurants et les emplois comme domestiques. Par conséquent, tout groupe comprenant un fort pourcentage de personnes nées à l'étranger sera souvent surreprésenté dans les professions liées au statut d'arrivant. La forte proportion d'Italiens parmi les manœuvres du bâtiment, d'Italiennes, de Portugaises et de Grecques dans la couture, et d'Italiennes, de Portugaises et de Noires parmi les domestiques illustre bien ce que l'on entend par statut d'arrivant. D'autres catégories d'immigrés ont parcouru ces étapes à un rythme plus ou moins accéléré, selon leurs antécédents et l'éventail des possibilités qui s'offraient à eux. Ainsi, les Japonaises ont évité de servir comme bonnes après la deuxième guerre mondiale à cause d'une expérience malheureuse dans les foyers de Colombie-Britannique, et parce qu'elles pouvaient faire un travail moins fatigant dans les usines<sup>2</sup>. Jusqu'à la dernière guerre, les Japonais paraissaient se confiner dans les emplois liés au statut d'arrivant, mais cette situation a totalement changé depuis.

Les professions  
de statut élevé

114. Paradoxalement, un certain nombre de professions de spécialistes et de techniciens qui comportent un statut relativement élevé sont exercées dans une très large mesure par des immigrants, notamment

1. PORTER, *The Vertical Mosaic*, pp. 63-64. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

2. WANGENHEIM, « The Social Organization of the Japanese Community in Toronto », pp. 26-27.

depuis la deuxième guerre mondiale. Citons à ce sujet certaines spécialisations médicales et scientifiques, le dessin industriel, l'architecture et l'électronique. Il semblerait que les Canadiens de naissance aient évité ces professions, ou qu'ils n'aient pu recevoir la formation requise, ou encore qu'ils aient émigré aux États-Unis après l'avoir reçue. En 1965, une très importante firme d'ingénieurs de Montréal comptait 182 spécialistes canadiens d'origine française, et 26 d'origine britannique, 8 d'origine italienne et 5 d'origine juive. Elle employait en outre 133 spécialistes originaires de 29 pays qui se répartissent comme suit<sup>1</sup> :

France	28	Suisse	5	Liban	2	Lituanie	1
Lettonie	19	Inde	4	Turquie	2	Portugal	1
Hongrie	13	Angleterre	3	Viet-Nam	1	Tchéco-	
Allemagne	12	Pays-Bas	3	Algérie	1	slovaquie	1
Pologne	8	Russie	3	Belgique	1	Trinidad	1
Estonie	6	Autriche	2	Espagne	1	Tunisie	1
Yougoslavie	6	Égypte	2	Israël	1	Ukraine	1
		Grèce	2	Jamaïque	1		

115. Certaines professions qui requièrent à la fois une solide formation et des aptitudes spéciales et qui s'accompagnent d'un statut prestigieux, retiennent, pour un temps plus ou moins long, un certain type de nomades plutôt que des immigrants. « Leurs connaissances professionnelles font l'objet d'une demande internationale, ils prennent plaisir à voyager, ils se lient facilement où qu'ils aillent, et ils n'ont pas d'attaches familiales et sociales suffisamment fortes pour les obliger à se fixer<sup>2</sup>. » Un nombre de plus en plus considérable d'artistes de la scène, de scientifiques, de techniciens spécialisés et de cadres du commerce et de l'industrie viennent poursuivre leur carrière au Canada pendant quelques années, dans des secteurs d'activité où les frontières nationales n'importent guère.

116. Parallèlement aux professions exercées par les immigrants, on trouve aussi ce que l'on pourrait appeler les « spécialisations nationales » : il s'agit de professions pour lesquelles certains groupes sont censés avoir un penchant naturel, qui leur permettrait d'attirer plus facilement la clientèle, de développer leur savoir-faire et d'élargir leurs contacts. Le travail de manœuvre dans le bâtiment est une « profession d'immigrant ». Le travail spécialisé dans le même domaine ne l'est plus ; il est devenu une « spécialisation nationale » pour les Italiens, comme la haute couture et la grande cuisine sont des spécialités

Les professions particulières aux personnes de passage

Les « spécialisations nationales »

1. BRIANT, « Ethnic Relationships in the Construction Industry ».

2. RICHMOND, *Post-War Immigrants in Canada*, p. 252. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

françaises et comme le métier de restaurateur est propre aux Chinois et aux Grecs. Les Italiens tendent à se spécialiser au sein même de l'industrie du bâtiment :

Ils ont apporté de leur pays d'origine certains métiers où ils se distinguent depuis des siècles ; ils manifestent la même maîtrise aujourd'hui encore. Il s'agit en particulier des travaux de maçonnerie légère : carrelage, mosaïque, pose des enduits, plâtrage et briquetage. En revanche, ils ne se sont guère signalés dans les travaux de mécanique, qui exigent une formation différente, de style nord-américain, et qui nécessitent des investissements plus importants<sup>1</sup>.

Que le bâtiment soit non seulement une profession d'immigrant pour un grand nombre d'Italiens mais aussi une spécialisation nationale, cela explique pour une bonne part l'afflux d'Italiens vers la ville de Toronto. Tous les aspects de la vie des Italiens arrivés au Canada entre 1951 et 1956 étaient plus ou moins reliés à l'industrie du bâtiment : non seulement leur travail, mais le fait même d'avoir émigré, le choix de l'endroit d'implantation et un grand nombre de leurs activités sociales<sup>2</sup>.

117. Dans le cadre d'une telle spécialisation nationale, des personnes d'une origine ethnique ont à travailler pour et avec des membres d'autres groupes. Ainsi, les Italiens qui travaillent dans le bâtiment à Montréal sont en rapport avec des personnes d'autres origines ethniques : entrepreneurs, bailleurs de fonds, architectes, ingénieurs-conseils, techniciens et inspecteurs<sup>3</sup>.

Les entreprises  
à caractère  
ethnique

118. Il arrive souvent qu'une fraction non négligeable d'un groupe ethnique s'emploie à satisfaire les besoins particuliers de celui-ci, par exemple en fournissant des biens et des services qui ne sont demandés que par les membres (*matzos* et vin *kosher*), ou que la société d'accueil ne fournit pas volontiers (coupe de cheveux pour les Noirs), ou que les membres du groupe ne désirent pas recevoir d'étrangers (services religieux et soins médicaux), ou qui sont encore liés à l'immigration (telles les agences de voyage qui aident les immigrants à faire venir leurs parents). Les fournisseurs de ce genre de biens et services emploient souvent d'autres membres de leur groupe en même temps qu'ils leur transmettent de nouvelles connaissances. En accédant à la classe moyenne, les premiers contribuent à l'amélioration du statut des seconds.

119. Les entreprises de cette nature ont besoin d'une clientèle suffisamment importante pour se maintenir : il n'est pas nécessaire qu'elle soit resserrée dans un quartier d'habitation, si le centre commercial

1. BRIANT, « Ethnic Relationships in the Construction Industry ». Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

2. SIDLOFSKY, « Post-War Immigrants in the Changing Metropolis ».

3. BRIANT, « Ethnic Relationships in the Construction Industry ».

et communautaire du groupe est connu et facilement accessible<sup>1</sup>. Beaucoup, parmi les immigrants d'après-guerre, ne se sont pas regroupés selon leurs origines, mais ils ont parfois accordé leur appui aux entreprises établies par leurs prédécesseurs ou ont contribué à la création de nouveaux établissements. Ces entreprises dépendent aussi des habitudes du groupe en fait d'épargne et de ses préférences en matière de placements<sup>2</sup>.

120. Les Italiens et les Juifs — les plus urbains des principaux groupes au Canada — ont mis sur pied de nombreuses entreprises conçues en fonction de leurs communautés respectives. C'est ainsi que l'on trouve dans les quartiers italiens de Montréal des ensembles de magasins d'alimentation spécialisés, de cafés, et d'établissements de photographes, de tailleurs et de cordonniers, exploités par des Italiens et s'adressant avant tout à une clientèle italienne. On a dit de la communauté italienne de Toronto qu'elle constitue non seulement le groupe ethnique le plus compact et le plus isolé, mais aussi le plus autarcique, exception faite des Britanniques : « Il est possible d'entreprendre n'importe quelle activité et de satisfaire n'importe quel besoin sans recourir à l'anglais<sup>3</sup> ». Les Italiens de Windsor ont également mis sur pied un ensemble d'entreprises assez complet<sup>4</sup>.

121. Dans les communautés juives, notamment à Montréal, à Toronto et à Winnipeg, beaucoup gagnent leur vie en subvenant aux besoins particuliers du groupe : rabbins et professeurs d'hébreu, commerçants en boucherie ou en volailles et poissons, boulangers, charcutiers et restaurateurs. Les Juifs ont très souvent réussi à transformer leurs petites entreprises en grandes chaînes commerciales, au service de l'ensemble de la population ; une petite boulangerie familiale se muait en une importante chaîne de distribution, et un modeste restaurant-charcuterie en grand commerce de viande fumée.

122. Les Noirs du Canada n'ont pas encore réussi à mettre sur pied un ensemble d'entreprises pouvant satisfaire les besoins de leur groupe. À Toronto, dans les années 60, les Noirs étaient acceptés comme clients par les hommes d'affaires et les membres des professions libérales de race blanche, et par la clientèle blanche en tant qu'hommes d'affaires et membres des professions libérales. Ceux-ci ne traitaient pas exclusivement ni principalement avec la communauté noire : les seules exceptions étaient constituées par deux boutiques de coiffeurs noirs, qui comptaient une importante clientèle au sein du groupe<sup>5</sup>.

1. KOSA, « Hungarian Immigrants in North America », p. 363.

2. GLAZER et MOYNIHAN, *Beyond the Melting-Pot*, pp. 33-34.

3. RICHMOND, « Immigrants and Ethnic Groups in Metropolitan Toronto », p. 20. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

4. HELLING, « The Position of Negroes, Chinese and Italians », pp. 36-37.

5. HILL, « Negroes in Toronto », pp. 117, 122, 125.

123. Avant la deuxième guerre mondiale, les Japonais de Vancouver formaient « une communauté fortement intégrée et économiquement autonome, à peuplement très compact et disposant de tous les services nécessaires pour subvenir aux besoins économiques, sociaux, culturels et religieux du groupe<sup>1</sup> ». Mais même à cette époque, les Japonais nés au Canada avaient moins de besoins particuliers et un sens d'appartenance moins accentué que les nouveaux arrivants. Depuis la crise du « déplacement », on peut dire que la communauté japonaise ne s'est pas reconstituée, qu'elle n'a pas recréé de quartiers résidentiels ou d'affaires typiquement japonais.

#### D. Les valeurs chez les groupes ethniques

124. Jusqu'à présent, on a fait très peu de recherches au Canada pour déterminer ce qui permet à certains groupes de s'élever plus rapidement et plus haut que d'autres dans la hiérarchie économique. Il semble pourtant que les caractéristiques culturelles contribuent largement aux disparités de statut économique entre les groupes. Le sens d'appartenance à une ethnie donnée influe souvent sur le comportement et l'échelle des valeurs, qui interviennent à leur tour dans le choix professionnel, les habitudes de travail et celles qui ont trait aux dépenses, à l'épargne et aux placements<sup>2</sup>.

Influence de la  
religion

125. On a déjà démontré qu'il existe un lien étroit entre le comportement économique et certaines religions<sup>3</sup>. Tout semble indiquer que ce lien entre la religion et le revenu existe aussi au Canada. En examinant les données du recensement de 1951 relatives aux secteurs de recensement des agglomérations de Halifax, Ottawa-Hull, Windsor et Winnipeg, John Porter constatait que les revenus élevés étaient liés au protestantisme alors que les bas revenus étaient liés au catholicisme, et que l'origine française ne saurait à elle seule expliquer les désavantages liés au catholicisme<sup>4</sup>. La prédominance des protestants revêt un intérêt tout particulier ; on rattache souvent les revenus élevés à la qualité de citoyen alors que plusieurs groupes ethniques protestants, tels les Allemands, les Néerlandais et les Scandinaves, comptent une bonne proportion de ruraux et qu'un groupe catholique comme les Italiens se trouve fortement implanté dans les villes. Signalons ici que certaines sectes protestantes, chez les Allemands et les Néerlandais, sont avant tout rurales du

1. WANGENHEIM, « The Social Organization of the Japanese Community in Toronto », pp. 4, 23, 24.

2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, §§ 7-8.

3. WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*.

4. PORTER, *The Vertical Mosaic*, p. 101.

fait de leurs croyances à l'isolement, ce qui ne les empêche pas d'être prospères, ainsi que le démontrent les amish et les huttérites<sup>1</sup>.

126. Au Canada, la diversité des confessions protestantes se reflète jusqu'à un certain point dans les attitudes et les comportements économiques. Les plus évangéliques d'entre elles incitent au travail assidu, à l'ascétisme et aux investissements, et condamnent certaines activités très lucratives, telles que la culture du tabac, la fabrication des spiritueux, les arts, le sport professionnel et les spectacles.

127. Certains groupes ethniques à prédominance catholique ne se trouvent pas au Canada depuis assez longtemps pour qu'il soit possible de prévoir l'importance ou le rythme de leur mobilité économique. Les Italiens semblent s'élever rapidement dans l'échelle sociale. Ainsi à Montréal,

près de 50 % des immigrants italiens étaient ouvriers agricoles ou petits propriétaires terriens dans leur pays. Au Canada, ils deviennent manœuvres ou ouvriers d'usine, mais leurs enfants abandonnent les métiers manuels pour devenir hommes d'affaires et commerçants (24 %), spécialistes et techniciens (10 %), employés de bureau (14 %), représentants et vendeurs (9 %). Alors que la génération des immigrés avait 14 % de ses effectifs dans ces catégories, la deuxième et la troisième en comptent 57 % [...] Dans presque tous les cas, les enseignants, hommes de loi, médecins, spécialistes, industriels importants et administrateurs d'entreprise d'origine italienne sont les enfants de paysans qui ont travaillé à Montréal comme ouvriers spécialisés ou comme manœuvres dans l'industrie ou le bâtiment<sup>2</sup>.

Cette montée des Italiens a été entravée par la crise, mais des fils d'immigrants arrivés au début du siècle sont quand même devenus propriétaires et directeurs d'entreprises, et de ce fait, employeurs importants des immigrants italiens d'après-guerre venus s'établir à Montréal et à Toronto.

128. Le rôle des Juifs dans les arts et le spectacle mérite une mention spéciale. Dans un pays où les arts n'ont pas encore atteint leur pleine maturité, on trouve parmi les Juifs un nombre remarquablement élevé de romanciers, de poètes, d'acteurs, de metteurs en scène, de réalisateurs, de dramaturges, de musiciens, de peintres, de sculpteurs et de libraires. Bien que d'autres facteurs d'ordre culturel et social interviennent dans ce phénomène, on a observé que par suite de l'affaiblissement des convictions religieuses, il y a plus d'un siècle, l'écrivain, l'artiste et l'intellectuel laïc ont hérité d'une bonne partie du respect que les Juifs portaient traditionnellement au rabbin et à l'exégète talmudique. C'est ainsi que les diverses formes d'expression artistique, et en particulier la littérature, sont venues se substituer à l'instruction religieuse.

1. HUGHES, *Where People Meet*, p. 24.

2. BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal*.

129. Depuis la deuxième guerre mondiale, nombre d'immigrants sont venus de pays et de milieux où les convictions religieuses s'étaient fortement affaiblies. Certains immigrés de tradition protestante, catholique ou juive se sont mis à pratiquer au Canada, chose qu'ils n'avaient jamais faite antérieurement. Ils semblent vouloir se conformer ainsi à une exigence de leur propre groupe ethnique ou de la société en général. Dans quelle mesure la sécularisation a-t-elle réduit les différences de comportement sur le plan économique entre membres de confessions différentes ? Ce serait là un sujet de recherche intéressant.

Rôle de  
l'instruction

130. La religion influe également sur la situation économique par le biais de l'enseignement. Le statut professionnel et le niveau de revenu sont étroitement liés au niveau d'instruction. Alors que l'accès aux écoles et l'aptitude à payer l'enseignement déterminent dans une certaine mesure le niveau d'instruction d'un groupe ethnique, la valeur accordée à l'instruction ou à certains types d'études joue également. Or cette valeur n'est pas seulement liée à la religion, mais aussi à la position sociale et à toute une série de facteurs.

131. Par le passé, en particulier aux premiers temps de la colonisation agricole, certains groupes ne se souciaient guère de hausser leur niveau d'instruction. Les immigrants britanniques du XIX<sup>e</sup> siècle appartenant aux classes inférieures étaient souvent d'accord avec leurs compatriotes des classes supérieures pour voir dans l'instruction l'apanage de ces derniers. Certaines sectes, dont les mennonites, les amish et les huttérites, croyaient en une instruction limitée. Si elles souhaitaient voir leurs enfants alphabétisés, pour préserver ainsi leur foi et leur langue, elles se méfiaient en revanche de la langue anglaise et des études supérieures, craignant qu'elles n'exposent les jeunes aux tentations de ce monde.

132. Les immigrés d'origine islandaise, qui faisaient grand cas de l'instruction, constituaient une exception<sup>1</sup>. Après avoir visité l'île Nyja (Manitoba), la première communauté islandaise installée de façon permanente au Canada, lord Dufferin notait : « Toutes les cabanes et chaumières que j'ai visitées dans cette colonie possédaient une bibliothèque garnie de vingt à trente volumes, et cela quel que fût l'état de dénuement de leurs murs ou la pauvreté de l'ameublement. » Dans de nombreuses communautés islandaises, les écoles comptaient parmi les tout premiers bâtiments qu'on érigeait ; souvent, les cours commençaient avant l'aménagement des locaux. Il est non moins intéressant de noter que les Islandais acceptèrent d'envoyer leurs enfants dans les écoles publiques, où l'enseignement était dispensé en anglais, avant

1. LINDAL, *The Icelanders in Canada*, pp. 154, 171, 174. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.



l'instauration au Manitoba, en 1897, d'écoles où l'enseignement se donnait aussi dans une deuxième langue.

133. Depuis le début du siècle, et plus encore depuis la deuxième guerre mondiale, la plupart des groupes ethniques semblent accorder une grande importance à l'instruction. On connaît très bien le prix qu'y attachent les Juifs, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Le respect de l'instruction est l'un des éléments constitutifs de la culture juive ; il se peut même qu'il ait été renforcé par la discrimination. Un fait est certain : les Juifs entrent dans la population active plus tard que les autres groupes. On n'y trouve en effet que 47 % des Juifs du sexe masculin âgés de 15 à 24 ans, comparativement à 61 % pour l'ensemble de la population active masculine<sup>1</sup>. Cet intérêt porté à l'instruction caractérise également les Japonais.

134. On a aussi vu certains groupes ethniques qui n'avaient jamais attaché beaucoup de prix à l'instruction changer d'attitude au Canada, par simple souci d'avancer sur le plan économique et social. Ce fut notamment le cas des Ukrainiens qui arrivèrent au Canada avant la première guerre mondiale. Ils étaient en effet peu instruits ; du fait de leurs croyances religieuses, ils ne tenaient guère l'instruction en très haute estime, et moins encore la formation scientifique. Cependant, ils avaient déjà été touchés en Ukraine par un accroissement d'intérêt pour l'instruction :

Un mouvement de masse tendant vers les connaissances et l'instruction en général a débuté à Lvov, en 1868, avec la création d'un établissement de caractère didactique et culturel, appelé *Prosvita*. Bientôt un réseau de filiales devait s'étendre aux villes et villages de l'Ukraine occidentale. Bien qu'au début l'organisation limitât ses activités à l'artisanat populaire et au folklore, le désir de savoir et d'accomplir des progrès sur le plan personnel s'était emparé des cœurs et des esprits. Ce mouvement exerça une grande influence sur plusieurs générations, élargissant les horizons intellectuels. Par la suite, un grand nombre d'organisations ukrainiennes du Canada copièrent leurs programmes d'activités sur celui de la société-mère, et allèrent jusqu'à donner le nom de *Prosvita* (qui signifie « lumières ») à leurs centres communautaires<sup>2</sup>.

135. Au début du siècle, dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, on recrutait parmi les jeunes immigrés des enseignants pour les écoles des communautés ukrainiennes. Beaucoup de ces professeurs encouragèrent en outre l'enseignement aux adultes, tout en poursuivant eux-mêmes leurs études afin d'accéder à d'autres professions que l'enseignement. Le niveau d'instruction des Canadiens d'origine ukrainienne est encore relativement bas, mais il s'élève rapidement.

1. Voir le tableau n° A-23, app. II.

2. WOYCENKO, *The Ukrainians in Canada*, p. 18. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

136. Les Italiens ont eux aussi montré beaucoup d'intérêt pour l'instruction ; des raisons économiques ont manifestement dicté cette attitude, du moins dans la région montréalaise :

Comme la plupart des Italiens sont catholiques, ils envoient le plus souvent leurs enfants à des écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cependant, les immigrants doivent choisir la langue dans laquelle ils désirent que leurs enfants fassent leurs études [...] trois Italiens sur quatre envoient leurs enfants à des écoles anglophones...

Qu'est-ce qui explique la popularité des écoles anglophones par rapport aux écoles francophones ? Nous avons posé cette question à plusieurs personnes. Leur réponse était habituellement sans équivoque : elles nous ont déclaré qu'il était tout naturel pour les immigrés d'envoyer leurs enfants aux écoles anglophones, car la connaissance de l'anglais leur faciliterait l'obtention d'un emploi. Elle leur faciliterait aussi les déplacements vers d'autres régions du Canada ou vers les États-Unis dans leur recherche d'un meilleur emploi...

... Au moins les deux tiers motivèrent leur choix des écoles anglophones par des raisons économiques : l'anglais facilite les déplacements vers d'autres régions du Canada (31 %), il facilite l'obtention d'un emploi (24 %), il est la langue dominante en Amérique du Nord (9 %), il est la langue des hommes d'affaires les plus influents de Montréal (1 %)¹.

137. Le niveau d'instruction des immigrants d'après-guerre était plus élevé que celui de leurs prédécesseurs, et ils appartenaient pour bon nombre aux couches sociales qui prisent l'instruction dans leur pays d'origine. Ceux qui venaient d'Europe centrale et d'Europe orientale faisaient souvent partie des classes intellectuelles. Cela tenait dans une certaine mesure à ce que l'instruction et la formation étaient de plus en plus exigées des candidats à l'immigration et à un emploi.

#### Autres facteurs

138. Les différences d'ordre culturel semblent également influencer leur façon sur le progrès économique. Comme il existe peu de données précises à ce sujet, nous nous bornerons à indiquer quelques-uns des principaux facteurs. Ainsi, dans le cadre économique du Canada contemporain, la mobilité sociale semble directement liée à la mobilité géographique. Or, il est bien connu que dans certains groupes ethniques on répugne plus que dans d'autres aux déplacements. Des facteurs culturels interviennent aussi dans la disposition à la mobilité chez certains individus : l'importance qu'on attribue aux relations familiales et extra-familiales, les besoins de l'individu et les aspirations propres aux différents groupes. Le goût du risque semble constituer une autre variable culturelle, dont l'importance dans la réussite économique est aujourd'hui primordiale. Ainsi, les Juifs semblent disposés à accepter les

1. BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal*.

risques que comportent l'expansion et la spéculation, alors que d'autres groupes hésiteront à transformer une petite entreprise sûre en une entreprise plus vaste.

139. L'importance que l'on attache à la propriété foncière constitue, elle aussi, une caractéristique culturelle qui se répercute sur le statut économique. L'Italien, par exemple, veut avoir sa maison, et il est fréquent que des familles italiennes accomplissent de véritables prodiges d'épargne pour acheter une maison et amortir une hypothèque. Ainsi, moins les Italiens d'Edmonton étaient acculturés, plus il était probable qu'ils fussent propriétaires<sup>1</sup>. D'après Kosa, les Hongrois de Toronto attachaient également de l'importance aux biens-fonds, mais ils achetaient généralement des pensions et des meublés qui permettaient d'accroître les revenus de la famille grâce au travail à temps partiel de certains de ses membres. Dès que leurs revenus atteignaient un certain niveau, ils faisaient l'acquisition d'une demeure unifamiliale<sup>2</sup>. Ces différentes attitudes face à la propriété constitueraient un excellent sujet de recherche.

Les différentes conceptions de la propriété

### E. La discrimination et l'exploitation

140. On estime parfois que la discrimination est le principal facteur d'inégalité économique entre les différents groupes. Il est difficile cependant d'en déterminer l'importance, sauf par l'élimination des autres facteurs, et cela pour trois raisons. Premièrement, il est malaisé d'en démontrer l'existence. Au Canada, la discrimination s'est rarement exprimée dans des lois ou règlements sauf, à l'occasion et de façon indirecte, dans des lois de caractère général ayant des conséquences fâcheuses pour certains groupes. À l'heure actuelle, les formes de discrimination les plus manifestes sont généralement interdites par la loi. La discrimination n'est pas disparue pour autant, mais elle a revêtu un caractère beaucoup plus subtil. Deuxièmement, il n'est pas facile de mesurer la discrimination, quand même son existence serait irréfutablement établie. Les préjugés peuvent s'identifier mais, même étroitement liés à la discrimination, ils ne coïncident pas nécessairement avec elle. Les préventions ne conduisent pas toujours à des attitudes discriminatoires, et la discrimination est parfois le fait de personnes exemptes de préjugés<sup>3</sup>. La ségrégation peut également être mesurée, mais ségrégation et discrimination ne coïncident pas toujours<sup>4</sup>. En troisième lieu, la discrimination n'a pas les mêmes effets économiques pour tous les

1. HOBART, « Italian Immigrants in Edmonton ».

2. KOSA, *Land of Choice*, pp. 33-34.

3. ROSE, *They and We : Racial and Ethnic Relations in the United States*, pp. 79-83.

4. KUPER, WATTS et DAVIES, *Durban : A Study in Racial Equality*.

groupes ; elle semble stimuler les uns, mais entraver le progrès économique chez les autres.

Pratiques  
discriminatoires  
en matière  
d'immigration

141. Le caractère discriminatoire de notre politique d'immigration constitue l'une des raisons pour lesquelles le Canada n'a connu que très peu de lois discriminatoires. La préférence s'est toujours portée sur les sujets britanniques et les Américains de race blanche<sup>1</sup>, alors que les Asiatiques et les Noirs faisaient l'objet de restrictions, presque d'ostracisme parfois. On a défendu ces pratiques de différentes façons, faisant valoir, par exemple, le maintien de l'équilibre ethnique de la population ou l'exclusion de personnes incapables de s'adapter au climat canadien. Elles se défendent de moins en moins, à mesure que la population canadienne se sensibilise aux droits de l'homme. Selon un certain nombre de déclarations récentes, la discrimination raciale ou ethnique sera abolie ; en témoigne le livre blanc sur l'immigration, présenté à la Chambre des communes par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration en octobre 1966<sup>2</sup>.

La discrimination  
officielle

142. Les Asiatiques de Colombie-Britannique ont été les premiers à souffrir de la discrimination officielle au Canada. Avant la fin de la deuxième guerre mondiale, ils étaient exclus de certaines professions libérales, dont celles d'avocat et de pharmacien. On leur refusait également l'accès à certains travaux, dont les engagements sur contrat du ministère des Travaux publics, pour la simple raison qu'ils ne figuraient pas sur les listes électorales provinciales ou municipales. On adopta pendant la guerre diverses mesures officielles contre les citoyens d'origine japonaise, dont la confiscation des biens et l'évacuation de la région côtière. Il y eut aussi, après la guerre, le « rapatriement » d'un nombre considérable de personnes<sup>3</sup>. Les huttérites d'Alberta ont également eu à souffrir de la discrimination, par le biais de la législation provinciale qui limitait l'expansion de leurs colonies.

Autres pratiques  
discriminatoires

143. Il est une discrimination plus fréquente que l'officielle et qui prend diverses formes : refus d'embaucher des personnes de certaines origines, ou de leur accorder des promotions ou une rémunération égale à travail égal ; refus d'admettre certaines personnes à une école, un collège ou un stage de formation, ou bien contingentement des candidats admis en posant comme préalable des niveaux de connaissance particulièrement élevés ou en établissant des quotas. Il fut un temps où ces pratiques s'exerçaient ouvertement. Ainsi, des annonces dans les journaux ou des affiches à la porte des usines spécifiaient

1. Ce n'est qu'en 1948 que les ressortissants français ont été classés dans la même catégorie que les immigrants britanniques et américains. Toutefois il convient de noter que le gouvernement français n'a jamais encouragé l'émigration de ses nationaux.

2. MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION, *La politique d'immigration du Canada en 1966*.

3. WOODSWORTH, *Canada and the Orient*, pp. 132-143 ; LAVIOLETTE, *The Canadian Japanese and World War II*, pp. 295-297 ; voir aussi le § 69.

que les personnes de certaines origines ethniques devaient s'abstenir de poser leur candidature ; on leur disait parfois qu'elles seraient plus heureuses dans leur propre milieu. Ce genre de discrimination s'est atténué, et ce qui en reste est plus voilé. La discrimination ouverte a souvent été exercée à l'endroit de certains groupes, tels les Noirs, les Asiatiques et les Juifs, mais les nouveaux immigrants de tout groupe ont dû en souffrir d'une façon ou d'une autre. C'est ainsi que l'on a vu des écriteaux rédigés en ces termes : « Les Anglais (*sparrows*, ou encore *chirpers*<sup>1</sup>) sont priés de s'abstenir. »

144. Si dans presque tous les groupes on a parfois été en butte à la discrimination, dans presque tous également on l'a pratiquée, et même dans certains cas contre des membres de la communauté. L'exploitation des Italiens travaillant dans le bâtiment et des Grecs employés dans les restaurants a parfois été le fait d'autres Italiens ou d'autres Grecs. Nous en avons un exemple dans la région de Windsor :

En vertu du système du *padrone*, l'employeur, qui est en général un sous-traitant dans la construction, fait venir la main-d'œuvre directement d'Italie. Les ouvriers qui viennent d'arriver au Canada sont dociles, et ignorent tout des salaires et des conditions de travail. Le *padrone* a d'autre part avancé le prix du voyage, ce qui fait que ses travailleurs lui doivent de l'argent. Il n'est pas rare par ailleurs que le *padrone* exploite une pension pour ses ouvriers. De cette façon, ces derniers sont pour ainsi dire asservis à leur patron. Ordinairement, l'ignorance des travailleurs suffit à maintenir le système, mais la menace de l'intervention d'un homme de main donnera parfois de meilleurs résultats<sup>2</sup>.

Nous pouvons également citer un autre exemple pris à Toronto :

La discrimination contre des immigrants ne semble pas avoir été très répandue, mais en 1962 une commission royale d'enquête provinciale notait que, selon certains témoignages, les immigrants italiens auraient été exploités dans l'industrie de la construction en Ontario. Ils touchaient des salaires allant de \$ 0,85 à \$ 1,50 l'heure, alors que la moyenne nationale pour les ouvriers de la construction était de \$ 1,94. La commission découvrit, d'autre part, que certains employeurs ne payaient pas les heures supplémentaires au taux prévu, qu'ils n'accordaient pas les jours fériés, chômés et payés, et qu'ils se rendaient coupables de certaines irrégularités dans la remise des chèques. Dans d'autres cas, les employeurs et contremaîtres exigeaient des pots-de-vin des travailleurs, comme condition préalable à l'embauche. D'autres employeurs ne versaient pas les contributions prévues par la loi sur les accidents du travail et l'assurance-chômage. Les tentatives de 1960 et 1961 pour syndiquer les immigrants employés dans l'industrie de la construction à Toronto ont provoqué de fortes réactions du côté patronal ; elles ont entraîné dans certains cas de violents désordres, qui ont été à l'origine de la création de la commission royale<sup>3</sup>.

1. Littéralement « moineaux » et « gazouilleurs ».

2. HELLING, « The Position of Negroes, Chinese and Italians », p. 35. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

3. RICHMOND, « The Standard of Living of Post-War Immigrants in Canada », pp. 45-46. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

145. Les faits signalés à la Commission des droits de l'homme peuvent fournir certaines indications sur les cas présumés de discrimination. En ce qui concerne le travail, les tableaux n<sup>os</sup> 6 et 7 indiquent le nombre de plaintes officielles et non officielles reçues par la Commission des droits de l'homme de l'Ontario pour l'agglomération de Toronto, entre juin 1962 et novembre 1966, ainsi que la suite donnée à ces plaintes. On entend, par plaintes « officielles », celles qui relèvent de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario, et par plaintes « non officielles », celles qui ne sont pas prévues au Code des droits de l'homme. Outre les plaintes figurant dans les deux tableaux et concernant la discrimination dans le travail, on a reçu durant la même période

TABLEAU 6 Plaintes officielles<sup>1</sup> ayant trait à la discrimination dans le travail — Agglomération de Toronto, juin 1962-novembre 1966

Plaignants ou objet de la discrimination	Suite donnée à la plainte			En conciliation
	Total	Réglée	Rejetée	
Total	110	33	68	9
Noirs	52	12	34	6
Juifs	16	4	12	
Italiens	7	1	6	
Indiens (d'Asie)	6	1	5	
Allemands	4	3	1	
Orientaux	4	4		
Hongrois	3	1	1	1
Canadiens naturalisés	2	2		
« Non-Italiens »	2	1		1
Ukrainiens	2	1	1	
Américains	1		1	
Anglais	1		1	
« Appartenance politique »	1		1	
Arméniens	1	1		
Autrichiens	1			1
Irakiens	1	1		
Irlandais	1		1	
« Non-Grecs »	1	1		
« Plymouth Brethren »	1		1	
Polonais	1		1	
Roumains	1		1	
Tchécoslovaques	1		1	

Source : Commission des droits de l'homme de l'Ontario.

1. Plaintes qui relèvent de la Commission des droits de l'homme.

151 plaintes au sujet de formulaires de demande d'emploi, d'annonces et de demandes orales de renseignements. Le nombre des plaintes adressées à la Commission des droits de l'homme par les membres de certains groupements religieux ou politiques ou de communautés ethniques est un indice des difficultés qu'ils éprouvent sur le plan professionnel ; il indique aussi qu'ils connaissent l'existence de cette Commission et n'hésitent pas à recourir à elle.

TABLEAU 7 Plaintes non officielles<sup>1</sup> ayant trait à la discrimination dans le travail — Agglomération de Toronto, juin 1962-novembre 1966

Plaignants ou objet de la discrimination	Total	Suite donnée à la plainte			Autre suite
		Réglée	Rejetée	En conciliation	
Total	26	6	18	1	1
Noirs	8	2	6		
Juifs	5	1	4		
Catholiques	3		3		
Allemands	1	1			
Canadiens	1		1		
Chinois	1				1*
Français	1		1		
Indiens du Canada	1	1			
Nazis	1		1		
« Non-Canadiens »	1	1			
Polonais	1		1		
Ukrainiens	1		1		
Attribution d'emploi arbitraire	1			1	

Source : Commission des droits de l'homme de l'Ontario.

1. Plaintes qui ne sont pas prévues au Code des droits de l'homme.

\* Ce cas fut déferé à la Direction fédérale des justes méthodes d'emploi, étant donné qu'il intéressait une entreprise régie par le gouvernement fédéral.

146. On a prétendu que la discrimination pouvait être classée parmi les motifs d'émigration aux États-Unis chez les non-Britanniques d'origine :

Si à cause de leur origine ethnique, les Canadiens de la deuxième génération trouvent des obstacles à leur mobilité, ils se sentiront attirés vers ce qu'ils croient être — à juste titre en toute probabilité — une société plus ouverte. La représentation restreinte des diverses ethnies au sein de notre élite [...] laisse supposer que les chances de parvenir au sommet de la

pyramide sont minimales. Les méthodes de sélection et de promotion appliquées aux niveaux intermédiaires, et qui relèvent exclusivement du groupe d'origine britannique, peuvent constituer un obstacle pour les Canadiens d'une autre origine, européenne ou non<sup>1</sup>.

Le cas des  
Juifs

147. Deux groupes de Canadiens ont été tout particulièrement en butte à la discrimination, malgré leur niveau professionnel élevé : les Juifs et les Japonais. Les Juifs se classent très haut dans l'échelle des revenus, parce que bon nombre d'entre eux travaillent à leur compte comme indépendants, sont propriétaires d'entreprises ou exercent une profession de spécialiste, et parce qu'en règle générale, ils ont une très bonne instruction. Ce pourcentage élevé de travailleurs indépendants et le haut niveau d'instruction constituent en quelque sorte une réaction à la discrimination. Les indépendants représentent 42 % de la population active non agricole d'origine juive, comparativement à des pourcentages qui varient entre 9 et 15 % chez les Britanniques, les Français, les Allemands, les Italiens, les Ukrainiens et chez toutes les autres origines ensemble<sup>2</sup>. Étant donné cette forte proportion d'indépendants, les Juifs ont en général tendance à rester plus longtemps dans la population active. En effet, 47 % des Juifs du sexe masculin âgés de 65 ans ou plus font partie de la population active, contre 28 % pour l'ensemble de la population et 26 % pour les Italiens. Les Juifs s'intègrent dans la population active à un âge plus avancé, parce qu'ils sont d'abord soucieux de parfaire leur instruction.

148. Par le passé, certaines professions tels le génie et l'enseignement, étaient considérées comme à peu près interdites à la population d'origine juive ; de ce fait très peu de Juifs essayaient même de devenir ingénieurs ou enseignants. La plupart des barrières semblent avoir disparu depuis la deuxième guerre mondiale, mais certaines recherches laissent entrevoir que la discrimination, ou la crainte de la discrimination, continue d'influer sur leur répartition professionnelle. À Montréal, ils ont réussi comme sous-traitants de travaux de mécanique ; éprouvant certaines difficultés à faire carrière, les ingénieurs juifs ont dû se tourner vers d'autres domaines en rapport avec leur formation, comme nous le montre l'exemple que nous venons de citer. Leurs entreprises gagnent à être dirigées par des personnes d'une formation professionnelle poussée. La place prédominante des Juifs dans le secteur immobilier tient en partie à ce qu'ils ont l'impression de ne pas pouvoir accéder aux postes supérieurs des entreprises appartenant à des Britanniques ou à des Français<sup>3</sup>.

1. PORTER, *The Vertical Mosaic*, pp. 57-58. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

2. RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

3. BRIANT, « Ethnic Relationships in the Construction Industry ».



149. Avant la deuxième guerre mondiale, les Canadiens d'origine japonaise se différenciaient eux aussi par une forte proportion de travailleurs indépendants et un niveau d'instruction élevé. Les restrictions d'ordre juridique et les préjugés à leur endroit étaient tels qu'ils n'avaient pas la moindre chance de se faire valoir ; ils devaient souvent restreindre leur champ d'activité à leur propre groupe. Après la guerre, ils se sont établis dans les villes des provinces centrales, où ils ont moins souffert de la discrimination et échappé à la dépendance vis-à-vis de leur groupe. Avant la dernière guerre, la plupart des familles japonaises de Vancouver aspiraient à un petit commerce, tels une épicerie, une blanchisserie, un atelier de couture ou un restaurant, où le travail bénévole de tous les membres permettrait de se tirer d'affaires. Certaines de ces entreprises familiales existent toujours et, après un deuxième démarrage, elles sont même devenues très importantes. Des ouvriers spécialisés également visent à montrer leur propre entreprise. On compte en outre un nombre assez important de Japonais dans les professions libérales (médecins, avocats, etc.), qui sont à leur compte. La majorité des Japonais se contentent cependant de la condition de salariés, car ils ont compris que cette condition permet la sécurité financière, l'appartenance à la classe moyenne et un niveau de vie tout à fait convenable.

150. Cette attitude se retrouve chez les étudiants d'aujourd'hui. Leurs aînés entendaient demeurer indépendants, alors que les étudiants seront satisfaits de trouver une place au sein d'une grande entreprise. On constate donc que l'évacuation de la colonie japonaise a eu pour effet, paradoxalement, d'améliorer sa situation économique et sociale au Canada.

En brisant la hiérarchie rigide de cette communauté nationale très compacte, en faisant sortir ses membres d'un milieu particulièrement hostile et en sensibilisant progressivement l'opinion publique aux diverses formes de discrimination officielle exercées contre ce groupe minoritaire, l'évacuation a donné libre cours aux forces positives qui ont permis aux Canadiens d'origine japonaise d'obtenir l'égalité politique et des possibilités économiques. Ces résultats, dûs aux efforts conjugués des Canadiens d'origine japonaise et des Canadiens d'autres origines, ont contribué dans une large mesure à atténuer, sinon à effacer, l'amertume et le ressentiment suscités par les événements qui ont suivi Pearl Harbour<sup>1</sup>.

151. Quelles qu'en soient les conséquences économiques pour un groupe, la discrimination est toujours préjudiciable à l'individu qui en est la victime et à la société où elle se pratique. Ainsi que nous l'avons précisé, il ne nous appartient pas, en vertu de notre mandat, de traiter

1. WANGENHEIM, « The Social Organization of the Japanese Community in Toronto », p. 149. Voir aussi pp. 26-28. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

Recommandation  
n° 1

des droits fondamentaux de l'homme<sup>1</sup> ; il nous semble à propos toutefois de passer en revue les mesures qui ont été prises dans ce domaine au Canada.

152. La Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi a été votée il y a plus de 15 ans ; la Déclaration canadienne des droits a été adoptée en 1960. À l'heure actuelle, dans toutes les provinces, il existe une législation plus ou moins complète interdisant la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, l'ascendance ou le lieu d'origine, dans l'un ou l'autre des domaines suivants : logement, services, accessibilité des lieux publics, embauche, admission à un syndicat. La plupart des provinces, ayant constaté que les victimes de la discrimination ont souvent besoin d'aide lorsqu'elles désirent se prévaloir de la législation concernant les droits de l'homme, ont nommé des administrateurs permanents, spécialisés dans ce domaine. En outre, étant donné que le gouvernement est un important employeur et fournisseur de services, les dispositions contre la discrimination s'appliquent à la Couronne et à ses organismes dans la plupart des provinces. Nous nous réjouissons de ces mesures et nous souhaitons les voir compléter et généraliser. En conséquence, **nous recommandons que toute province qui ne l'aurait déjà fait promulgue des lois concernant les pratiques équitables en matière d'emploi et de logement et interdisant la discrimination pour raisons de race, de couleur, de religion, de nationalité, d'ascendance, ou de lieu d'origine ; et que cette législation s'applique à la Couronne et à ses divers organismes. Nous recommandons en outre que toutes les provinces créent des postes dont les titulaires veilleraient à l'application des lois relatives aux droits de l'homme.**

#### *F. La barrière linguistique*

153. L'inaptitude à s'exprimer couramment dans au moins l'une des deux langues officielles du Canada empêche sûrement la participation à la vie canadienne, en particulier dans le domaine économique. Le Canada accueille des immigrants de nombreux pays où la langue véhiculaire n'est ni l'anglais ni le français ; nous devons nous efforcer de réduire les difficultés qui en résultent pour eux en leur facilitant l'étude des langues officielles du pays. Les moyens mis à leur disposition seront pris dans le cadre de l'école<sup>2</sup> pour les jeunes et du travail pour les adultes.

154. Certains organismes publics et privés ont pris en charge des programmes d'enseignement de l'anglais et du français aux immigrants.

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, § 65-66.

2. Voir le § 383.

En vertu d'accords avec les provinces, le gouvernement fédéral rembourse le coût des manuels employés par les immigrants adultes dans les cours de langues, et la moitié des frais relatifs aux cours préparatoires à la citoyenneté (avec enseignement de l'anglais ou du français) dispensés aux immigrants adultes. Un programme fédéral de formation professionnelle destiné aux adultes prévoit des indemnités de subsistance à ceux qui suivent des cours de langues. Les candidats peuvent être dirigés vers les cours de langues, s'il le faut pour leur trouver un emploi ; les indemnités leur sont versées s'ils faisaient partie de la population active dans leur pays d'origine avant d'émigrer au Canada, ou s'ils ont des personnes à leur charge.

155. Des cours de langues et d'instruction civique sont dispensés également sous les auspices de certains organes des provinces et des municipalités. Des Églises, des organismes sociaux et des entreprises occupant un grand nombre de nouveaux immigrants ont aussi organisé des cours de langues ; ils ont parfois déployé des trésors d'ingéniosité pour dispenser cet enseignement aux femmes ayant des enfants en bas âge, aux personnes âgées et à certaines autres catégories de personnes qui, dans des circonstances normales, n'auraient accès à aucune forme d'instruction.

156. L'enthousiasme qui anime les organisateurs et les professeurs des cours de langues finit par se dissiper si les élèves n'accomplissent pas les progrès voulus ou s'ils abandonnent leurs études. Ces échecs peuvent s'expliquer soit par un manque de préparation à l'enseignement d'une langue seconde, soit par l'insuffisance du matériel didactique ou l'absence de manuels modernes. Il est indispensable que ceux qui enseignent les langues officielles du Canada connaissent les meilleures méthodes d'enseignement et puissent les utiliser. Ce sera possible grâce au Conseil de recherches sur les langues dont nous recommandons la création dans notre livre consacré à l'éducation<sup>1</sup>. Il est évident que les activités de ce Conseil en ce qui concerne l'enseignement de la langue seconde s'appliqueront non seulement à l'enseignement de l'anglais aux francophones et du français aux anglophones, mais aussi à l'enseignement des deux langues officielles aux personnes d'une autre langue. Nous souhaitons que le Conseil de recherche sur les langues puisse également s'intéresser aux questions relatives à toutes les langues qui se parlent actuellement au Canada.

---

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre II, § 712.



157. Les Canadiens d'origine ni britannique ni française participent à la vie politique en tant qu'électeurs, membres de groupes d'intérêt ou de partis politiques, ou comme titulaires de fonctions gouvernementales ou administratives. Leur participation a été importante, bien que restreinte parfois par les préjugés et l'attitude discriminatoire du milieu, ou par eux-mêmes, qui n'étaient pas convaincus d'avoir un rôle à jouer dans la vie politique.

158. Il est difficile d'apprécier l'activité et les réalisations politiques des Canadiens de telle ou telle origine ethnique. Notre système politique, reposant sur des postulats rationnels et individualistes, méconnaît entre autres les traditions, les liens affectifs et les activités collectives. Les politologues ont admis qu'il y a loin de la théorie à la pratique, mais, au Canada, ils commencent seulement à étudier l'importance du facteur ethnique. C'est pourquoi le peu de données statistiques qui existent en ce domaine ne sont pas toujours sûres<sup>1</sup>.

### *A. Modes d'expression politique*

#### *1. Comportement électoral*

159. Pour les Canadiens d'origine ni britannique ni française, le premier acte politique consiste habituellement à exercer le droit de

1. JOHN MEISEL et MILDRED SCHWARTZ sont parmi les premiers à avoir exploré ce domaine ; ROMAN MARCH a, lui aussi, effectué certaines recherches à l'université Carleton. Nous avons utilisé ses travaux et ceux de ses élèves, et nous avons puisé dans la vaste documentation qu'il a amassée. La plupart des autres statistiques utilisées dans ce chapitre proviennent de sources secondaires, parmi lesquelles nous citerons : *The Canadian Parliamentary Guide*, *Who's Who in Canada*, et *The Canadian Almanac and Directory for 1969*. Il y avait souvent de considérables lacunes dans la documentation ; lorsque c'était possible, nous les avons comblées à l'aide de données recueillies à d'autres fins. À défaut de statistiques sur l'origine ethnique ou la nationalité, nous avons utilisé les chiffres concernant la langue ou la religion, malgré la forte marge d'erreur que comporte cette manière de procéder.

vote. Aux premiers temps de l'immigration massive, on pouvait se faire naturaliser et voter au terme de trois ans ; plus tard, ce délai a été porté à cinq ans.

Restrictions au  
droit de vote

160. Au Canada, le droit de vote a été refusé pour deux motifs : l'appartenance à certaines races et l'exemption du service militaire. En Colombie-Britannique, pendant de nombreuses années, les citoyens d'origine chinoise, japonaise ou indienne, même s'ils étaient nés au Canada, ont été privés du droit de suffrage. Pendant un certain temps, cette politique se trouvait à les frustrer automatiquement du droit de voter aux élections fédérales, une exclusion entraînant l'autre. Dans la même province, les anciens combattants d'origine japonaise ont obtenu le droit de vote en 1931, mais les autres Asiatiques ne l'ont acquis au provincial et au fédéral que vers la fin des années 40, époque où on le leur a accordé aussi à l'échelon municipal.

161. Les doukhobors, les mennonites, les huttérites et d'autres sectateurs ont dû, à différentes époques et en différents lieux, payer du droit de vote l'exemption du service militaire. Jusqu'à 1957, la Colombie-Britannique n'accordait le droit de suffrage aux doukhobors que s'ils avaient servi en temps de guerre.

La motivation  
à voter

162. Les personnes de certaines origines particulières ont été plus pressées que d'autres à se faire naturaliser, mais pas toujours parce qu'ils désiraient voter ; dans bien des cas, ils avaient en vue le droit de posséder un bien foncier ou de cautionner l'immigration de parents. Le souci d'exercer le droit de vote aurait été plus prononcé dans les régions où un groupe comptait de forts effectifs, où il estimait que ses suffrages avaient un certain poids et ne risquaient pas d'être noyés par ceux d'électeurs d'opinions très différentes. Une étude récente a établi que parmi les raisons mentionnées par les immigrants demandant la naturalisation, le désir de prendre part à la vie politique canadienne n'était dépassé en fréquence que par celui de se rattacher définitivement au Canada<sup>1</sup>.

Discrimination

163. Si certains ont pu s'abstenir lors des élections parce qu'ils ne croyaient pas beaucoup à l'effet d'un vote isolé, la méfiance et l'hostilité du milieu ont contribué davantage à leur abstention. Souvent on craignait que les immigrants ne fassent pas bon usage du droit de vote. En 1909, J. S. Woodsworth écrivait :

Nos institutions démocratiques sont le fruit de plusieurs siècles de lutte qui nous ont façonnés, jusqu'à un certain point, au *self-government*. Il est à la fois absurde et dangereux d'accorder à tout nouvel immigrant la totalité

1. RICHMOND, *Post-War Immigrants in Canada*, p. 204.

des droits civiques. On ne saurait étudier ici les conditions à poser. La prochaine réforme devrait tendre plutôt à une limitation qu'à une extension du droit de vote<sup>1</sup>.

164. Woodsworth faisait toutefois des réserves en faveur de certains groupes. Il louait de leur sens politique inné les Islandais qui, quelques années à peine après leur arrivée au Canada, prenaient une part active aux élections, faisaient partie de clubs conservateurs et libéraux, et discutaient avec sérieux et intelligence des problèmes politiques canadiens. À cette époque, l'assemblée législative du Manitoba comprenait deux députés d'origine islandaise.

165. En 1914, on suspendait le droit à la naturalisation dont jouissaient les résidents étrangers. Cette mesure fut prorogée de 10 ans en 1919 pour les ressortissants des anciens pays ennemis, mais rapportée dès 1923. Excluant du droit de suffrage nombre d'immigrés, elle fit naître un profond ressentiment, souvent à l'endroit du parti conservateur, alors au pouvoir à Ottawa. La décision de surseoir à la naturalisation des immigrés tendit à faire croire que le parti conservateur était moins ouvert aux autres groupes ethniques que le parti libéral, la Co-operative Commonwealth Federation (C. C. F.) ou le Crédit social. Cette méfiance était encore très répandue à la fin des années 50.

166. Chez les Canadiens d'origine ni britannique ni française, la participation à la vie politique s'est considérablement intensifiée après la levée, en 1923, des restrictions relatives à la naturalisation. D'autre part, cette mesure accrut ailleurs la crainte de cette participation et entraîna un regain d'activité de l'Ordre d'Orange et une brève apparition du Ku Klux Klan, notamment en Saskatchewan. Ces groupes, chez qui s'associaient la méfiance envers les nouveaux arrivants et la crainte, plus ancienne, des Canadiens français catholiques, s'appuyèrent sur les Canadiens d'origine britannique et sur ceux qui, comme les Scandinaves, s'identifiaient à eux<sup>2</sup>.

167. Cette agitation ainsi que sa cause — une animosité générale à l'endroit des personnes qui n'étaient pas d'origine britannique — s'apaisèrent avec la venue, vers les années 20, d'immigrants de types nouveaux, avec la crise économique, la montée des fils d'immigrants, plus instruits et connaissant l'anglais, ainsi qu'avec la baisse de l'immigration au cours des années 30.

168. Au cours des deux dernières décennies, les restrictions au droit de vote fondées sur la race ou l'origine ethnique ont disparu. Les immigrés et les Canadiens d'origine ni britannique ni française, plus instruits et plus évolués, s'intéressent davantage aux questions politiques,

Les élections  
fédérales

1. WOODSWORTH, *Strangers within Our Gates*, p. 288. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

2. KYBA, « Ballots and Burning Crosses — The Election of 1929 », p. 105.

et particulièrement au rôle du Canada dans les relations internationales. Souvent les électeurs d'une même origine ethnique en sont arrivés à une trop grande différenciation pour former un groupe homogène. L'écart est encore plus marqué entre les différents groupes culturels qui ont peu en commun, si ce n'est que leurs membres ne sont d'origine ni britannique ni française. Des études sur le scrutin fédéral de 1962 ont révélé qu'il est difficile d'établir une relation entre les suffrages et l'origine ethnique. Toutefois, dans les circonscriptions qui renfermaient lors du recensement de 1961 un grand nombre d'immigrés établis depuis 1946, on a observé la tendance à appuyer le Nouveau parti démocratique<sup>1</sup>.

**Les élections provinciales**

169. On a étudié le comportement des différents groupes ethniques aux élections provinciales dans les Prairies. Jusqu'à ces dernières années, les électeurs d'origine ni britannique ni française, qui forment environ la moitié de la population, ont accordé leurs suffrages dans une proportion extrêmement élevée à la C. C. F. et au Crédit social<sup>2</sup>. Aux débuts de la C. C. F. en Saskatchewan, les dirigeants ruraux de ce parti venaient généralement de la couche supérieure de la population et, de ce fait, étaient d'origine britannique pour la plupart. C'était aussi le cas des Scandinaves « qui dans l'Ouest sont socialement les égaux des Britanniques<sup>3</sup> ». Ceux qui appuyaient le parti étaient également d'origine britannique ou scandinave dans une forte proportion. À partir de 1934, toutefois, la C. C. F. a attiré un grand nombre d'Ukrainiens, et ceux-ci n'ont cessé par la suite de lui accorder un large appui<sup>4</sup>. Dès ses débuts, le Crédit social semble également avoir reçu en Alberta la faveur « d'une bonne partie de l'élément le plus pauvre parmi les membres des groupes de langue étrangère tels les Ukrainiens, les Scandinaves et les Allemands<sup>5</sup> ». On a constaté plus récemment que les Canadiens originaires d'Europe centrale et d'Europe orientale, qui représentent 78 % de la population de souche ni britannique ni française dans les Prairies, sont de chauds et fidèles partisans de la C. C. F. et du Crédit social<sup>6</sup>.

**La politique municipale**

170. Peu d'études ont été consacrées au comportement des groupes ethniques aux élections municipales. Cependant, à Edmonton, une enquête a révélé que l'appui accordé en 1963 au candidat ukrainien à la mairie variait d'un quartier à l'autre, suivant la densité de la

1. JOHN MEISEL, « Conclusion : An Analysis of the National (?) Results », dans *Papers on the 1962 Election*, p. 284.

2. BAIRD, « The Slavic Vote », pp. 158-159 ; MILNOR, « The New Politics and Ethnic Revolt : 1929-1938 », pp. 151-177.

3. LIPSET, « Leadership and New Social Movements », pp. 348-349. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

4. LIPSET, *Agrarian Socialism*, pp. 206-209.

5. IRVING, *The Social Credit Movement in Alberta*, p. 250. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

6. STEIN et MARCH, « Ethnicity, Regionalism and Federal Leadership », pp. 8-10.



population ukrainienne : plus celle-ci était forte, plus le candidat ukrainien recevait de suffrages<sup>1</sup>. Peut-être le facteur ethnique joue-t-il davantage aux élections locales, qui engagent moins les partis politiques, qu'aux élections provinciales ou fédérales<sup>2</sup>. Il conviendrait de pousser plus loin les recherches sur ce point.

## 2. Les sondages d'opinion

171. Les sondages d'opinion sont un phénomène récent de la vie politique canadienne. Dans les plus connus, ceux de l'Institut canadien d'opinion publique, on ne classe pas les personnes interrogées selon l'origine ethnique ou culturelle, mais seulement d'après la langue maternelle. Ils ne fournissent donc qu'une indication sommaire sur l'attitude politique de certains citoyens d'origine ni britannique ni française, principalement des immigrants ou fils d'immigrants.

172. Sur le plan fédéral, les Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français ont tendance à accorder leurs suffrages aux libéraux plutôt qu'aux conservateurs<sup>3</sup>. Une proportion sensiblement plus élevée avait indiqué avant les élections fédérales de 1962 et de 1963 qu'ils voteraient pour le N. P. D. ou le Crédit social. En analysant les statistiques de l'Institut canadien d'opinion publique, on constate que ces électeurs s'intéressaient assez à la politique canadienne, mais qu'ils en connaissaient moins le contenu et les nuances que ceux dont la langue maternelle est l'anglais ou le français<sup>4</sup>. C'est qu'ils étaient encore peu au fait de la réalité canadienne et éprouvaient des difficultés d'ordre linguistique à la comprendre, ou bien étaient incapables d'exprimer leur opinion politique, ou hésitaient à le faire.

Analyse des  
sondages

173. Une autre étude fondée sur les données recueillies par l'Institut, de mai 1962 à janvier 1965, fournit une information complémentaire. Des sondages auprès de personnes de langue française ou anglaise, et de personnes dont la langue maternelle est autre, avaient été consacrés aux opinions sur le Canada comme entité sociale et politique, ainsi que sur les politiques du gouvernement, les relations internationales et les rapports entre Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française. Dans chaque cas, les réponses du second groupe diffèrent de celles des francophones et des anglophones<sup>5</sup>.

1. Baird, « The Slavic Vote », pp.163-164.

2. KAMIN, « Ethnic and Party Affiliations of Candidates as Determinants of Voting », p. 210.

3. Rappelons que la moitié seulement des Canadiens dont l'origine n'est ni britannique ni française ont pour langue maternelle une autre langue que l'anglais ou le français, et que ce sont en majorité des immigrants. Voir le chapitre v.

4. REGENSTRIEF, *The Diefenbaker Interlude*, pp. 36-37, 90.

5. FRANKEL, « Political Orientation and Ethnicity in a Bicultural Society ».

174. L'élément le plus remarquable de ces sondages est le suivant : dans la catégorie des « autres langues », il y avait proportionnellement plus de personnes peu au courant ou sans opinion quant au Canada, mais un grand nombre pouvaient répondre aux questions d'ordre général touchant la société. La réticence qu'elles manifestent en politique ne s'étend donc pas à tout le domaine social.

Attitudes face  
à l'avenir

175. Les Canadiens que l'Institut classe dans la catégorie « autres » ne se sont montrés ni aussi optimistes que les anglophones, ni aussi pessimistes que les francophones quant à l'avenir en général ; ils ont exprimé des opinions qui leur étaient propres. Mais en ce qui concerne l'avenir du Canada, leurs réponses étaient moins tranchées. Cela peut indiquer de leur part une ignorance du climat polémique des discussions sur l'avenir du pays ou une méconnaissance de la conjoncture canadienne.

176. Ils étaient plus nombreux que les anglophones et les francophones à s'inquiéter de leur sort à long terme et de celui de leurs familles au sein de la société canadienne ; par contre, en ce qui avait trait à l'avenir personnel immédiat, l'incertitude et le pessimisme étaient plus rares que chez les francophones. Dans leurs réponses sur les problèmes sociaux d'ordre général, ils mettaient l'accent sur ceux qui sont communs à toutes les sociétés industrielles modernes plus que sur ceux qui concernent particulièrement le Canada. Par exemple, ils citaient la sécurité sociale comme le principal problème du Canada.

Opinions sur la  
politique  
gouvernementale

177. D'une manière générale, les « autres » faisaient montre à l'égard de la politique gouvernementale d'une conscience moins aiguë que les deux principaux groupes linguistiques, même s'ils exprimaient des opinions assez radicales sur un certain nombre de questions politiques. Par rapport aux anglophones et aux francophones, une plus forte proportion souhaitaient pour le Canada un accroissement considérable de la population, et un plus petit nombre s'abstenaient de répondre. Beaucoup se sont prononcés pour l'abolition de la peine de mort ; sur ce point, on a enregistré aussi le plus faible pourcentage de personnes « sans opinion ». Leurs attitudes devant l'intervention de l'État semblaient différer de celles des anglophones et des francophones ; ils étaient plus favorables, par exemple, à un blocage des prix et des salaires. Comme les francophones, ils étaient plus nombreux que les anglophones à estimer trop élevé l'impôt sur le revenu.

Attitudes à l'égard  
des relations entre  
francophones et  
anglophones

178. L'Institut canadien d'opinion publique s'est intéressé, à diverses reprises, aux rapports « français-anglais », selon sa qualification. Les attitudes des « autres » dans ce domaine ressemblaient davantage à celles des anglophones qu'à celles des francophones, mais accusaient de grandes différences d'une région à l'autre. En avril 1963, tout juste avant la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme

et le biculturalisme, l'Institut avait posé la question suivante : « Pensez-vous que les rapports entre anglophones et francophones sont actuellement meilleurs ou plus mauvais qu'il y a, par exemple, cinq ans ? » Comme les anglophones, mais à l'inverse des francophones, la majorité des « autres » estimaient ces rapports plus mauvais. Parmi eux, les sujets indécis ou incapables de répondre étaient beaucoup plus nombreux, proportionnellement.

179. Après la création de notre Commission, les attitudes à l'égard de ces relations se sont cristallisées, mais les « autres » ne se sont pas sentis aussi touchés que les francophones et les anglophones. Invités, en novembre 1963, à dire s'ils avaient entendu parler de la Commission, plus de 50 % ont répondu négativement, contre 29 % chez les francophones et 31 % chez les anglophones. Un an après, 16 % des « autres » déclaraient ne pas savoir s'il y avait probabilité que le Québec quitte un jour la Confédération, et 13 % n'avaient pas d'opinion sur la gravité d'une telle éventualité pour le reste du Canada. Un grand nombre ne se sont pas prononcés non plus sur la question d'un nouveau drapeau canadien, ni sur celle de l'hymne national.

### 3. *La presse des minorités ethniques*

180. Les journaux des minorités ethniques remplissent une double fonction : exprimer et orienter les vues politiques des membres<sup>1</sup>. Les groupes ukrainien et polonais semblent avoir les organes de presse les plus engagés sur le plan politique. Ils possèdent nombre de publications qui représentent les diverses tendances ou conceptions politiques qu'on trouve au Canada et dans leurs pays d'origine. Toutes ces publications formulent les revendications des collectivités ethniques qui sont conscientes de leur identité et qui s'affirment sur le plan politique. La presse néerlandaise et la presse scandinave sont beaucoup moins politiques. Les journaux allemands, italiens et juifs occupent une position intermédiaire pour ce qui est de la promotion des intérêts de leurs groupes respectifs et de la vigueur avec laquelle ils présentent leurs revendications. La presse italienne s'est beaucoup intéressée ces derniers temps à la cause de candidats d'origine italienne à des postes politiques.

181. Il faudrait une étude approfondie pour mesurer l'influence politique de la presse des minorités ethniques. Les Canadiens d'origine ukrainienne, allemande ou juive, et ceux d'origine polonaise dans une moindre mesure, sont généralement bien représentés dans nos institu-

Influence politique

1. On trouvera une description de la presse des minorités ethniques au chapitre VII. La Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État dépouille régulièrement ces journaux, et en tient un dossier qu'elle nous a obligeamment permis de consulter.

tions politiques. Il semble y avoir un certain rapport, direct ou indirect, entre la représentation d'un groupe et le dynamisme politique de sa presse.

#### 4. Les groupes d'intérêt

182. Le *lobbying* pratiqué par toutes sortes d'associations constitue un élément essentiel de la vie politique. Dans une classification récente des groupes d'intérêt au Canada<sup>1</sup>, on en relève divers types : groupes à fins économiques (agricoles, syndicaux, commerciaux), associations professionnelles, associations de femmes, de fonctionnaires, amicales d'anciens combattants, associations œuvrant dans les secteurs de l'information et de l'éducation, mouvements sociaux et idéologiques, groupements à caractère religieux ou ethnique. Dans la liste des groupes d'intérêt à caractère ethnique, il n'y a que les associations canado-ukrainiennes qui représentent un groupe non britannique et non français. Figurent notamment l'Empire Club, l'English-speaking Union, l'Imperial Order of the Daughters of the Empire, la Loyal Orange Association, les Native Sons et la Société Saint-Jean-Baptiste. Le Congrès juif canadien est classé parmi les groupes d'intérêt à caractère religieux. Toutefois, d'autres associations à caractère ethnique, et les organismes de coordination de presque tous les groupes tentent souvent d'influencer les secteurs de l'administration publique.

Associations à caractère ethnique

183. À certaines époques, des groupes ethniques dont les membres étaient privés du droit de vote ont exercé des pressions sur le gouvernement. Par exemple, les Chinois se sont efforcés, par l'intermédiaire de sociétés comme la Chinese Benevolent Association, de faire modifier la politique d'immigration qui leur était préjudiciable.

184. Les Canadiens d'origine juive jouissent de tous les droits civiques depuis 1832, année où fut adoptée au Bas-Canada une loi leur accordant les mêmes droits qu'aux autres citoyens, y compris celui d'occuper une fonction politique. Leurs associations ont mené des campagnes énergiques contre les mesures limitant l'immigration, telles l'exigence d'une certaine somme d'argent à l'arrivée au Canada, ou certaines restrictions en matière de passeport, formalités gênantes pour les immigrants juifs, surtout dans le cas des réfugiés<sup>2</sup>. Ces associations s'opposent vivement en outre, depuis 70 ans, à l'instruction religieuse dans les écoles ; elles ont joué un grand rôle dans la défense des libertés publiques et largement contribué à l'adoption de lois relatives aux droits

1. ENGELMAN et SCHWARTZ, *Political Parties and the Canadian Social Structure*, pp. 94-96.

2. BELKIN, *Through Narrow Gates* ; KAGE, *With Faith and Thanksgiving*.

de l'homme. Il est aussi d'autres questions politiques auxquelles le groupe juif n'a cessé de s'intéresser : la suppression au Canada des périodiques fomentant la haine, la condition faite aux Juifs dans les pays hostiles à leur foi et l'appui à la création et à l'affermissement de l'État d'Israël. Le Congrès juif canadien a coordonné tous ces efforts depuis sa fondation.

185. Depuis la deuxième guerre mondiale, des groupes d'intérêt à caractère ethnique ont à plusieurs reprises tenté de s'organiser en une « troisième force » en vue d'une action politique concertée. Ces tentatives ont échoué pour diverses raisons, dont l'impuissance à préciser qui ferait partie de la « troisième force », la dispersion géographique des adhérents éventuels, ainsi que la diversité des intérêts et des situations entre groupes et individus.

Une « troisième force »

186. Sans exception, les tenants de la « troisième force » estiment pouvoir compter sur le soutien de tous ceux qui, selon le recensement, ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française, mais comme nous l'avons déjà souligné, parmi ceux-ci bon nombre s'identifient pleinement à l'une ou l'autre des deux sociétés. En revanche, certains Canadiens classés au recensement comme étant d'origine britannique ou française s'identifient à un autre groupe ethnique, mais leur nombre est beaucoup moins important.

### 5. Les partis politiques

187. Tous les partis politiques se préoccupent du suffrage des minorités ethniques, particulièrement dans les régions où elles comptent des effectifs importants et sont dotées d'associations influentes. Ainsi, en Saskatchewan, le suffrage ukrainien a retenu beaucoup d'attention :

Tactique des partis

Les libéraux de Saskatchewan ont appris sans étonnement, peu de temps avant les élections, le mécontentement des électeurs ukrainiens qui trouvaient que le parti libéral, malgré leur appui constant, leur avait accordé peu de considération. Aucun Ukrainien n'avait été choisi comme candidat. Comme le groupe représentait de 40 000 à 50 000 votants en Saskatchewan, la question requérait l'attention la plus sérieuse des milieux dirigeants du parti. [...] Un « enfant du pays », médecin de Saskatoon d'origine ukrainienne, fut choisi comme candidat libéral dans une circonscription du nord-est [...] Peu importait qu'il fût élu ou battu puisque de toute façon un candidat appartenant à ce groupe permettait de retenir les suffrages des Ukrainiens dans huit à dix autres circonscriptions. Le jour du scrutin arriva. Le candidat non seulement enleva le siège, mais remporta une majorité d'environ 2 000 voix pour 6 000 suffrages exprimés<sup>1</sup>.

1. REID, « The Saskatchewan Liberal Machine before 1929 », p. 104, note. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

188. Depuis 1957, les partis politiques recherchent l'appui des groupes ethniques et en particulier de leurs dirigeants. On a pu le constater notamment dans la région de Toronto aux élections de 1962 :

Si, aux degrés supérieurs de l'appareil, les divers partis s'y prenaient de façon différente pour entrer en rapport avec les membres des groupes ethniques, les moyens mis en œuvre dans les circonscriptions, tout au moins dans celles que nous avons étudiées, se ressemblaient davantage. Des porte-parole des différents groupes ethniques, entourés de jeunes filles en costume national, étaient présents aux réunions de mise en candidature et prononçaient quelques paroles en faveur du candidat choisi. On distribuait de la propagande, qui en général était traduite en différentes langues à partir de l'anglais. On classait les électeurs inscrits selon l'origine ethnique probable et le parti leur dépêchait un démarcheur électoral de leur origine<sup>1</sup>.

189. Présenter un candidat appartenant à tel groupe constitue l'un des moyens de s'assurer l'appui de celui-ci, et aussi des groupes qui lui sont alliés. Il est impossible de distinguer ceux qui se considèrent comme représentants d'autres groupes ethniques de ceux qui se sont intégrés à l'élément britannique ou français, mais il est intéressant de s'arrêter à ce que l'on sait des candidats choisis.

Les candidats  
aux élections  
fédérales

190. On estime qu'aux élections générales de 1965, 148 candidats d'origine ni britannique ni française ont brigué les suffrages. Ils formaient 15 % des 1 011 candidats, soit la plus forte proportion, vraisemblablement, de toute l'histoire politique du Canada. Leur nombre augmente lentement et régulièrement depuis la deuxième guerre mondiale : on en dénombrait 50 en 1949, 88 en 1953, 93 en 1957, 113 en 1958, 121 en 1962, 137 en 1963, et 148 en 1965<sup>2</sup>. L'augmentation est à peu près la même pour tous les partis, mais un peu plus marquée depuis 1957 chez les libéraux et les conservateurs. Parmi les principaux groupes, ce sont les Allemands, les Ukrainiens et les Scandinaves qui ont fourni le plus de candidats en 1963 et 1965.

Les candidats  
aux élections  
provinciales

191. Les changements politiques profonds survenus dans les provinces des Prairies au cours des années 30 ont fait l'objet d'études dont nous tirons certains renseignements. La C. C. F. perçait en Saskatchewan et le Crédit social prenait soudainement le pouvoir en Alberta. Au Manitoba, la crise économique a contribué à l'essor de plusieurs partis nouveaux, amenant la création de cabinets de coalition. Depuis 1930, la proportion des candidats d'origine ni britannique ni française aux élections provinciales a augmenté rapidement. En Alberta, elle est passée de 13 % en 1930 à 30 % en 1959 ; en Saskatchewan, de 20 % en 1934 à 41 % en 1960 ; et au Manitoba, de 15 % en

1. SCHWARTZ, « Political Behaviour and Ethnic Origin », p. 268. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

2. MARCH, « Political Mobility of Slavs in the Federal and Provincial Legislatures in Canada », pp. 11-19.

1936 à 34 % en 1959<sup>1</sup>. La proportion de ces candidats ne différait guère d'un parti à l'autre au cours de la période étudiée, si ce n'est légèrement en faveur de la C. C. F. et du Crédit social.

### *B. Les institutions gouvernementales*

192. De par leur nature, la plupart des institutions gouvernementales fonctionnent indépendamment de toute considération d'ordre ethnique. Dans la majorité des organes politiques, les critères d'élection ou de sélection sont conçus en fonction de la personne plutôt que du membre d'un groupe ethnique.

193. Néanmoins, en raison de la dualité canadienne, on a été amené à admettre le principe de la représentation des deux collectivités au sein de la plupart des institutions politiques fédérales et de certaines institutions politiques provinciales et municipales dans les régions où cela semblait indiqué. Bien que l'on n'ait jamais atteint à une représentation équitable, la reconnaissance de ce principe constitue un précédent que peuvent invoquer ceux qui, tout en étant intégrés à l'un des deux éléments dominants, estiment avoir des intérêts particuliers en tant que membres d'autres groupes.

#### *1. Les institutions fédérales*

194. Ce n'est que depuis peu que les institutions fédérales comptent d'importants effectifs d'origine ni britannique ni française. Beaucoup d'immigrants n'avaient, à leur arrivée, ni l'instruction, ni la connaissance des langues qu'exige toute fonction, à quelque palier que ce soit. Vers les années 60, il se trouvait des personnes de nombreuses origines ethniques parmi les députés, les sénateurs, les ministres, les hauts fonctionnaires, les juges, les officiers des Forces canadiennes et les dirigeants des sociétés de la Couronne. Leur nombre, encore faible il est vrai, semble s'accroître à différents degrés de la hiérarchie et dans beaucoup d'organismes gouvernementaux.

195. Depuis 1867, une centaine de personnes d'origine ni britannique ni française ont été élues à la Chambre des communes. Plus d'un tiers venaient de l'Ontario et un tiers, des trois provinces des Prairies<sup>2</sup>. Entre novembre 1965 et juin 1968, il y eut aux Communes au moins 24 députés d'origine ni britannique ni française, parmi lesquels certaines des figures politiques les plus marquantes. C'était là une nette augmentation par rapport aux législatures antérieures<sup>3</sup>. La proportion

La représentation  
au Parlement

1. Chiffres cités dans la communication de STEIN et MARCH : « Ethnicity, Regionalism and Federal Leadership ».

2. Voir le tableau n° A-28, à l'appendice II.

3. VAN LOON, « The Structure and Membership of the Canadian Cabinet ».

de ces députés était à peu près la même au sein des partis libéral et conservateur, mais plus forte dans le N. P. D. et le Crédit social.

196. Les Allemands, les Ukrainiens, les Juifs et les Scandinaves, sont plus fortement représentés à la Chambre des communes<sup>1</sup>. Depuis 1945, ils ont fait élire au minimum sept, cinq, neuf et quatre députés, respectivement. À l'inverse des Ukrainiens et des Juifs, les Allemands et les Scandinaves n'étaient pas considérés comme représentants de leurs groupes d'une manière générale.

197. Les députés d'origine ni britannique ni française sont souvent choisis, ou s'offrent d'eux-mêmes, pour représenter leur parti dans les domaines qui intéressent plus particulièrement leur groupe. C'est ainsi que dernièrement une délégation parlementaire envoyée en Pologne comprenait des députés de souche polonaise appartenant aux trois principaux partis. Certains ont également fait partie des commissions parlementaires et des commissions spéciales chargées d'étudier diverses questions, dont l'immigration et les droits des minorités. Quelques-uns sont intervenus régulièrement en faveur de membres de leur groupe, par exemple dans les cas d'expulsion, ainsi que relativement aux nominations de sénateurs et à l'attribution de distinctions honorifiques. Ils ont également appuyé des recours intentés contre leur mère patrie par des réfugiés résidant au Canada.

198. Depuis 1867, les deux grands partis politiques ont nommé environ 12 sénateurs d'origine ni britannique ni française, dont, depuis 1945, trois d'origine ukrainienne, un d'origine juive et un d'origine islandaise<sup>2</sup>.

199. Les membres des groupes ethniques considèrent parfois la nomination d'un sénateur comme une faveur accordée au groupe plutôt qu'à l'individu. Ils s'attendent donc alors à ce que « leur » sénateur défende leurs intérêts sur la scène fédérale. Mais celui-ci généralement a une conception beaucoup plus large de son mandat<sup>3</sup>.

200. Le premier ministre désormais est censé prendre en considération le facteur ethnique dans la composition du ministère. Depuis quelques années, le gouvernement, libéral ou conservateur, comprend des ministres d'origine ni britannique ni française. Cependant, depuis 1867, il n'y en a eu que cinq<sup>4</sup>.

201. Les adjoints et les secrétaires parlementaires des ministres sont nommés, depuis 1943, selon les principes qui s'appliquent au choix des ministres. Il y a eu des secrétaires parlementaires d'origine scandinave, italienne et polonaise<sup>5</sup>.

1. Voir le tableau n° A-28, app. II.

2. Il s'agit, dans l'ordre, des sénateurs William Wall, John Hnatyshyn, Paul Yuzyk, David Croll et Gunnar Thorvaldson.

3. KUNZ, *The Modern Senate of Canada, 1925-1963*, pp. 51-53.

4. VAN LOON, « The Structure and Membership of the Canadian Cabinet ».

5. STARIS, « Parliamentary Secretaries — Onward to the Cabinet », p. 217.



202. En 1961, sur les quelque 224 000 fonctionnaires fédéraux en poste à travers le Canada<sup>1</sup>, près de 39 000 n'étaient ni britanniques ni français d'origine<sup>2</sup>. Leur traitement moyen était légèrement inférieur à celui des fonctionnaires d'origine française ou britannique. Ils constituaient 13 % de la catégorie des cadres, 23 % des ingénieurs et 25 % des scientifiques. Près de 20 % d'entre eux étaient nés à l'étranger. Les immigrés apporteraient donc à la fonction publique, comme à l'ensemble de la population active, des connaissances et des capacités dont il y a pénurie au Canada.

Représentation  
dans la fonction  
publique fédérale

203. Parmi les fonctionnaires, on dénombre cependant plus d'immigrés d'origine britannique que d'immigrés d'autres origines. Peut-être est-ce attribuable à l'obstacle linguistique chez ces derniers et au fait qu'ils ne sont pas habitués à des institutions d'esprit foncièrement britannique. Il est toutefois indéniable que la préférence accordée aux sujets britanniques a joué également. Cette préférence n'existe plus sauf dans la mesure où le recrutement de fonctionnaires à l'étranger demeure plus intensif au Royaume-Uni qu'ailleurs.

Prédominance des  
Britanniques

204. Plusieurs juristes d'origine ni britannique ni française ont été nommés récemment aux cours d'appel et aux cours supérieures des différentes provinces et même, dans un cas précis, à la présidence d'une cour supérieure. Le gouvernement fédéral nomme tous les juges, y compris ceux des cours de district et de comté. Les sociétés de la Couronne comprennent quelques dirigeants d'origine ni britannique ni française. Comme pour les nominations de juges, il n'y a pas de lien, en général, entre l'origine ethnique du titulaire et ses fonctions.

Dans les cours  
de justice et  
les sociétés de  
la Couronne

205. Les forces armées ont parfois été considérées comme un fief de l'élément d'origine britannique. Quoi qu'il en soit, une étude effectuée pour la Commission révèle que 16 % des effectifs des Forces canadiennes sont d'origine ni britannique ni française et qu'ils se trouvent à tous les degrés de la hiérarchie, y compris celui des officiers supérieurs<sup>3</sup>.

Dans les forces  
armées

## 2. Institutions provinciales et municipales

206. Comme leurs compatriotes d'origine britannique ou française, les Canadiens d'autres origines ont généralement commencé leur carrière politique à l'échelon municipal ou provincial ; aussi sont-ils plus nombreux dans les institutions politiques provinciales et locales que dans les fédérales. Depuis la crise économique, ils ont de plus en plus tendance à jouer un rôle dans ces domaines.

1. Voir les tableaux nos A-29 à A-32, app. II.

2. À l'exclusion de certaines sociétés de la Couronne. Voir KLEIN et LEDOUX, « Census Analysis of the Public Service of Canada » ; KLEIN « Representativeness of the Federal Civil Service ».

3. COULOMBE, « Carrière militaire et dynamique culturelle ». Voir aussi les tableaux nos A-33 à A-35, app. II.

Les assemblées  
législatives  
provinciales

207. Ces dernières années, particulièrement dans les provinces des Prairies, les députés provinciaux d'origine ni britannique ni française ont augmenté considérablement en nombre et quelques-uns ont accédé à des ministères. On a estimé que depuis 1870, au Manitoba, il y en avait eu au moins 46 (8 %), dont bon nombre depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Cependant le chiffre réel doit être sensiblement plus élevé, puisque les Ukrainiens et les Islandais, pour leur part, ont fait élire respectivement 26 et 19 des leurs<sup>1</sup>. Pour la Saskatchewan, la proportion depuis 1905 est de 14 % au moins, dont la majorité élus depuis la dernière guerre. Dans le cas de l'Alberta, le chiffre est de 48, soit 12 % pour la même époque. Les Scandinaves, les Ukrainiens et les Allemands sont les groupes ethniques les plus largement représentés dans les trois provinces des Prairies. En Ontario, sur 450 députés élus depuis 1914, 52, soit 6 %, ne sont ni britanniques ni français d'origine. Ce nombre marque une augmentation par rapport aux années antérieures à la première guerre mondiale, mais plus faible que pour les Prairies. Ce sont les Allemands et les Néerlandais qui ont fourni le plus de députés. En Colombie-Britannique, depuis 1871, il y a eu 19 députés (un peu moins de 5 %) de souche ni britannique ni française, dont bon nombre élus depuis la dernière guerre — la plupart étant d'origine allemande ou scandinave. Ce chiffre serait sans doute plus élevé si l'on pouvait tenir compte des 88 députés dont l'origine ethnique ne nous est pas connue. Dans les autres provinces, la proportion ne dépasse pas 1 %. Un certain nombre ont fait partie des cabinets provinciaux, surtout au cours des dernières années.

Dans la fonction  
publique  
provinciale

208. C'est aussi dans les provinces des Prairies que l'on trouve le plus de fonctionnaires provinciaux d'origine ni britannique ni française. En 1961, les proportions s'établissaient ainsi : 39 % en Alberta, 40 % en Saskatchewan et 32 % au Manitoba. En Ontario et en Colombie-Britannique, elle était de 20 %, et au Québec, de moins de 2 %<sup>2</sup>. Nous n'avons pas de données précises pour chacune des provinces Atlantiques, mais étant donné le petit nombre d'habitants d'origine ni britannique ni française, leur représentation, parmi les fonctionnaires, doit être inférieure à ces chiffres.

Représentation au  
niveau municipal

209. Les chiffres rassemblés pour nous concernant les administrations municipales de Winnipeg, Ottawa, Hull, Montréal et Toronto permettent de se faire une idée de la place occupée par les fonctionnaires qui ne sont d'origine ni britannique ni française<sup>3</sup>. Pour l'agglomération de Winnipeg, leur nombre s'élevait à 480 (soit 27 %), dont 72 % ayant moins de 11 ans de service. Ils étaient en majorité d'origine ukrainienne, mais aussi en assez bon nombre d'origine allemande,

1. *Les rameaux de la famille canadienne*, pp. 213, 355.

2. Voir les tableaux n<sup>os</sup> A-36 et A-37, app. II.

3. Voir les tableaux n<sup>os</sup> A-38 et A-39, app. II.

polonaise ou islandaise<sup>1</sup>. À Ottawa, où ils étaient surtout d'origine allemande ou italienne, ils formaient 12 % des fonctionnaires municipaux, tandis qu'à Hull, ils n'étaient qu'une poignée. À Montréal, ils étaient au nombre de 947 — dont plus de la moitié d'origine italienne — soit 7 % de l'effectif total. Toronto en comptait 1 927, soit 27 %, et là encore les Italiens constituaient le groupe le plus important<sup>1</sup>.

210. Il importe de tenir compte non seulement du degré de participation des non-Britanniques et des non-Français dans les administrations municipales, mais également du niveau des emplois qu'ils occupent. À Winnipeg, une étude menée pour notre compte<sup>2</sup> a établi que les fonctionnaires d'origine britannique occupent des postes plus élevés que ceux d'origine française, ukrainienne ou allemande, mais que le pourcentage des Britanniques occupant des postes élevés était plus faible chez les fonctionnaires de moins de 40 ans que chez leurs aînés. Et l'auteur concluait que l'influence de l'origine ethnique sur le niveau de la participation dans l'administration municipale se modifiait.

211. On ne dispose pas de chiffres sur la composition ethnique des conseils municipaux et de leurs comités exécutifs. La presse des minorités a signalé que des candidats qui n'étaient pas d'origine britannique ou française ont été élus maires d'un certain nombre de villes, dont Toronto, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Saskatoon, Windsor, Fort William, Waterloo et Côte-Saint-Luc, en banlieue de Montréal.

### C. Les sous-cultures politiques

212. La diversité des sous-cultures politiques est l'un des principaux facteurs de la représentation politique des différents groupes et de leur participation à la vie publique. Par « sous-culture politique », nous entendons l'ensemble des orientations et des attitudes politiques communes à un groupe au sein de la société. Il s'agit des attitudes du groupe à l'égard du système politique et du rôle qu'il est appelé à y jouer. Longuement élaborées, celles-ci se transmettent d'une génération à l'autre<sup>3</sup>.

213. Il est extrêmement difficile de considérer isolément ces sous-cultures et de mesurer leur influence parce qu'il n'existe aucune étude fournissant des données précises pour chacun des groupes non britanniques et non français au Canada. On doit donc se fonder sur des mesures indirectes du comportement politique des groupes ; même là, il y a pénurie de matériaux utilisables. Il est intéressant néanmoins de

1. DONNELLY, « Ethnic Participation in Municipal Government ».

2. *Ibid.*

3. *Political Culture and Political Development*, pp. 7-10, 19-21.

comparer, à l'aide des quelques éléments disponibles, les sous-cultures politiques des groupes allemand et ukrainien, deux des plus importants au Canada.

### 1. *Les Canadiens d'origine allemande*

214. Le groupe d'origine allemande, le plus nombreux après le britannique et le français, est établi au Canada depuis plus d'un siècle et demi. Certains de ses membres ont fait partie de la Chambre des communes et du ministère dès avant 1900. Le groupe est bien représenté aujourd'hui dans les administrations publiques, mais en tant que groupe, les Allemands n'ont pas joué un rôle actif dans la vie politique. Au moins trois facteurs expliquent ce fait.

#### Abstention politique

215. Premièrement, chez beaucoup d'entre eux, il n'existe pas de sentiment d'appartenance au groupe ethnique. Dans de nombreuses régions du pays, il y a eu des Allemands parmi les premiers colons. La souplesse des structures sociales dans les collectivités de défricheurs et la parenté des cultures anglaise et allemande ont vite fait perdre aux Allemands leur identité nationale, sauf quand ils étaient géographiquement isolés. Beaucoup ont pris part à la vie politique du pays et le font encore aujourd'hui sans avoir le sentiment de représenter un groupe particulier.

#### Influence des sectes

216. Le deuxième facteur réside dans la présence parmi eux de sectateurs qui ont constitué et, dans certains cas, constituent toujours, des collectivités volontairement isolées ; beaucoup refusent toute participation aux affaires publiques, fédérales ou provinciales, et certaines interdisent même à leurs membres de voter<sup>1</sup>. Il y a bien sûr des exceptions ; en 1932, un mennonite a été élu à l'assemblée législative du Manitoba et, de 1953 à 1962, un autre a représenté une circonscription de la Colombie-Britannique à la Chambre des communes.

#### Répercussions des guerres mondiales

217. Le troisième facteur, enfin, est le changement profond de mentalité que les deux guerres mondiales ont entraîné chez les Canadiens d'origine allemande ; ils répugneront désormais à jouer un rôle politique comme groupe organisé et identifiable. En butte à la méfiance et à l'hostilité, ils en viennent parfois à renier leur origine. Dans d'autres cas, évitant de donner prise à la critique, ils abandonnent des particularités culturelles et des habitudes sociales, tels l'usage de l'allemand, l'adhésion à des associations et à des mouvements de pression politique propres à leur groupe.

#### Revendications nouvelles

218. Depuis la fondation, en 1951, de la Trans-Canada Alliance, certaines associations allemandes et leurs porte-parole hésitent moins à exprimer leurs opinions ou à tenter d'influer sur le cours de la

1. FRANCIS, *In Search of Utopia*, pp. 189-190, 215.

politique. On évoquera avec fierté la carrière publique de certaines personnalités d'origine allemande et on s'intéressera, entre autres, aux questions de citoyenneté, d'immigration et de conservation de la langue. Les associations réclament également l'appui des pouvoirs publics pour la sauvegarde de la langue et de la culture allemandes.

## 2. *Les Canadiens d'origine ukrainienne*

219. Nombre d'Ukrainiens arrivant au Canada vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle étaient des paysans illettrés originaires des régions les plus ingrates de leur pays. Ils espéraient trouver dans le nôtre plus de liberté pour leurs activités communautaires<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs ce qui se produisit au début. Le gouvernement leur accorda des terres au Manitoba et dans la partie du pays qui formerait plus tard la Saskatchewan et l'Alberta. Après quelques années, ils pouvaient devenir citoyens britanniques, et y étaient poussés au départ, car il leur fallait un acte de naturalisation pour obtenir des titres de propriété sur les terres qu'ils occupaient<sup>2</sup>. Les hommes politiques aidaient souvent les nouveaux venus à obtenir la naturalisation en contrepartie de leur suffrage. Conséquemment, la corruption électorale sévissait chez les Ukrainiens pendant les deux décennies qui suivirent leur arrivée.

220. Au début, les Ukrainiens votaient massivement pour les candidats anglophones libéraux et conservateurs, mais leurs chefs de file les incitèrent très tôt à prendre une part plus active à la vie politique. Dès 1910, ils tentèrent de faire accepter des candidats de leur groupe. D'abord vive, la résistance des deux grands partis a fléchi progressivement ; l'assemblée législative de l'Alberta compta un premier député ukrainien en 1913<sup>3</sup>, puis celle du Manitoba en 1915, et la Chambre des communes en 1926.

221. En 1914, la décision de suspendre pour tous les étrangers résidant au Canada, y compris les Ukrainiens, le droit de se faire naturaliser, puis la reconduction en 1919 de cette mesure dans le cas des ressortissants des anciens pays ennemis, troublèrent beaucoup les Ukrainiens<sup>4</sup>. Non seulement ils ne pouvaient obtenir la citoyenneté canadienne, mais le droit de vote leur était retiré et leurs journaux étaient interdits. Ils estimèrent ce traitement dur et injuste, d'autant plus qu'à la même époque des Canadiens d'origine ukrainienne servaient sous les drapeaux et que l'un d'eux, Philippe Konowal, du 77<sup>e</sup> Bataillon, venait de recevoir la Croix Victoria.

Les débuts de  
l'activité politique

Discrimination

1. KAYE, *Early Ukrainian Settlements*, pp. 3-4.

2. YUZYK, *The Ukrainians in Manitoba*, p. 177.

3. L'élection de 1913 fut annulée, mais le candidat fut réélu en 1915, 1917 et 1921 ; la dernière élection aussi fut annulée. Voir WOYCENKO, *The Ukrainians in Canada*, pp. 110-111, et YOUNG, *The Ukrainian Canadians*, pp. 257-258.

4. KAYE, « Political Integration of Ethnic Groups : The Ukrainians », p. 467.

222. Un autre événement a eu des répercussions sur les attitudes des Ukrainiens : en 1916, le gouvernement du Manitoba a aboli les droits linguistiques dont jouissaient les groupes ethniques dans le système scolaire public. Nombre d'entre eux ont vu dans cette mesure une atteinte grave au maintien de la langue ukrainienne<sup>1</sup>.

Influences  
nationalistes

223. L'écroulement de l'éphémère République démocratique ukrainienne après la guerre de 1914-1918 intensifia le nationalisme ukrainien. Ce bouleversement politique amena au Canada beaucoup de réfugiés appartenant à la bourgeoisie et à l'élite intellectuelle ; ils ont affermi la conscience collective de la première génération d'immigrants, qui était d'origine rurale. Nombre de ces réfugiés faisaient un rapprochement entre l'attitude des autorités provinciales, qui leur retiraient le droit de faire instruire leurs enfants en ukrainien, et la politique anti-ukrainienne de la Pologne et de la Russie impériale dans le même domaine.

224. Entre les deux guerres, le nationalisme ukrainien fut encore attisé par la discrimination et les préjugés. Dans les Prairies, les Ukrainiens n'étaient guère prisés des autres groupes d'immigrés, d'où les termes de dénigrement « *bohunk* », « *hunkie* » et « *nègres blancs* ». Ils étaient également tenus à l'écart de la vie de la communauté et, parfois même, pris à parti par la presse et les orateurs politiques.

Activité politique

225. Lorsque la sécheresse et la crise économique ont frappé les Prairies, nombre d'Ukrainiens se sont tournés vers les partis de droite (Crédit social) et de gauche (C. C. F.), une forte minorité se ralliant même au parti communiste. Cette orientation amena les loges ukrainiennes à adopter une attitude révolutionnaire qui entraînera leur fermeture en 1940 par les autorités fédérales<sup>2</sup>.

226. Les réfugiés politiques ukrainiens qui se sont établis au Canada après la deuxième guerre mondiale ont ajouté un solide fond d'anti-communisme à la sous-culture politique ukrainienne. Certains de ces immigrants et des Canadiens d'origine ukrainienne de la deuxième et de la troisième générations se sont révélés, il y a peu, comme élément principal d'opposition à des réformes que le gouvernement fédéral envisage ou entend réaliser dans le domaine du bilinguisme et du biculturalisme<sup>3</sup>.

227. Des porte-parole des Ukrainiens pressent divers gouvernements de reconnaître leur groupe et de l'aider à conserver sa langue et sa culture. Ils y mettent une insistance sans égale dans les autres groupes ethniques importants. Ils se réclament de tous les Canadiens d'origine ukrainienne qui occupent des postes dans les administrations provinciales et municipales et, les considérant comme représentants de leur

1. YOUNG, *The Ukrainian Canadians*, pp. 243-245.

2. YUZYK, *The Ukrainians in Manitoba*, p. 96.

3. WANGENHEIM, « The Ukrainians, A Case Study of the « Third Force », pp. 72-91.

groupe, comptent sur eux pour promouvoir des politiques favorables à leurs intérêts. Ils sont des meneurs dans le mouvement en faveur d'une « troisième force ».

228. Il ne faudrait pas tout de même prêter au groupe entier un monolithisme politique, car les Ukrainiens sont divisés sur le plan religieux et sur le plan idéologique. Ils comprennent, entre autres, une aile droite hostile à toute espèce de socialisme et fortement anticommuniste, une aile gauche, de tendance socialisante, favorable à une politique étrangère prosoviétique, et, au centre, un groupe partisan d'un nationalisme modéré et d'une intégration plus poussée à la société canadienne. Il y a eu des députés fédéraux d'origine ukrainienne dans les quatre partis politiques. Des études de comportement électoral démontrent qu'à l'instar des autres Canadiens, les électeurs d'origine ukrainienne, tout au moins ceux qui sont nés au Canada, votent plutôt en fonction du parti que de l'appartenance au groupe ethnique<sup>1</sup>. Ce qui les unit, c'est la conscience de leur identité ethnique et un sentiment de fierté pour leur participation collective à la vie politique et sociale du Canada.

Les divisions  
internes

#### D. Conclusion

229. Les Canadiens d'origine ni britannique ni française ont sans cesse, et tout spécialement depuis la dernière guerre, élevé leur niveau de participation et de représentation politiques. Certains groupes, compte tenu de l'importance numérique de chacun, se sont montrés plus actifs que d'autres. Ces écarts peuvent avoir diverses causes, dont l'époque d'arrivée au Canada, le degré d'instruction et la dispersion ou la concentration des effectifs. D'autres facteurs d'ordre culturel interviennent également : conscience de l'identité ethnique, intensité du nationalisme et désir de s'affirmer collectivement. Certains groupes, contrairement à d'autres, ont fait montre de détermination et de constance dans leur effort pour participer à la vie politique et s'y faire admettre.

230. Les groupes les plus revendicateurs exigent généralement la représentation proportionnelle dans divers organismes de l'État. C'est ce qu'ont demandé leurs porte-parole pour le Sénat, le cabinet et la Cour suprême entre autres. Nous n'approuvons pas la représentation proportionnelle et, même si nous y souscrivions en principe, nous nous heurterions au fait qu'il n'existe pas de moyen pratique de déterminer l'importance et la puissance d'un groupe ethnique, non plus que la compétence d'un individu à le représenter.

1. KAYE, « Political Integration », pp. 469-470 ; KAMIN, « Ethnic and Party Affiliations ».

231. Cela vaut pour l'ensemble des groupes comme pour chacun d'eux pris séparément. Les « autres groupes ethniques » sont trop hétérogènes pour former une véritable « troisième force ». Nous exhortons les éléments anglophone et francophone à faire bon accueil aux membres de ces groupes et ceux-ci à participer pleinement à la vie politique au sein de l'une de ces deux communautés.

232. Nous nous opposons, sauf si les intérêts particuliers d'un groupe sont en cause, à toute distinction d'origine ethnique ou de culture. Les seuls critères de nomination aux emplois de l'État doivent être le mérite et la compétence, dont la définition tiendra compte des deux langues officielles, ainsi que nous l'avons recommandé dans les livres précédents de notre rapport<sup>1</sup>.

Recommandation  
n° 2

233. Il est un secteur de la vie politique canadienne dans lequel, au moment où nous écrivons le présent livre, les principes énoncés ci-dessus ne sont pas appliqués. Les sujets britanniques ont le droit de voter un an après leur arrivée, alors que les autres immigrants n'ont ce droit qu'une fois naturalisés, c'est-à-dire après cinq ans de résidence au Canada. Il est également un peu plus facile pour le ressortissant d'un pays du Commonwealth de satisfaire aux formalités de naturalisation. Le sujet britannique peut s'adresser directement au registraire de la citoyenneté canadienne, alors que tout autre doit passer par le tribunal local ou par une cour de citoyenneté, à moins qu'il ne réside à plus de 50 milles d'un tribunal. Par le passé, la connaissance de l'anglais et des institutions politiques de type britannique semblables à celles du Canada justifiait dans une certaine mesure cette distinction en faveur du premier ; aujourd'hui, le niveau d'instruction chez nombre d'autres immigrants la rend anachronique. En conséquence, **nous recommandons que la naturalisation, le droit de vote et l'éligibilité à toute fonction politique soient soumis aux mêmes conditions, quel que soit le pays d'origine des immigrants.**

1. On se reportera à l'Introduction générale, §§ 15-20, mais surtout aux chapitres x et xi de notre livre III.